BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
B
42
NAPOLI

Lett. 7705
XXVI
B
42

Digitized by Google

LETTRES
DU CARDINAL
MAZARIN

Où l'on voit

Le Secret de la Negotiation de la Paix des Pirenées ;

Et la Relation des Conferences qu'il a eües pour ce ſujet avec

DOM LOUIS DE HARO,
Miniſtre d'Eſpagne.

Avec d'autres lettres tres-curieuſes écrites au Roi & la Reine par le même Cardinal, pendant ſon voyage.

A AMSTERDAM,
Chez ANDRE' PIERROT.

M. DC. XCII.

PREFACE.

CE n'eſt pas pour faire l'éloge de ces lettres, que je fais cette preface, elles ſe recommandent aſſez par le nom de celui qui les a écrites, & le Cardinal Mazarin eſt trop connu pour entreprendre d'en inſtruire le Lecteur. Ce n'eſt que pour rendre raiſon de ce qu'elles contiennent, & de quelle maniere on les donne au public.

On n'a qu'à jetter les yeux deſſus pour réconnoître, qu'elles, ne ſont nullement ſuppoſées. Le tour, le ſtyle, les choſes mémes, tout en eſt naturel, & ſent l'Original. Il eſt vrai que ſi on les avoit données telles qu'on les a eües d'abord,

elles auroient été in-intelligibles en pluſieurs endroits. On a eu aſſez de peine à les débroüiller, ſoit que la faute vint du copiſte, ou du Cardinal, qui a témoigné luy-méme plus d'une fois *qu'il ecorchoit le françois*; & l'on a ſujet de croire que j'amais il n'a dit plus vray.

On reconnoiſtra pourtant fort aiſement, qu'on n'a rien changé d'eſſentiel, & qu'on n'a taché qu'à faire entendre ce qui eſtoit trop obſeur. On a encore ajouté à la marge ce qu'on a jugé neceſſaire, pour expliquer pluſieurs endroits difficiles du texte.

Pour ce qui eſt du ſujet de ces Lettres, on croit avoir quelque raiſon d'eſperer que le Lecteur nous ſçaura quelque gré de les avoir publiées.

C'eſt dommage ſeulement qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre. Celles pourtant que nous donnons ici ſont aſſez importantes, pour faire juger que ce ne ſont pas les moindres. Elles nous découvrent à fond le genie du Cardinal, & ſa maniere de ſe conduire dans les intrigues. Les tours, dont il a uſé pour faire venir Dom Loüis de Haro aux fins qu'il vouloit, n'en ſont pas l'endroit le moins curieux. Mais, ſelon moi, rien ne vaut les Lettres qu'il a écriies au Roi ſur l'affection que S. M. témoignoit en ce temps là pour la Niéce du Cardinal, marié peu de temps aprés au Conneſtable Colonna. Sur tout la vingt-troiſiéme letrre me paroit admirable. Jamais je n'euſſe crû le Cardinal ſi honneſte hom-

homme : & de quelque politique qu'on le voudroit ſoupçonner dans cette affaire, je ne laiſſe pas d'admirer ſa generoſité ; car qu'on diſe tout ce qu'on voudra, je crois qu'il étoit aſſez habile pour entreprendre cette affaire s'il eût voulu ; & aſſez puiſſant pour ſe maintenir & ſurmonter tous les obſtacles qu'on lui auroit pu oppoſer.

CONTENU DES LETTRES.

LEttre I. à la Reine. *De la paſſion du Roi, pour la Niéce du Cardinal De ſa famille.*

II. Au Roi. *Il le prie de rompre commerce avec ſa Niéce, & lui allegue des raiſons.*

III. A la Reine. *Au ſujet de ſon voyage, & de la deputation de Bordeaux.*

IV. Au Roi. *Sur ſon affection pour ſa niéce. Mécontentement de la Reine. Arrivée de Dom Loüis de Haro. Ordre pour faire payer de l'argent.*

V. Au Roi. *Mécontentement de la Reine. Aſſiduité du Roi à écrire à la niéce du Cardinal. Devoir des Rois Raiſons pour détruire la paſſion du Roi. Reſolution du Cardinal.*

VI. Au Roi *Contre ſa paſſion.*

VII. A Mr. le Tellier. *Civilité de Dom Loüis. De quelle façon le Cardinal le recevroit.*

VIII. Au méme. *Preparatifs pour les Conferences. Conſtruction des ponts & chambres.*

IX. Au méme *Impatience pour entrer en conference. Preliminaires de l'entreveuë.*

X. A Mr. de Lionne. *Plainte ſur les lon-*

gueurs des Eſpagnols.

XI. Au méme. *Du Secretaire Dom P. Coloma. De la renonciation de l'Infante Des longueurs de Dom Loüis.*

XII. A Mr. le Tellier. *Conference avec Dom Loüis. Pimentel exclus de la negociation. Le Cardinal en demande la raiſon que D Loüis lui dit. Préambule du traité Le Roi doit envoyer en Eſpagne, pour faire demander l'infante. Si le Roi d'eſpagne conduiroit l'Infante juſqu'à la frontiere. Sur les avantages que l Eſpagne prétendoit faire au Prince de Condé Propoſition hardie du Cardinal. Civilité mutuelle entre les François & les Eſpagnols.*

XIII. A Mr. de Lionne. *Au ſujet de la Conference ſuivante.*

XIV. A Mr. le Tellier. *De l'Evêché d'Apt. Conference avec Dom Loüis. Ses inſtances pour la ſatisfaction du Prince de Condé. Raiſons de la conduite de Dom Loüis Ses propoſitions ſur ce ſujet. Réponſes du Cardinal. Plainte contre les longueurs de Dom Pedro Coloma. Jugement du Cardinal de la conduite de Dom Loüis.*

XV. A Mr. le Tellier. *Quatriéme Conference. Du mariage du Roi Des Renonciations. Dom Loüis parle encore pour le Prince de Condé Réponſe forte du Cardinal, qui lui met le marché à la main Fine propoſition du Cardinal pour voir à quel point alloit l'intention des Eſpagnols pour Mr. le Prince.*

Contenu des Lettres.

XVI. Au même *Peu de loisir du Cardinal, pour écrire ce qui s'étoit passé à la cinquiéme Conference*

XVII. Au même. *Cinquiéme Conference. Compliment de Dom Loüis. Portrait du Roi Nouvelles de l'infante. Restitution de Juillers Ratification du traité fait avec le Duc de Modene. Six articles qui restent à ajuster. Instances de Dom Loüis pour Mr. le Prince. Le Cardinal l'embarrasse par sa réponse. Lui propose de donner la Sardaigne au Roi de Portugal De la Navarre. Disposition des affaires de l'Europe avantageuse aux Espagnols au sentiment de Dom Loüis. Raisons contraires du Cardinal. Discours remarquable de celui-ci sur l'union des deux Rois. Qualitez du Cardinal.*

XVIII. A Mr. de Lionne. *Mouvemens de Flandre. Nouvelles d Allemagne.*

XIX. Au méme. *Lettre au Pape. Dot de l'Infante. Duché de Mayenne. Qualitez du Cardinal. De la Lorraine.*

XX. A Monsieur le Tellier. *Le Cardinal presse Dom Loüis de finir. Demande de l'Infante. Le Maréchal de Gramond proposé pour la faire.*

XXI. A Mr. le Tellier. *Sixiéme Conference, dont il fait la relation en abregé. Mariage du Roi. Voyage de l'Infante. Diligences de Mr. le Prince.*

XXII. A Mr. de Lionne. *De Mr. de Beau-*

vais Cabales de Mr. le Prince.

XXIII. Au Roi. *Forte Lettre du Cardinal contre la paſſion du Roi, auquel il dit tout ce qui ſe peut imaginer pour l'en diſſuader. Des inclinations de ſa niéce ſa conduite : ſes deſſeins. Aſſiduité du Roi à lui écrire, & la paſſion qu'il a pour elle. Le peu d'affection de celle ci pour le Cardinal. Plaintes du Cardinal Ses remontrances. Differences de l'Infante à ſa niéce Du mariage du Duc de Richelieu. Raiſons contre le mariage du Roi avec ſa niéce. Deplaiſirs du Cardinal.*

XXIV. A la Reine. *De Mr. le Prince. En Eſpagne on voudroit differer le mariage pour le mois de mars. Raiſons pour cela. De la paſſion du Roi*

XXV. A Mr. le Tellier. *Raiſons pourquoi il ne peut écrire au long.*

XXVI. Au Roi. *Il le prie de lui faire réponſe à ſa precedente.*

XXVII. A la Reine. *Sur le mariage du Roi.*

XXVIII A Mr. le Tellier. *Dom Loüis doit envoyer Pimentel pour faire quelques propoſitions. Raiſons de la hardieſſe des offres du Cardinal à Dom Loüis.*

XXIX. Au méme. *Particularitez de la ſixiéme Conference De la ſignature du traité de mariage. Les Eſpagnols ne peuvent être ſi tôt preſts pour les ceremonies du mariage. De la*

ſuitte que les deux Rois meneroient avec eux. De la demande de l'Infante par le Marechal de Gramont De la Dot. Des conquêtes du Roi. De l'évaluation de la dot. Inſtances de Dom Loüis pour Mr. le Prince: & repliques du Cardinal. De la viſite du Miniſtre du Roi d'Angleterre. Lokar Ambaſſadeur de la Republique d'Angleterre. Plaiſante avanture arrivée à l'Abbé Siri avec Dom Criſtoval, & leur diſcours.

XXX. A Mr. de Lionne. *Propoſition de Pimentel au ſujet de Mr. le Prince. Plaintes du Cardinal à ce ſujet.*

XXXI. Au même. *Le Cardinal ſe plaint à lui, d'avoir envoyé ſa lettre à Fontarabie*

XXXII. Au Roi. *Remontrances tres modeſtes du Cardinal, ſur le peu de ſatisfaction que le Roi lui avoit témoigné dans ſa réponſe; & ſur ſa paſſion*

XXXIII. A la Reine. *Il lui fait confidence de ſon deplaiſir, ſur le mécontentement du Roi.*

XXXIV. A Mr. le Tellier. *Septiéme Conference De l'envoi d'un Gentilhomme en Portugal & des affaires de ce Royaume. Diſcours du Cardinal avec Mr. Lokar Nouvelles inſtances de Dom Loüis pour Mr le Prince. Renonciation de l'Eſpagne ſur l'Alſace. Propoſition de Dom Loüis*

d'Olivenza ; reiettée. Pimentel repete les propoſitions de D. Loüis. Reflexions de celui ci propoſées au Cardinal, qui y fait reponſe Prcſens à faire.

XXXV. Au méme. *Huitiéme Conference. Elle commence d'une maniere que le Cardinal crût que tout ſeroit rompu. Fortes inſtances de Dom Loüis pour Mr. le Pince , ſur leſquelles le Cardinal repond ſeichement.*

XXXVI. Au méme. *Detail de la huitiéme conference. Du Duc de Lorraine. Diſcours du Cardinal avec l'Envoyé du dit Duc. Peu d'inclination des Eſpagnols pour ce Duc. Son traité avec la France en 1639. l'Electeur Palatin recouvre à peine la moitié de ſes Etats encore qu'il fût protegé par la France & la Suede. Grand effort de Dom Loüis pour Mr. le Priuce : repouſſe fortement. Du Conneſtable de St. Paul Rebellions punies rigoureuſément en France. Les repliques de Dom Louïs lui ſont fournies par les gens de Mr. le Prince Sa propoſition nouvelle en faveur de celui-ci Propoſition contraire du Cardinal. Du Duc de Neubourg.*

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN CONTENANT LA NEGOTIATION de la Paix des Pirenées.

A LA REINE. 1.

A Chateauneuf le 10 Juillet 1659.

J'Ay envoyé le valet de pied qui m'a apporté vôtre lettre du 7 pour rendre à la perſonne que Vous ſavez celle que le Confident ** Le m'a adreſſée, croiant qu'elle fût Roy encore avec moi ; & je Vous répons par Meros que je vous depeſche, que je ne ſaurois aſſez dire mon déplaiſir, voiant l'empreſſement du Confident, & qu'au lieu de pratiquer les remédes, qui pourroient modérer ſa paſſion, il n'oublie rien de ce qui peut l'augmenter. Et ſi vous lui donnez raiſon en ce qu'il fait, comme vous me le mandez, à l'exemple de ce

1. que feroit la perſonne qui lui apartient, il ſera toujours bien aiſe d'en uſer comme il fait par vôtre aprobation, & en ſera expoſé à de tres-grand inconveniens, & peut-être de plus grande conſequence que vous ne croyez. Pour moi, je ferai mon devoir juſqu'au bout, & ſi je vois que cela ne profite de rien, je ſai bien à quoi ma fidelité, le zele, & la tendreſſe, que j'ai pour le ſervice & la reputation du Confident, m'obligeront ; c'eſt à dire, que je mourray avec le deſeſpoir, d'avoir eſté ſi malheureux que quelque choſe qui me touche ait pû eſtre cauſe, qu'il ait terni ſa gloire, que j'ay tâché de relever au plus haut point, y emploiant tout mon eſprit & tous mes ſoins, & j'oſe dire ſans vanité, aſſez utilement. Puiſque vous ſouhaitez de vous avancer, vous ne ſerez pas fâchée de voir ce que j'écris là deſſus au Confident, & vous me ferez la juſtice d'être perſuadée que bien que l'eſtat des afaires me permette d'uſer ainſi, je ne gâte en rien

la paſſion que j'ai de me voir auprés 1.
des perſonnes que j'eſtime le plus. Et puiſque vous témoignez d'eſtre bien aiſe, lors que je vous declare la ſatisfaction que j'ai des anges, je vous dirai qu'elle eſt au delà de ce que je vous pourois dire, voiant la maniere dont ils m'eſcrivent, & me ſouvenant de ce que vous avez eu la bonté de me dire ſur un certain point, qui a toûjours donné beaucoup de peine à la mére. Je vous proteſte, que rien ne m'a touché à l'égard de ce qu'il vous a plû me dire là deſſus, & avec une tendreſſe ſi obligeante, que rien n'eſt capable de l'effacer jamais de mon cœur, qui a pour vous tous les ſentimens, que les anges meſmes pourroient deſirer.

J'ay eſcrit à Madame de Venelle de dire à Marianne l'honneur que vous lui faites, & je ne doute pas, qu'elle ne vous eſcrive en vers de la meſme force qu'elle a fait en proſe.

Je rens tres-humbles graces à Monſieur du ſouvenir, qu'il lui plaiſt avoir de ſon tres humble ſer-

1. viteur ; & je me plains, que vous n'aiez pas voulu avoir la bonté de me mander les choſes qu'il avoit dites, & ſes demandes, puiſque je prens grand plaiſir à executer ſes ordres, eſtant perſuadé qu'il a plus d'amitié pour moy que je ne mérite.

Je crois que vous & le Confident devriez ajuſter l'affaire de la Palatine avant que de partir, lui faiſant dire que par les nouvelles que vous avez reçües d'Eſpagne, vous étes obligée de retirer la charge de Surintendante de la Reine future, pour laquelle il me ſemble qu'on lui pourra donner 150000 livres, & l'aſſurer qu'elle les recevra effectivement. L'Abbé Montaigu pouroit être employé à cette negotiation, mais il faut d'abord lui faire parler en ſorte qu'elle reconnoiſſe, que la choſe doit être indiſpenſablement executée ainſi ; & que d'ailleurs le Confident & vous avez pour elle toute l'eſtime qu'elle peut ſouhaiter.

2.

AU ROY.

A Montlieu le 12 Juillet 1659.

VOus trouverez ici joint un paquet, qui m'a eſté adreſſé d'un lieu prés de la Rochelle, & vous me permettrez de vous dire avec le reſpect & la ſoumiſſion que je vous dois que bien que ma complaiſance pour les choſes, que vous avez ſouhaitées, ait toûjours eſté au dernier point, quand j'ay cru vous la pouvoir rendre ſans prejudicier à voſtre ſervice & à voſtre gloire; & que je vouluſſe bien avoir le moien d'en uſer de meſme en cette rencotre; neanmoins s'agiſſant de ma reputation, & de celle d'une perſonne, que vous honorez de voſtre bien-veillance, je vous conjure de rompre le commerce, que vous entretenez avec tant d'éclat; d'autant que vous ne le pouvez continuer, ſans me faire un tort irreparable. Quoique vous ſoyez le plus juſte & le plus raiſonnable de tous les

2. hommes, & que je ne doive pas douter, que par ce ſeul motif vous ne m'acordiez cette grace; je veux pourtant la recevoir comme la plus grande recompenſe que vous me puiſſiez donner des petits ſervices, que j'ai eu le bonheur de vous rendre, & j'oſe dire que vous le devez auſſi à vous-meſme dans la conjoncture preſente que vous eſtes à la veille de vous mettre en voiage, pour executer une choſe, qui ne s'acorde pas avec ce commerce, qui vous fait plus de tort, que ſi la perſonne, dont il eſt queſtion, étoit à la cour. Si vous ſaviez comme on en parle à Fontainebleau, & parmi les perſonnes qui m'accompagnent, vous n'auriez pas beſoin de mes ſupplications, & vous ne les attendriez que pour y donner ordre.

Je garde auſſi quantité d'avis venus de Flandre, d'Allemagne, & d'autres endroits, qui parlent avec liberté de tout ceci; ce qui m'a ſurpris: & comme je ſouhaite encore plus vôtre honneur, que tout ce qui

pourroit me toucher, je ne puis 2.
m'empeſcher de vous dire toutes ces particularitez, afin qu'ayant la bonté d'y faire reflexion vous preniez la reſolution de faire ce de quoy je vous ſupplie tres-humblement. Je vous demande pardon, ſi je vous preſſe d'une choſe, laquelle ne ſera pas peut-être dans vôtre ſens; vous conjurant de croire, que je donnerois tres-volontiers ma vie, pour avoir le bonheur de ne vous propoſer jamais, que des choſes agreables, qui s'acordaſſent avec la bienſeance de vôtre gloire particuliere, que je ſouhaite aſſurément plus que ma vie. Je vous ſupplie de conferer ſur cela avec la Confidente *, & de me croire le plus devoüé de tous vos ſerviteurs.

*La Reine Mere.

A LA REINE.

3.

Le 12 juillet 1659.

J'Ay ſupplié le Confident de vous communiquer la lettre, que je me donne l'honneur de lui écrire ſur un ſujet qui me touche au dernier

3. point, puis qu'il regarde ma reputation, & des perſonnes qui m'apartiennent de ſi prés, & qu'il y va de celle du Confident dans la conjoncture preſente, comme je lui maade. Je vous conjure de m'aſſiſter en cela, afin qu'il prenne la reſolution, dont je le ſuplie. Je n'ay pas encore eu la réponſe à la lettre que je vous écrivis de Poitiers ſur le retour du Courier d'Eſpagne, & je continuë mon voyage en bonne ſanté, & avec un grand deſir, que Dom Louis réponde à la ſincerité avec laquelle je m'en vais conferer avec lui en conformité & en execution des ordres, que le Confident & vous m'en avez donnez. J'aprehende toûjours les engagemens avec Monſieur le Prince pour l'avenir, & vous pouvez croire, que je n'oublierai rien pour découvrir ce qui en eſt. Au reſte, je ne ſonge à autre choſe qu'au temps, auquel j'aurai l'honneur de vous revoir, & le Confident; & je vous proteſte, que je ne l'ay jamais ſouhaité avec plus de paſſion. Vous

n'aurez pas de peine à le croire, ſachant toutes les raiſons qui m'y obligent. Il eſt déja minuit paſſé, & je dois partir à deux heures. Je finiray donc en vous diſant, que Meſſieurs du Parlement de Bordeaux ayant apris que je ne faiſois pas eſtat de paſſer par leur ville, m'ont fait une députation, que je rencontreray demain à Libourne, nonobſtant qu'ils n'en ayent jamais uſé ainſi. Je les euſſe bien diſpenſez de ce compliment; ne croyez pas que cette civilité extraordinaire m'éleve beaucoup, puiſque la maniere incivile dont ils en uſerent l'autrefois avec moy à Bordeaux, en ne me viſitant point, ne me fit pas grand tort. Ce ſont des gens de bonne conſcience qui veulent faire leur ſalut, en me rendant à preſent avec les intereſts ce qu'ils m'oſterent alors. Je ſuis entierement à vous & encore plus au Confident; & je vous ſupplie de me permettre, que je puiſſe aſſurer Monſieur de mes tres-humbles reſpets.

4.

AU ROY.

A Libourne le 14 Juillet 1659.

MAgalotti m'a rendu voſtre lettre du premier de ce mois, & je n'ay pas eſté ſurpris de ce que vous me mandez de la perſonne, dont j'avois eſcrit à la Confidente ; car je ſçay bien, que vous la connoiſſez, & que vous n'eſtes pas capable de donner vôtre affection avec facilité à des perſonnes, qui ne la meritent pas. Auſſi n'ai-je pas ſeulement ſongé que cela pût eſtre ; mais j'ai cru que l'on s'en vantoit, ce qui eſt tres-veritable ; & il eſtoit à propos pour voſtre reputation que ce bruit ne couruſt pas, & que chacun en fuſt detrompé. Cependant, je vous ſuis tres-obligé de la maniere, dont vous m'écrivez en cette rencontre, vous aſſurant que je ſuis touché, comme je dois, de toutes les bontez qu'il vous plaiſt avoir pour moy.

La Confidente me marque par 4.
ſa lettre du premier, qu'elle n'avoit pas eû ſujet d'eſtre ſatisfaite de vous, dans une certaine occaſion, & ſe remet à ce qu'elle m'en avoit écrit au long le jour precedent. Cependant je n'ay pas reçû cette lettre, & je ſuis dans la plus grande inquiétude du monde, ne ſachant ce que c'eſt, & eſtant au deſeſpoir du déplaiſir que la Confidente croit avoir reçû, bien que je ne puiſſe pas m'imaginer, que la choſe ſoit conſiderable. Car ſi cela eſtoit, quand meſme je devrois mourir en chemin, je prendray la poſte pour me rendre au lieu où vous eſtes; mais je ne comprens pas ce que ce peut eſtre, vous ne m'ayant pas fait l'honneur de m'en eſcrire. Je paſſeray mal le temps, juſqu'à ce que j'en ſois eſclairci.

Pour ce qui eſt de l'or & de l'argent, je m'en ſuis bien expliqué, mais il faut que vous n'ayez pas ſçu lire ma lettre; car il eſt bien different de faire travailler aux preparatifs en or & en argent, & de

permettre à tout le monde d'en
4. porter en cette rencontre, l'un n'ayant rien de commun avec l'autre. Icy chacun ſeroit d'avis, que le Roi & Monſieur en portaſſent, & non pas les autres; neanmoins vous pourrez faire ce que bon vous ſemblera, & déclarer voſtre volonté lors que vous le jugerez à propos.

Pimentel eſt parti ce matin pour aller au devant de Dom Louis. Je lui ay voulu faire vos preſens, qui eſtoient tres-beaux & tres-riches, mais il m'a prié de les garder juſqu'à ce qu'il ait reçu Dom Louis. Je lui ay donné un carroſſe avec huit Cravattes, un chariot bien atellé, & des chevaux pour ſes valets; & je l'ay fait accompagner par le Commandeur de Gault, qui le defraïera avec toute ſa ſuite juſques à la frontiere, ayant cru qu'il eſtoit de la bienſeance, & de voſtre ſervice, d'en uſer ainſi. Je vous ſuplie de dire cela à la Confidente.

Je vous envoye un billet par lequel je donne ordre à Colbert de

payer à Moüin mille piſtoles, ou onze mil livres. Il trouvera cette ſomme, & de plus grandes, ſi vous en avez beſoin, & il faut une fois pour toutes, que vous ſachiez que n'ayant rien qui ne ſoit à vous, vous pouvez diſpoſer de ce que j'ay juſques au dernier ſol; & vous ne me ſauriez faire un plus grand plaiſir, tout mon bonheur conſiſtant à vous plaire, pour me conſerver l'honneur de voſtre bienveillance.

AU ROY.

De Cadillac le 16 Juillet 1659.

J'Ay reçu voſtre lettre du 2. & celle de la Confidente de même date, dont je vous avois mandé par ma derniere, que j'eſtois en peine; mais comme elles ſont venuës par l'ordinaire, il eſtoit impoſſible, que je les receuſſe plutoſt.

Quand vous ne m'auriez pas ordonné ſi préciſément que vous avez fait, de vous parler avec toute ſorte de liberté, lors qu'il y va de

voſtre ſervice, je n'aurois pas laiſſé
5. de le faire en cette rencontre, au peril même de vous eſtre deſagreable, & de perdre vos bonnes graces.

J'ay veu ce que la Confidente m'eſcrit touchant vôtre chagrin, & la maniere dont vous en uſez avec elle; mais comme je ſay que l'amour qu'elle a pour vous eſt à l'épreuve de tout, & que voſtre bon naturel, auſſi bien que voſtre devoir, vous donne beaucoup d'inquiétude, dés que vous connoiſſez lui avoir déplu; & que vous revenez auſſitoſt à lui teſmoigner la derniere tendreſſe; cela ne me donneroit pas grande peine: mais je vous avouë, que je la reſſens extrême d'apprendre par tous les avis, qui me viennent de toutes parts, de quelle maniere on parle de vous, dans un temps, que vous m'avez fait l'honneur de me déclarer, que vous étiez réſolu d'avoir une extraordinaire application aux affaires, & de mettre tout en œuvre, pour devenir le plus grand Roy de la terre.

Les lettres de Paris, de Flandre, & d'autres endroits, dient, que vous n'eſtes plus reconnoiſſable depuis mon départ, & non pas à-cauſe de moy, mais au ſujet de quelqu'un, qui m'apartient; que vous eſtes en des engagemens, qui vous empeſcheront de donner la paix à toute la Chrétienté, & de rendre vôtre Eſtat & vos ſujets heureux par le mariage; & que ſi pour éviter un ſi grand préjudice, vous paſſez outre à le faire, la perſonne que vous êpouſerez ſera tres-malheureuſe, ſans être coupable. 5.

On dit, & cela eſt confirmé par des lettres de la Cour, écrites à des perſonnes qui ſont à ma ſuite, dont vous pourrez avoir connoiſſance un jour, comme des autres avis, quand j'auray le bien d'être auprés de vous. On dit donc, que vous étes toûjours enfermé à écrire à la perſonne que vous aimez & que vous y perdez plus de temps, que vous ne faiſiez à lui parler, pendant qu'elle étoit à la Cour. On y ajoûte, que j'en

ſuis d'acord, & que je m'entens
5. avec vous, pour ſatisfaire à mon ambition, & pour empeſcher la paix. On dit, que vous eſtes broüillé avec la Reine, & ceux qui en eſcrivent en termes plus doux diſent, que vous évitez autant que vous pouvez de la voir.

Je vois d'ailleurs, que la complaiſance que j'ay euë pour vous, lors que vous m'avez fait inſtance de pouvoir mander quelquefois de vos nouvelles à cette perſonne, & d'en recevoir des ſiennes, aboutit à un commerce continuel de longues lettres, c'eſt à dire, à lui en écrire chaque jour, & à en recevoir réponſe; de ſorte que le Courrier eſt toûjours chargé d'autant de lettres, qu'il y a eu de jours, qu'on n'a pû les envoyer: ce qui ne ſe peut faire ſans ſcandale, ni même, ſans donner atteinte à la reputation de la perſonne, & à la mienne. Ce qu'il y a de pire, c'eſt que j'ay reconnu par les réponſes, que la même perſonne m'a faites, lors que je l'ay voulu avertir

e ce qui étoit de ſon bien, & par
s avis que j'ay toujours de la Ro- 5.
elle, que vous n'oubliez rien
our l'engager de plus en plus,
l'aſſurant, que vos intentions
nt de faire pour elle des choſes
ue vous ſavez bien qui ne ſe doi-
ent pas, & qui, par pluſieurs
iſons, ſont impoſſibles. Plut à
ieu, que, ſans bleſſer vôtre re-
tation, vous puſſiez vous ou-
tir de vos penſées à d'autres, car
our ce qui vous ſeroit dit, de-
is le premier juſques au dernier
vôtre Royaume, vous ſeriez
deſeſpoir de les avoir eues; & je
me verrois point dans le plus
oyable état, où j'aye jamais eſté,
pouvant dormir un ſeul mo-
ent & ne ſachant ce que je fais,
douleur m'acablant à tel point,
e quand je voudrois paſſer ſur
utes ſortes de conſiderations, je
aurois pas l'eſprit en l'aſſiette
'il faut, pour vos rendre un auſſi
n compte de vos affaires, com-
e je l'ay fait juſqu'à cette heure.

Dieu a eſtabli les Rois, (aprés
5. ce qui regarde la Religion, pour le ſoutien de laquelle ils doivent faire toutes choſes) pour veiller au bien, au repos, & à la ſeureté de leurs ſujets, & non pas pour ſacrifier ce bien-là à leurs paſſions particulieres : & quand il s'en eſt trouvé d'aſſez malheureux, pour meriter par leur conduite, que la providence divine les abandonnaſt, les Hiſtoires ſont pleines des revolutions & des miſeres, qu'ils ont attirées ſur leurs perſonnes, & ſur leurs eſtats.

C'eſt pourquoi je vous dis hardiment, qu'il n'eſt plus temps d'heſiter, & quoique vous ſoyez le maître en certain ſens de faire ce que bon vous ſemble, neanmoins vous devez rendre compte à Dieu de vos actions, pour faire vôtre ſalut ; & au monde pour le ſalut de vôtre gloire, & de vôtre reputation. Car quelque choſe que vous faſſiez, il en jugera ſelon que vous lui en donnerez occaſion.

Et bien que vous aiez la bonté 5.
le me mander que vous vous re-
oudriez pour cette gloire, & pour
et honneur, à faire tout ce qui
eroit neceſſaire, vous me per-
nettrez de vous dire, qu'eſcrivant
n d'autres termes à la Rochelle,
e ne ſai pas quelles ſont vos inten-
ions : & dans ce doute je m'avan-
:e à vous repreſenter, qu'il n'eſt
as ſeulement ici queſtion de la
loire & de l'honneur ; car bien
ouvent en relevant les eſtats, on
moyen de relever l'une & l'au-
re, quand il eſt arrivé par quel-
ue malheur, qu'ils ayent reçu
uelque atteinte. Mais à preſent
i vos ſujets étoient ſi malheu-
eux, que vous ne priſſiez pas la
eſolution que vous devez, & de la
onne maniere, rien au monde ne
es pourroit empeſcher de tomber
n de plus grands malheurs que
amais, & toute la Chrétienté avec
ux.

Et je vous puis aſſurer de cer-
aine ſcience, que le Prince de
Condé, & bien d'autres, ſont au

guet, pour voir ce qui arrivera de ceci, eſperant, ſi les choſes ſe paſſent ſelon leur ſouhait, de bien profiter du pretexte plauſible, que vous leur pouvez donner; auquel cas ce dangereux Prince ne manqueroit pas d'avoir favorables tous les Parlemens, les Grands, & la Nobleſſe du Royaume, & même tous vos peuples. Outre que l'on n'oublieroit pas de faire ſonner bien haut, que j'aurois été le conſeiller & le ſolliciteur de toute la conduite que vous auriez tenüe.

Je ſuis encore obligé de vous dire avec la même franchiſe, que ſi vous ne ſurmontez incontinent la paſſion qui vous aveugle, quoique vôtre mariage s'execute avec l'Infante, il eſt impoſſible, qu'en Eſpagne on n'ait connoiſſance de l'averſion, que vous y avez, & du mauvais traitement que l'Infante doit atendre, ſi à la veille de la concluſion vous continuez de faire paroître, que toutes vos penſées & vos attachemens ſont ailleurs. De

us, je tiens pour conſtant, qu'on 5.
ourra prendre à Madrid les reſo-
tions que nous prendrions nous-
êmes en pareil cas. C'eſt pour-
oy je vous ſuplie de conſiderer
elle benediction vous pourrez
endre de Dieu & des hommes,
pour cela nous devions recom-
encer la guerre la plus ſanglante
l'on ait jamais vûë, & avec au-
nt de prejudice, que nous avons
mporté davantages par le paſſé,
e Dieu a favoriſé vôtre cauſe &
s ſaintes intentions que vous & la
eine avez toûjours eües.

Je vous marque d'autant plus
ut ceci, que Pimentel, dans
n voiage, m'a dit deux ou trois
is, que tout le monde diſoit
ue vous eſtiez trop amoureux
our vouloir vous marier ſi toſt;
: que de Flandre on lui avoit écrit
: même choſe en termes qui lui
voient fait de la peine.

Je conclus tout ce diſcours par
ous déclarer, que ſi je ne vois pas
ar la réponſe que je vous conjure
e me faire en toute diligence,

5. qu'il y ait lieu d'eſperer, que vous vous mettiez, de bonne façon & ſans reſerve, dans le chemin qu'il faut pour vôtre bien, pour vôtre honneur, & pour la conſervation de ce Royaume, je n'ay d'autre parti à prendre, pour vous donner une derniere marque de ma fidelité & de mon zele pour vôtre ſervice, qu'à remettre entre vos mains tous les bienfaits, dont il a plû au feu Roy, à vous, & à la Reine, de me combler, & qu'à m'embarquer avec ma famille, pour m'en aller paſſer le reſte de mes jours dans quelque coin de l'Italie & prier Dieu, que ce dernier remede produiſe la gueriſon que je ſouhaite plus que toutes les choſes du monde, pouvant dire ſans exageration, & ſans uſer des termes de ſoumiſſion & de reſpect que je dois, qu'il n'y a pas de tendreſſe comparable à celle que j'ay pour vous; & qu'il me ſeroit impoſſible de ne pas mourir de regret, ſi je vous voyois rien faire qui pût noircir vôtre reputation, & expoſer vôtre perſonne & vôtre état.

Je ſai que vous me connoiſſez 5.
ez, pour croire que tout ce que
vous écris vient du fond de mon
ur, & qu'il n'y a rien qui me
iſſe empêcher de rebrouſſer che-
n & d'executer la reſolution que
iens de dire, ſi je ne vois par la
onſe que vous me ferez, & par
conduite, que vous tiendrez en-
te, que vous vous eſtes rendu
ître de la paſſion, à laquelle
us eſtes preſentement abandon-
. Voiez, ſi ne le faiſant pas, vous
ulez que les deux perſonnes, à qui
us faites l'honneur de témoigner
it d'affection, ſoient ſeparées de
us pour jamais, & deviennent les
is malheureuſes de toute la terre.
La réponſe, que vous me ferez,
e ſervira auſſi d'inſtruction pour
maniere que je devray tenir en
abouchant avec Dom Louis de
aro ſur le ſujet du mariage; car
rés tout, vôtre honneur & vôtre
nſcience ne peuvent pas vous per-
ttre de choiſir le plus fidelle de
is vos ſerviteurs, pour aſſurer le
oy d'Eſpagne de quelque choſe
e vous ne voudriez pas tenir.

5. Je ne mande rien de tout ceci à la Confidente ; il dépendra de vous de lui communiquer ce que je vous écris ; pouvant bien vous proteſter, comme ſi j'eſtois devant Dieu, que vous ne ſauriez ſuivre un conſeil plus fidelle que celuy de la Confidente, ni qui vous puiſſe plus aider, en l'état où vous eſtes, à prendre les reſolutions, que Dieu & toute la Chrétienté vous demandent. Car il eſt certain, que ſi elle pouvoit donner ſa vie pour vôtre contentement, elle le feroit avec grande joie ; & vous auriez grand tort, ſi vous croïiez qu'elle ne vous aime pas, parce qu'elle ne vous flâte pas en certaines choſes, qui étant à preſent de vôtre ſens, ſont pourtant éloignées de la raiſon : & à dire le vray, il faudroit par la même conſequence, que vous cruſſiez, que perſonne au monde ne vous aime, puiſque perſonne ne ſauroit approuver vos penſées.

AU

6.

AU ROY.

A S. Jean de Luz le 22 Juillet.

MEs douleurs me donnant un peu de relâche, je prens la lume pour vous dire, que j'ay reçu os lettres le 16. 20. & 22. du Cou- nt, parmi leſquelles eſt la réponſe, ue vous avez eu agreable de me ire à la dépeſche que je vous écri- s de Cadillac. Vous me faites bien nonneur de me dire que vous eſtes erſuadé que je ne deſire que vô- e gloire & le bien de vôtre é- t, & qu'inſi vous eſtes reſolu us que jamais de ſuivre mes avis; ais dans le meſme temps vous ites le contraire. Je vous avois plié de n'eſcrire plus à la Ro- ielle, & vous m'avez répondu ie cela vous ſeroit trop dur, & ie la Confidente avoit approu- vos raiſons; de maniere qu'il it conclure, que j'aurai credit ns vôtre eſprit, & que vous au- z la bonté de ſuivre mes avis, ourvû qu'ils ſoient conformes à

6. vos ſentimens. Vous ne parlez à preſent que de ſuivre ceux de la Confidente, parce qu'ils s'acordent en quelque façon avec les vôtres ; & ſans vous expliquer davantage ſur ma lettre de Cadillac, vous m'aſſurez bien avec excez de vôtre bienveillance, & de vouloir deferer à mes conſeils, mais ſans me mander rien de précis de vôtre volonté à l'égard de ce que je dois traiter avec Dom Louis. Vous conclurez, que vous ne ſauriez plus faillir à ſuivre les conſeils de la Confidente, & que vous ne doutez pas que je ne l'aprouve: cela s'apelle en bon françois, éviter la queſtion, & donner le change. Vous eſtes le maître de vôtre conduite, mais non pas de m'obliger à l'aprouver, lors que je ſai certainement, qu'elle eſt prejudiciable à vôtre honneur, au bien de vôtre état, & au repos de vos ſujets. Enfin, comme je ne pourois commettre un plus grand crime à vôtre égard, que de vous déguiſer les choſes qui importent à

vôtre ſervice, je vous declare, que 6.
je ne puis être en repos; ni ſatis-
fait, ſi je ne vois par les effets que
vous vous rendez maître de vous
meſme, car ſans cela tout eſt per-
du, & le ſeul remede qui me reſte à
pratiquer eſt de me retirer & d'em-
mener avec moi la cauſe des mal-
heurs, qu'on eſt à la veille de voir
arriver.

J'ay l'ambition que doit avoir
un honneſte homme, & peut être
que j'en paſſe les bornes en certai-
nes choſes. J'aime fort ma niéce;
mais ſans exageration je vous aime
encore davantage; & je m'intereſ-
ſe plus en vôtre gloire, & en la
conſervation de vôtre Etat, qu'en
toutes les choſes du monde. C'eſt
pourquoy je ne puis que repeter
les choſes que je me ſuis donné
l'honneur de vous écrire de Cadil-
lac, & quoi qu'elles ne vous ſoient
pas agreables à preſent, je ſuis aſ-
suré que vous m'en aimerez bien
un jour, & que vous aurez la bonté
d'avoüer que je ne vous ay jamais
rendu un plus important ſervice
que celui-ci.

6. La Confidente vous aime avec la derniere tendreſſe, & il lui eſt impoſſible de n'avoir pas de la complaiſance pour vous, bien qu'elle connoiſſe, que ſouvent vos deſirs ne s'acordent pas avec la raiſon; elle vous laiſſe aller, parce qu'elle n'eſt pas à l'épreuve de vous voir ſouffrir. Pour moi, je crois avoir pour vous la meſme tendreſſe que la Confidente, mais cette tendreſſe me rend plus dur, & plus ferme à m'oppoſer à ce qui eſt abſolument contre vôtre reputation & vôtre ſervice, car ſi je faiſois autrement, je vous aiderois à vous perdre.

Vous prenez la peine de me mander, que vous vouliez bien croire ce que je vous mandois qu'on diſoit de vous, & du commerce que vous aviez à la Rochelle; mais que ni vous, ni la Confidente, n'en avez pas entendu parler.

Cela n'eſt pas étrange que perſonne ne vous en entretienne; & pour la Confidente, elle ne peut pas ſavoir ce que je ſay, mais aſſû-

rément elle fait beaucoup de choſes qu'elle ne vous dit pas, pour ne vous pas déplaire. 6.

Je voudrois bien que Monſieur de Turenne eût oſé vous dire les diſcours qui ſe tiennent ſur vôtre ſujet, & vous auriez vû que je n'avance rien de mon chef. Enfin, je vous replique, que toute l'Europe raiſonne de la paſſion que vous avez, & que chacun en parle avec une liberté qui nous eſt tres-préjudiciable. A Madrid meſme, l'affaire a éclaté; car on n'a pas manqué de l'écrire de Flandres & de Paris, avec intention de rompre le projet de l'alliance, qui eſt ſur le tapis, pour empécher l'execution de la Paix. Lors que j'auray l'honneur de vous voir, je vous montreai des papiers, qui vous feront connoiſtre beaucoup plus que je ne vous ay écrit ſur cette matiere: & ſi vous n'y remediez ſans aucun délai, l'affaire empirera tous les jours de plus en plus, & deviendra incurable.

6. Je me dois encore plaindre de ce que vous prenez grand ſoin de mander à la Rochelle ce que je vous écris. Jugez je vous prie, ſi cela eſt obligeant pour moi, & avantageux pour vous, & ſi c'eſt là le moyen de contribuer à la gueriſon de la perſonne, à qui vous écrivez.

Pour les nouvelles, que j'ay à vous donner, je me remets à Mr. le Tellier; & au ſurplus vous me ferez juſtice, ſi vous croyez que je n'oubliray rien ici pour vous bien ſervir, nonobſtant les inquiétudes dans leſquelles je ſuis, & les grandes difficultez que je prevois bien qu'il faudra ſurmonter.

7. A Monſieur le TELLIER.

De S. jean de Luz le 30 Juillet.

J'Ay retenu ce courier pour attendre la réponſe de Mr. de Lionne & de Mr. de Pimentel, afin de vous mander ce qu'ils m'auront rapporté de la part de Dom Louis de Haro pour nôtre entrevûe.

Vous direz donc s'il vous plaist 7.
au Roy & à la Reine, qu'il ne se peut rien ajouter à la civilité, dont le Seigneur Dom Louis en use avec moi. Il m'a écrit encore une lettre fort obligeante, & m'a fait dire, que si mon mal eût continué, il me fût venu voir jusqu'à Bayonne; qu'au surplus il consentoit à me venir visiter le premier en France, passant par la riviere, qui separe les deux Royaumes : mais comme c'estoit une chose qu'on n'avoit pas crû à Madrid qui deût estre faite de la sorte, il me prioit de trouver bon qu'il en attendit la réponse du Roy son maître à la lettre qu'il lui en avoit écrite, m'assûrant par avance, que cette réponse, qu'il auroit demain au soir sans faute, ne seroit pas contraire à celle qu'il me donnoit de me venir visiter le premier, se contentant que je le reçusse au lit, puisque mon indisposition ne me permettoit pas d'en user autrement. Je crois que je le recevray à un chasteau proche d'ici qui s'appelle Urtebie * &

* C'
où se
en 14
l'entre
de Lo
XI. R
de Fra
ce,
d'Hen
IV. F
de Ca
le.

7. que je lui pouray rendre aprés la visite à Hiron, ou à Fontarabie. Le Maréchal de Gramont ira avec quantité de carosses le recevoir à son entrée dans le Royaume. On donnera ordre de faire en méme temps sur la riviere d'Andaye deux ponts, qui aboutiront à une petite Isle qui est au milieu, distante environ de 500 pas du lieu, où fut fait l'échange des deux Reines *, & quoy que cette Isle soit neutre, & que ce ne soit presque rien, on est convenu, que sans prejudice des droits du Roy, il y fera bastir des bàraques, & m'y recevra me rendant tous les honneurs, & ne contestant aucun des avantages que je puis pretendre.

Je m'estois un peu formalisé de ce qu'il avoit envoyé en Espagne pour cela, mais Dom Antonio Pimentel m'a fermé la bouche en me disant, que si cela me donnoit le moindre chagrin, le Seigneur Dom Louis viendroit me voir dés aujourd'hui, sans attendre la réponse de Madrid.

Anne Espag- e fem- e de ouis III. & lizabet Fran- , épou- de ilipe, ince Espa- ne.

'échan- e se fit 9. de ov. de nnée 15.

Mais comme je vois que ces Meſſieurs ne ſe hâtent pas, & que l'experience m'a fait aſſez connoître qu'ils ne font rien par hazard ; je crois qu'il eſt de mon devoir de ſuplier tres-humblement le Roy & la Reine de trouver bon de faire alte trois ou quatre jours à Poitiers, ſous pretexte de laiſſer repoſer les équipages, afin que je les puiſſe informer de ce qui ſe ſera paſſé dans nôtre premiere conference, dans laquelle je ne crois pas qu'il ſoit difficile de reconnoître les intentions de Dom Louis, avant que leurs Majeſtez continuent leur voyage à Bordeaux. Je vous prie donc de leur en parler, me remettant neanmoins à ce qu'elles jugeront plus à propos.

A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 5 Aouſt 1659.

JE vous avois mandé, que l'on eſtoit comme demeuré d'acord, que Dom Louis me viendroit voir, & qu'aprés je lui rendrois la viſite

§. à Hiron, ou à Fontarabie, & qu'il feroit baſtir une grande baraque dans une Iſle qui ſepare les deux Royaumes, où l'on tiendra les conferences : mais comme j'ay vû d'un coſté, que cette affaire tiroit fort de long, parce qu'il ne pretendoit pas entrer en matiere dans les deux premieres viſites ; ce que j'ay reconnu par quelques paroles, qu'a laiſſé échapper Dom Antonio Pimentel, que Dom Louis pouroit bien eſtre malade lors que je luy rendrois la viſite ; & que d'ailleurs on auroit pû trouver à redire dans le monde, que les conferences ſe fiſſent en un lieu, qui ſeroit conſideré comme la maiſon de Dom Louis, parce que ce ſeroit lui qui l'auroit fait faire quoique dans un lieu neutre.

Toutes ces raiſons, dis je, & principalement celle d'abreger la negociation autant qu'il ſe pourra, me firent prendre hier matin, de l'avis de tous nos Meſſieurs, la reſolution de dire à Dom Antonio Pimentel, que je remerciois Dom

Louis de la civilité qu'il me vouloit faire en me rendant la premiere visite, & qu'estant responsables, comme nous estions, à toute la Chrestienté des momens qu'elle tardoit à joüir des effets de la paix, je croiois qu'il seroit bon qu'il retranchât les premieres visites, & que sans plus de delay nous fissions faire des ponts pour passer chacun de nôtre costé dans l'Isle, où l'on pourroit bastir des logemens égaux, & une chambre à la teste de l'isle dans une distance égale des deux logemens, dans laquelle il y auroit deux portes, l'une de son costé, & l'autre du mien, par lesquelles nous entrerions, prenant tous deux seance dans les sieges qui nous auroient esté preparez de part & d'autre dans le milieu de la chambre, laquelle nous prendrions soin de bastir & de meubler chacun par moitié; ajoûtant, que nous remedierions ainsi aux inconveniens que Dom Louis apprehendoit, & ma suite & la sienne se pouvoient commodement aborder, parce

8. que l'on commanderoit de ne faire passer dans l'isle qu'un certain nombre de personnes des plus qualifiées, & de la conduite desquelles il n'y avoit rien à craindre. Comme il ne peut pas apparemment y avoir de difficulté à l'execution de ce que dessus, Monsieur Pimentel m'en ayant mesme parlé en cette conformité, & estant parti hier en diligence, pour aller raporter le tout à Dom Louis, j'ay fait partir ce matin à la pointe du jour les Sieurs de Chouppes & de Sevigny avec cinq ou six personnes capables, & environ 40 charpentiers, pour travailler incessamment au pont & au bastiment, qui devra estre fait de concert avec les Officiers de Dom Louis : & j'ay fait encore envoier pour cet effet vingt chariots chargez d'ais & de planches, & de la maniere que j'ay recommandé de travailler nuit & jour, j'espere que nôtre premiere conference se poura faire jeudi, ou au pis aller, le jour suivant.

Monſieur le Maréchal de Ville- 8.
roy qui eſtoit allé ce matin pour reconnoître le lieu, m'a raporté que tout ce qu'on avoit projetté s'executera aiſément.

J'oubliois de vous dire, que tous ces Meſſieurs ont fort inſiſté auprés de moi, afin que je ne m'engageaſſe pas à rendre la viſite à Dom Louis à Fontarabie, s'il me venoit voir icy, parce que c'eſtoit s'expoſer ſans neceſſité à de choſes, qui encore qu'il n'y eût pas d'aparence qu'elles tombaſſent dans l'eſprit de Dom Louis, n'eſtoient pourtant pas impoſſibles, y ayant auprés de lui des perſonnes, qui ne ſe piquant pas de délicateſſe, ni dans la conſcience, ni dans l'honneur, pouroient lui ſuggerer, que c'eſtoit une occaſion favorable pour faire un beau coup.

Pour moi, je vous av oüe, que je ne ſuis pas capable de croire, que des malices ſi noires puiſſent tomber dans l'eſprit de qui que ce ſoit; je répondrois meſme, que Dom Louis n'y a pas penſé, & que

8. ſi quelqu'un avoit eſté aſſés hardi pour lui propoſer une ſemblable trahiſon, il s'en ſeroit reſſenti; mais il n'eſt plus queſtion de cela. Je vous prie de donner part au Roy & à la Reine de tout ceci, & de croire que vous n'avez point de ſerviteur plus aſſuré.

9. A Monſieur le TELLIER.

De S Jean de Luz le 10 Aouſt 1659.

IE me tourmente inceſſamment, & il n'y a diligence, dont je ne me ſerve pour hâter ce bien-heureux jour, dans lequel Dom Louis & moi nous nous verrons; mais avec tout cela je ne puis pas venir à bout de vaincre la lenteur, avec laquelle ces Meſſieurs ſe conduiſent.

J'aurois cru, qu'à la fin on ſe pouroit voir aujourd'huy, & j'envoyai hier au matin Mr. de Lionne pour cet effet, mais vous verrez ce qu'il me manda hier au ſoir par la copie que je vous envoye du billet qu'il m'a eſcrit.

Ce matin Chouppes eſt venu ici pour me confirmer la meſme choſe, il faut avoir patience par force. 9.

Cependant, je reçois tous les jours mille complimens de Dom Louis, qui témoigne me vouloir ceder, dans la paſſion de commencer noſtre conference ſans delay.

Monſieur Pimentel vint l'autre jour de ſa part, & je convins avec luy juſqu'aux moindres choſes qu'il y auroit à faire de coſté & d'autre, lors que nous nous verrions; c'eſt-à-dire du nombre des gardes qu'on meneroit, des perſonnes qui nous accompagneroient dans l'iſle, pour y demeurer durant le temps de la conference, & juſqu'à la qualité des tapiſſeries qu'on mettroit à la chambre commune.

Je n'ay pas eu grande peine à convenir de toutes ces bagatelles, & je lui dis que la repreſentation de Dom Louis & la mienne ne recevroient aucune atteinte, quand les tapiſſeries de l'un ne ſeroient pas

si riches que celles de l'autre, puis
9. qu'on ſavoit bien, que nous avions des maiſtres, qui nous avoient donné aſſez de moyens, pour en avoir de belles.

Je dis auſſi, que ſi je croiois faire joüir la Chreſtienté du bonheur de la paix un quart d'heure plûtoſt, en laiſſant tout nuds les ais de mon apartement, qu'il n'y a rien au monde que je fiſſe avec plus de joye.

Enfin, il faut quelquefois s'accommoder aux infirmitez des autres : mais ce que je vous puis dire, c'eſt que ſi j'aimois l'oſtentation, j'aurois de quoy me ſatisfaire, puiſque ſans doute j'ay de plus belles tapiſſeries, & en plus grande quantité que Dom Louis ; j'ay beaucoup plus de monde que luy de toutes les ſortes, c'eſt à dire plus de domeſtiques, plus de gardes, plus de gens qui m'accompagnent: & je crois qu'il y aura pour le moins trente caroſſes à ſix chevaux qui me ſuivront le jour que j'iray à la conference.

Ils ont ſouhaité que l'on miſt 9.
des ais tout du long juſqu'à la pointe de l'Iſle, afin qu'il n'y eût point de communication entre ceux qui m'accompagneroient & ceux qui viendroient avec Dom Louis ; & j'en ay eſté bien aiſe, car aſſurément l'indiſcretion de quelqu'un auroit pû faire naître quelque inconvenient : & quelque precaution qu'on eût priſe, il eût eſté impoſſible que nos François ne ſe fuſſent moquez de leurs chauſſes étroites : dequoy les Eſpagnols ſe ſont déja doutez. Mais il me ſemble qu'il y a aſſez de quoi ſe moquer auſſi de la largeur des noſtres, & l'on pouroit aiſément ſe tenir quitte de part & d'autre là deſſus, ſi ce n'eſt que les Eſpagnols ſe ſouvenant de s'eſtre trop moquez, dans l'entrevûe de Louis XI. & de Dom Henri IV. de Caſtille, * de ce que les François portoient des habits auſſi courts & groſſiers, qu'ils en ont aujourd'hui d'amples & magnifiques, ils vouluſſent aprouver maintenant la mo-

* Comines liv. 2. de ſes Memoires, ch. 8.

de de nos chauſſes, laquelle eſt toute contraire à celle de ce temps-là : & je n'eſpere pas, veu la contrarieté de ces deux nations, que quelque paix qui ſe faſſe jamais, nous nous puiſſions rencontrer habillez de la meſme façon.

Vous pouvez lire tout cecy à leurs Majeſtez, mais il ne faut pas, s'il vous plaiſt, que ce ſoit en public, parce qu'on en feroit des railleries qui eſtant raportées icy feroient de mauvais effets.

Il avoit couru un bruit que le Roy d'Eſpagne eſtoit malade, & un gentilhomme Florentin, qui vient de Madrid, avoit confirmé cet avis ; mais Pimentel m'a aſſuré que cela n'eſtoit pas : qu'il eſtoit bien vrai que le Prince avoit eſté deux jours ſans teter, mais que le dernier courier qui eſtoit venu à Dom Louis avoit apporté la nouvelle que le petit Prince ſe portoit tout-à-fait bien.

10.

A Monſieur de LIONNE.

De S. Jean de Luz le 12 Aouſt 1659.

IE ne ſay plus que dire de toutes ces longueurs, & je ſuis tres-faſché de voir que tout le monde en murmure. Si l'on avoit travaillé à la chambre de la conference, ainſi que j'avois propoſé d'abord, j'aurois pû voir Dom Louis deux jours aprés, car tout le reſte n'étoit pas neceſſaire, d'autant plus que j'ay offert pluſieurs fois d'y aller avec un ſeul valet. Il n'y a perſonne dans l'Europe, qui n'ait les yeux tournez de ce côté-cy, & je ſuis aſſuré par ce qu'on eſcrit déja de pluſieurs endroits, que toutes ces raiſons ſont mal interpretées. Vous ſavez ſur quelle reſolution je ſuis parti de Paris, & comme eſtant convenu que l'entrevüe ſe feroit dans une Egliſe en France, chacun avoit cru qu'elle ne ſeroit differée d'un ſeul moment. Cependant cela ne s'eſt pas pû executer pour n'avoir pas eſté trouvé bon

par Dom Louis, & s'il euſt eu la
10. bonté de me faire dire à Bayonne par Monſieur Pimentel que me faiſant l'honneur de me venir voir le premier, il prétendoit me recevoir dans le lit lors que je lui rendrois ſa viſite; j'euſſe en meſme temps donné les mains pour aller au ſolide, ſans m'arreſter à des bagatelles, quoique je fuſſe bien fondé, tant pour ce dont on eſtoit tombé d'accord à Paris, qu'en vertu de la dignité de Cardinal, reconnuë avec les prérogatives que chacun ſait en Allemagne, en Italie & en France. J'euſſe desja conſenti de faire conſtruire une chambre commune dans l'Iſle, & ainſi il y a grande apparence que les conferences ſeroient desja finies, & que la Chrétienté commenceroit à joüir des effets de la paix, aprés laquelle elle ſoupire depuis ſi longtemps.

Il eſt ſuperflu de vous preſſer qu'on donne la derniere main à cette affaire, car la choſe parle d'elle-même, & il me ſemble que Dom Louis & moy aurions plus de meri-

te devant Dieu & devant les hom- 10
mes, ſi nous nous fuſſions veû avec un gentilhomme chacun ſans autre faſte, d'autant que toute nôtre pompe ne peut ſervir de rien à ce que nous avons à traiter enſemble. Je me remets au Sieur de Choupes qui s'en retourne, & vous pouriez bien revenir ce ſoir icy.

A Monſieur de LIONNE.

Le 1 Aouſt 1659.

J'Ay reçu voſtre lettre, où j'ay eſté bien aiſe de voir tout ce qui s'eſt paſſé avec Monſieur le Secretaire d'Eſtat Coloma, & que je ne me ſois pas trompé dans la penſée que j'ay eue que nous pourions tirer beaucoup d'avantages de traiter avec lui, puiſqu'outre les bonnes diſpoſitions qu'il a pour toutes les choſes qui peuvent contribuer à une parfaite correſpondance entre le Roi & le Roi d'Eſpagne, & entre Dom Louis & moi, (ce qui n'eſt pas ſeulement neceſſaire pour l'execution de la paix, mais encore pour

11. en assurer la durée, & faire mille grandes choses pour la gloire & l'avantage des deux Couronnes) il a grand interest de nous faire voir qu'on peut esperer plus de facilité dans les points qu'on aura à discuter, par son entrepriſe, que par celle de Pimentel, avec lequel il a deû croire avec raiſon que je ſouhaiterois de continuer à traiter, ainſi que j'avois fait à Paris. Il faut donc profiter de cette conjoncture, & ſe tenir ferme à tirer les avantages qu'il ſera poſſible dans les points qui reſtent à ajuſter, puis qu'il y a apparence que ledit Coloma ſera l'inſtrument pour nous procurer les ſatisfactions que nous pouvons deſirer.

Vous avez bien fait de relever de certaines choſes qui pouvoient en quelque façon bleſſer ou mettre en doute ce qui a eſté arreſté & ſigné à Paris, & ratifié depuis à Madrid, & vous devez eſtre bien en garde pour en uſer de meſme à l'avenir en toutes les rencontres de cette nature qui ſe preſenteront.

J'euſſe bien voulu que vous euſ- 11.
ſiez reparti au Sieur Coloma, lors qu'il vous a parlé du mariage, & qu'il vous a dit qu'il n'y avoit qu'à ſe regler ſur le contrat qui avoit eſté fait pour celui de la Reine; qu'il avoit raiſon, hormis en l'article concernant la renonciation; car il ſemble avoir affecté de vous en parler deux fois, pour voir ce que vous répondriez; & ne lui ayant rien repliqué il croira ſans doute avoir gagné ſa cauſe, & que nous ne prétendons rien là deſſus, quoique les raiſons que nous avons pour en uſer autrement ſoient évidentes, & telles qu'elles ne peuvent être conteſtées, non ſeulement à cauſe de ce qui s'eſt paſſé à Lyon avec Monſr. Pimentel, qui fit ouverture du mariage par l'ordre du Seigneur Dom Louis, mais parce que ce mariage eſtant le fondement du traité, & le motif que nous avons eu pour déclarer que l'on reprendroit le fil de la negociation de Madrid, nonobſtant les changemens qui eſtoient arrivez

11. depuis ce temps-là par tant de progrés que les armes du Roy avoient faits de tous coſtez, & que meſme nous ſacrifierions quelques-unes de ſes conqueſtes ; nous ne pouvions pas nous laiſſer porter à perdre tant d'avantages, que nous avions lieu de prétendre juſtement ſans la concluſion du mariage du Roy avec une Princeſſe qui pouroit devenir heritiere d'une auſſi grande Monarchie que celle d'Eſpagne.

Car ſans cela le Roy n'auroit eu garde de ceder tant de points, & particulierement dans un temps, où la conſtitution des affaires & la force de ſes armes lui pouvoient faire eſperer de nouveaux & de plus grands avantages dans la continuation de la guerre.

Et vous ſçavez bien, que je vous ay fait connoiſtre pluſieurs fois, que l'intention du Seigneur Dom Louis ne pouvoit avoir eſté autre lors qu'il envoya Monſieur Pimentel à Lyon, que de faire l'ouverture du Mariage ſans renonciation dans le temps qu'il n'y avoit qu'un Prince en Eſpagne. Puiſ

Puiſque Dom Louis & tous les Eſpagnols croyent, comme il eſt vray, qu'il n'y a pas dans l'Europe de plus grand mariage que celui de l'Infante, il eſt à croire qu'ils demeurent auſſi d'accord qu'il n'y en a point de plus conſiderable que celui du Roy. 12.

Je vous prie donc de prendre occaſion de parler audit Sieur Coloma ſur cette matiere, ſous pretexte d'avoir fait reflexion ſur ce qu'il vous a dit pluſieurs fois, que le contrat de la Reine devoit regler celuy-cy; car cela nous fera mieux connoiſtre les intentions qu'ils ont ſur ce point-là, & donnera ſujet au Seigneur Dom Louis de m'en parler, aprés quoi je pouray mieux approfondir les choſes avec luy.

Je ſuis obligé de vous dire, que le naturel de Dom Louis eſt de ne ſe reſoudre pas ſitoſt dans les affaires, & de les tirer en longueur le plus qu'il luy eſt poſſible. C'eſt pourquoy il faut avoir ſoin de le preſſer inceſſamment, & luy faire meſme connoiſtre par le moyen

du Sieur Coloma, qu'il n'eſt pas de
11. ſa reputation ni de ſa dignité, & de la mienne, de perdre inutilement le temps pour ajuſter des choſes qui pouroient eſtre aiſément terminées avec équité & une ſatisfaction reciproque.

Je ſeray demain ſans faute à midy à la conference comme j'en ſuis convenu avec le Seigneur Dom Louis, & ne ſachant ſi vous avez reſolu de venir ce ſoir, je vous prie de le faire au cas que vous le puiſſiez ſans incommodité.

La Lettre de la premiere conference manque.

12. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz, le 19 Aouſt 1659.

POur commencer cette lettre je vous diray que la conference que j'eus ſamedi dernier avec le Seigneur Dom Louis de Haro, qui a eſté la deuxiéme, dura bien quatre heures & demie. Il y fut examiné pluſieurs points de ceux, qui ont

eſté remis à ajuſter icy, & nous tombâmes d'acord de la plus grande partie, dont on fit un memoire pour retenir tout par eſcrit. Dom Louis ayant nommé pour travailler à cela avec Mr. de Lionne le Sieur Pedro Coloma, Secretaire d'Eſtat, qu'il a amené avec luy; Mr. Pimentel en a eu beaucoup de reſſentiment, & avec raiſon, voyant qu'aprés avoir eû le bonheur de conclure & de ſigner la paix à Paris, on l'exclut de la negociation, & qu'on en met un autre à ſa place. Surquoy je feray une petite digreſſion à leurs Majeſtez, de ce que Lainet ayant fait vanité de la mortification qu'on donnoit au dit Sieur Pimentel, a voulu faire croire que ſon ſacrifice n'avoit autre fin que la ſatisfaction de Monſieur le Prince, à cauſe qu'il avoit eſté trop viſte à promettre ce que j'avois exigé de luy à ſon prejudice. Je crûs que je ne devois pas m'abſtenir de dire un mot là deſſ- Dom Louis, mais d'une qui ne fiſt point de 12

12. Pimentel, & qui ne donnaſt pas auſſi ſujet à Dom Louis de croire, que je trouvaſſe mauvais, qu'il ſe ſerviſt plutoſt d'un Miniſtre que d'un autre.

Je luy dis donc que j'avois grande curioſité de ſavoir s'il eſtoit ſatisfait de la conduite de Monſieur Pimentel, parce que j'avois lieu d'en douter voyant que ce Cavalier ne recevoit pas des marques publiques de ſon eſtime & de ſon affection; que comme je ſerois ridicule, ſi je me formaliſois ſur la qualité des miniſtres qu'il employoit, ou ſi j'examinois, pourquoi il mortifioit ceux, dont je croïois qu'il devoit être content, le Roy d'Eſpagne eſtant maiſtre d'en uſer envers ſes ſujets & ſes Miniſtres comme bon lui ſembloit: auſſi avois-je intereſt de m'éclaircir avec ſon Excellence ſur le mauvais traitement que le Sieur Pimentel recevoit, parce que les Agens de Monſieur le Prince de Condé publioient, que cela ſe faiſoit non ſeulement à cauſe qu'il avoit eſté au

delà de ſes ordres à Paris touchant 12.
les intereſts de ce Prince, mais encore parce que le Seigneur Dom Louis croyoit ne pouvoir donner audit Prince une plus grande marque de ſon autorité cordiale qu'en ſacrifiant Pimentel, qui avoit ſi bien & utilement ſervi dans une affaire de ſi grande importance, parce que j'en faiſois cas, & que je le conſiderois comme mon amy.

Je paſſay de là à luy dire, que le principal motif qui m'avoit obligé de ſouhaiter de m'aboucher avec luy ſur cette frontiere, ayant eſté, non ſeulement pour atteindre une ſincere & parfaite amitié entre nos Maiſtres, & les deux Couronnes, mais encore pour pouvoir établir une eſtroite correſpondance entre lui & moy, ainſi que j'avois apris qu'il le ſouhaitoit de ſon coſté; je perdrois eſperance que cela puſt réuſſir, s'il eſtoit vray qu'il preferât l'amitié de Monſieur le Prince à la mienne, comme il paroiſſoit en ce qui ſe paſſoit à l'égard du Sieur Pimentel, & que Lainet le publioit

12. avec tant de ſoin & d'oſtentation. Car cela eſtant ainſi, je pouvois me diſpenſer à l'avenir de toute ſorte de diligence pour lier cette amitié, puiſqu'il n'y avoit pas d'apparence d'en venir à bout. De ſorte que j'avois grand ſujet de regreter mon voyage, & celui de ſon Excellence, puiſque tous les points principaux de la paix ayant eſté arreſtez & ſignez à Paris, & tout le reſte pouvant ſe terminer aiſément, nôtre entrevûë, (qui à mon égard n'avoit eû d'autre objet que cette union entre nous, dont dépendoit tout le repos de la Chrétienté) demeuroit inutile, la conſideration de Monſieur le Prince apportant un obſtacle invincible à la fin que je m'eſtois propoſée. Il me témoigna d'eſtre fort touché de ce que je luy dis ſur le ſujet de cette amitié, & il me déclara avec grande chaleur que par toutes ſortes de raiſons il preferoit la mienne à celle de Monſieur le Prince, me priant qu'il me fiſt un récit de la maniere, dont il en avoit uſé avec

Monſieur Pimentel, auquel il s'é-
toit ſoigneuſement appliqué de 12.
donner devant tout le monde tou-
tes les marques d'affection & d'e-
ſtime qui pouvoient dépendre de
luy, non ſeulement parce qu'il l'ai-
moit, mais parce qu'il conſideroit
en luy, plus que toutes ſes autres
qualitez, le bonheur qu'il avoit
d'eſtre en mes bonnes graces; qu'il
ne voudroit pas ſe montrer, s'il luy
eſtoit tombé dans l'eſprit de faire
une ſi lourde faute, que celle de
mortifier Pimentel à cauſe que je
le conſiderois, & pour plaire par
ce moyen à Monſieur le Prince:
qu'il ne devoit pas répondre des
diſcours de Lainet, qui parloit ſans
fondement, & ſelon ſon caprice,
qu'il ſouhaitoit de ſervir Monſieur
le Prince, mais par les bonnes voies,
& particulierement par les prieres
qu'il me faiſoit d'interpoſer mes
offices auprés du Roy, pour luy
procurer quelque choſe de plus a-
vantageux en cette rencontre, que
ce qui avoit eſté propoſé à Paris;
qu'il n'avoit pas ſongé d'exclure

12. de cette negotiation Monſieur Pimentel, & qu'au contraire ſon intention avoit eſté de l'y employer plus que jamais ; mais qu'eſtant auſſi obligé de ſe ſervir du Secretaire d'Eſtat, que le Roy ſon Maiſtre avoit expreſſément envoyé avec luy comme un vieux Miniſtre tres-experimenté, & qui avoit tous les papiers deſquels on pouvoit tirer les lumieres neceſſaires pour donner la derniere main tant à l'afaire de la paix qu'à celle du mariage, il n'avoit pû s'en diſpenſer, dans la penſée neanmoins qu'il travailleroit conjointement avec Mr. Pimentel. Mais que n'ayant pas été poſſible d'obliger Mr. Pimentel à luy ceder la premiere place, il ne voyoit pas qu'ils puſſent agir enſemble, puiſque le Sieur Coloma par ſon âge, par la charge de Secretaire d'Eſtat, & par la miſſion que le Roy d'Eſpagne a faite de ſa perſonne icy, pour travailler à ce qu'il y auroit à faire, devoit paſſer le premier.

Et aprés avoir dit mille choſes 12
obligeantes, & témoigné, qu'il ne ſouhaitoit rien tant au monde, que d'avoir mon amitié parce qu'il eſtoit perſuadé des meſmes choſes que je luy avois dites, & par la grande eſtime qu'il avoit pour ma perſonne, il a conclu, que ſi je vouois qu'il en uſât autrement à l'égard du Sieur Pimentel, il le feroit, & s'aſſuroit de le faire trouver bon au Roy ſon Maiſtre.

J'ay répondu avec la civilité que je devois à toutes ſes offres, & luy ay declaré qu'eſtant aſſuré de ſon amitié, je n'eſtois pas ſi mal-aviſé que de pretendre qu'il ſe ſerviſt d'autres miniſtres, que de ceux qu'il jugeroit à propos, parce qu'à mon égard ils m'eſtoient tous égaux, puiſque j'eſtois aſſuré de ſes bonnes intentions, & que quand ils executeroient les ordres qu'il leur donneroit, tout ſe paſſeroit bien.

Je vous ay voulu faire un détail de tout ce qui s'eſt paſſé ſur ce point, parce qu'il eſtoit fort delicat, & que je croyois pouvoir ti-

12. rer un tres-grand avantage, en tout ce qui ſe negocieroit à l'avenir, de l'éclairciſſement que j'ay eu là deſſus avec Dom Louis, dans l'eſprit duquel il me ſemble avoir imprimé, que ma plainte eſtoit principalement fondée ſur la crainte que j'avois que ſon amitié pour Monſieur le Prince ne l'empêchaſt d'avoir pour moy celle que je croyois neceſſaire pour aſſurer à nos Maiſtres, à leurs ſujets, & à toute la Chrétienté les avantages que j'ai dit cy-deſſus.

Et je commence desja à voir les effets de ce que j'avois eſperé, puiſque Mr. de Lionne, que j'ay envoyé à Andaye pour travailler avec le Sieur Coloma à rediger par écrit les points, dont j'eſtois convenu avec le Seigneur Dom Louis, me mande qu'il rencontre toute la facilité que je luy avois dite à travailler avec ledit Sieur Coloma, non ſeulement parce qu'il le croyoit bien intentionné, mais parce qu'il s'eſtudie à nous faire connoiſtre que nous n'aurons pas moins

de ſujet d'eſtre ſatisfaits de ſa con- 12.
duite que de celle de Mr. Pimentel.

Nous convinmes en cette conference du preambule du traité, qui eſtoit une des choſes, que j'eſtois demeuré d'accord avec Mr. Pimentel à Paris de remettre icy à mon entrevûe avec Dom Louis. Et comme j'avois reconnu à ſon diſcours qu'il n'eſtoit pas trop porté à donner au Pape aucune part dans la concluſion de la paix, puiſqu'en effet les Officiers de Sa Sainteté n'y avoient nullement cooperé, & qu'il s'eſtoit meſme laiſſé aller à dire, qu'il ne falloit pas oſter à nos Maiſtres la gloire qui leur eſtoit deûe, d'avoir fait les pas neceſſaires pour conclure promptement la paix, que Dieu leur avoit inſpirée, je fus bien aiſe de le laiſſer engager dans la matiere, afin que la propoſition de ne faire mention, dans le preambule, que du Roy & du Roy d'Eſpagne vinſt entierement de luy. Ainſi m'ayant preſſé aprés de luy dire ce qu'il me

2. ſembleroit ſur la maniere dont il faudroit dreſſer ce preambule, je lui dis, que j'eſtois tout-à-fait de ſon ſentiment de n'oſter pas à nos Roys le merite d'avoir, par une inſpiration divine, donné le repos à la Chrétienté, & ajoûtay, que comme rien n'avoit dû contribuer davantage à cela que les prieres, que le Pape en avoit continuellement faites à Dieu, tout le monde donneroit à Sa Sainteté la part qui lui eſtoit deûe de l'achevement de ce grand ouvrage. Et ce point demeura ainſi ajuſté.

Nous parlâmes auſſi de pluſieurs autres choſes de peu de conſequence, & dont pour la pluſpart les Plenipotentiaires des deux Roys eſtoient convenus à Munſter, & je le priay pour avancer les afaires, de trouver bon, que Mr. de Lionne & le Secretaire Colomo travaillaſſent à rediger par écrit ces ſortes de choſes, dans leſquelles il n'y pouvoit avoir aucune difficulté eſſentielle, outre que nous pourions, aprés, les exami-

ner enſemble, pour voir s'il y au- 12.
roit à ajoûter ou à diminuer.

Il trouva bon auſſi, que l'on commençât à travailler aux articles du Mariage, lui ayant fait connoiſtre, que ſi l'on ne ſe dépeſchoit ſur ce point, il y avoit tant de choſes qui le devoient preceder, que l'on ſe trouveroit bien embaraſſé pour le tems, la ſaiſon s'avançant toujours, & ne pouvant eſtre que tres-incommode à tout le monde, ſi l'on differoit au delà du commencement d'Octobre l'execution de ce qu'on avoit arreſté là deſſus.

Prenant occaſion ſur les momens dont on eſtoit obligé de profiter pour l'accompliſſement de ce mariage, je lui dis que le Roy avoit bien reſolu d'envoier, comme c'étoit la coutume, une perſonne de qualité à Madrid, pour demander la Sereniſſime Infante, mais que comme celui qui ſeroit deſtiné à cette fonction, conſumeroit beaucoup de tems à faire ſon équipage, & que, quelque diligence qu'on y apportaſt, tout ne pouroit eſtre

12. preſt dans le mois de Septembre ; je prenois la hardieſſe de lui propoſer ſi le Roy Catolique pouroit agréer, que je fiſſe cette demande, déclarant d'avoir ordre d'aller juſques à Madrid, & que ſi je ne l'avois pas fait, ç'avoit eſté la bonté de ſa Majeſté Catolique qui m'avoit épargné la peine d'un ſi long voyage.

Il me répondit d'abord, qu'il ſouhaitteroit que cela ſe pût faire de la ſorte, & qu'il en eſcriroit le plus favorablement qu'il pouroit au Roy ſon maiſtre, mais que, pour me parler ſincerement, il ne croioit pas que le Conſeil fut de cet avis, ſachant que le Duc du Maine y fuſt envoyé l'autre fois, & que les apparences eſtoient en quelque façon neceſſaires en des affaires de cette nature.

Il ajoûta ſeulement, que pour abreger le temps, en cas que la propoſition que je lui faiſois, ne fut pas approuvée à Madrid, il n'y avoit point d'inconvenient, que le Roy fiſt partir comme en poſte ce-

lui qu'il choiſiroit pour cet emploi, lequel ſeroit ainſi diſpenſé de faire les preparatifs d'une Ambaſſade ; à quoi l'ôn ne pouvoit trouver à redire, puiſque chacun verroit qu'eſtant queſtion d'achever promptement cette affaire, il eût eſté impoſſible de le faire aſſez à tems ; & qu'il ne falloit pas s'arreſter à certaines apparences, leſquelles ne donnent ni n'oſtent rien à l'eſſence de la choſe. 12.

Je tâchai, aprés le diſcours que je lui fis, de penetrer ſi le Roy d'Eſpagne eſtoit dans le deſſein de s'avancer juſqu'à la frontiere, lui faiſant connoiſtre, que la Reine auroit une joie ſenſible de le voir & de l'embraſſer, comme elle l'avoit des-ja témoigné pluſieurs fois à Mr. Pimentel à Paris : à quoi il me répondit, que ſi la Reine le ſouhaitoit, le Roi ſon maiſtre feroit volontiers ce voyage, n'aiant pas moins de tendreſſe pour elle, qu'elle en avoit pour lui : Et lui ayant meſme demandé, ſi j'en pouvois aſſurer ſa Majeſté, il m'a dit qu'ouï,

12. Mais quoi qu'il m'en ait parlé dans ces termes, les avis que j'ay, & qui m'ont eſté confirmez par les perſonnes les plus conſiderables, qui ſont auprés de Dom Louis, portent qu'encore que le Roy d'Eſpagne ne paroiſſe pas effectivement malade, il a neanmoins dans les bras une eſpece de paraliſie, qui ne lui permet pas de s'expoſer à la fatigue d'un ſi long voiage d'où il ne pouroit eſtre de retour que dans l'hiver; & qu'ainſi il n'y a point d'apparence qu'il le faſſe, quoi que diſe Dom Louis. Mais il importe peu qu'il veuille en cela nous déguiſer ce qu'il ſait, & quand le Roy d'Eſpagne chercheroit quelque pretexte pour ſe diſpenſer du voiage, dans le temps qu'il l'auroit fait eſperer, cela ne changeroit rien, & ne retarderoit pas d'un ſeul moment l'execution de ce qui auroit eſté arreſté. Et je vous mande cecy ſeulement afin que leurs Majeſtez ſachent au vrai ce que Dom Louis m'a dit ſur cette matiere, & les avis differens que j'ay

illeurs. Mais leurs Majeſtez ſe- 12.
nt ſurpriſes, quand elles ſau-
nt, que nonobſtant tout ce qui
ſtoit paſſé à l'égard de Monſieur
Prince, dans la premiere confe-
nce, où j'avois ſi bien répondu
x raiſons, que Dom Louis m'a-
oit alleguées pour m'obliger à
ire obtenir à Monſieur le Prince
elque choſe de plus que ce
ont on eſtoit convenu à Paris,
e je croiois qu'il ne m'en ſeroit
mais parlé davantage, Dom
ouis n'a pas laiſſé de retourner à
charge à la ſollicitation de Lainet,
i luy avoit ſuggeré de nouvelles
iſons.

Il ſeroit bon de vous dire tout
qui s'eſt paſſé, mais leurs Ma-
ſtez ſauront que j'ay repliqué ſur
ſujet encore plus fortement,
ue je n'avois fait la premiere fois,
que j'ay mis Dom Louis hors
'eſtat de conteſter davantage là
eſſus.

Et comme dans la chaleur du
iſcours il me dit, qu'il eſtoit bien
ur, qu'on ne voulût pas ſeulement

11. consentir que le Roy Catolique donnât à Monsieur le Prince une recompense proportionnée aux grands services qu'il luy avoit rendus & aux pertes qu'il faisoit en France, en quoy la reputation de sa Majesté estoit d'autant plus interessée, qu'elle avoit promis par un traité à ce Prince, de ne point faire la paix qu'il ne fût entierement restabli dans tout ce qu'il avoit lors qu'il entra dans le parti d'Espagne; ce qui fut suivi d'autres raisons de cette nature: je luy repliquay sans m'émouvoir, que s'il prenoit la peine de faire mettre par écrit les raisons qu'il m'avoit alleguées avec tant de force & d'efficace, je les signerois de mon costé comme les seules, qui me devoient empêcher de consentir à ce qu'il proposoit en faveur de Monsieur le Prince.

Et parce qu'il s'estoit fort étendu à me persuader, que le Roy pouvoit d'autant mieux aquiescer à la satisfaction de Monsieur le Prince, qu'il n'avoit point d'au-

tention que de bien ſervir ſa 12.
ſté le reſte de ſes jours, & de
er par ce moyen l'honneur de
enveillance; je luy dis, que
d cela ſeroit auſſi vrai, qu'il
: problematique, vû la manie-
ec laquelle ce Prince en avoit
nvers ſa Majeſté, qui l'avoit
blé de tant de graces; Sa Ma-
, & tous ceux qui avoient
nneur de la conſeiller, ſeroient
ſez d'imprudence, s'ils ſe
nt aux promeſſes de ce Prince.
our concluſion je dis à Dom
is, que puiſqu'il ſe paſſionnoit
ort pour les interets de Mon-
r le Prince, j'eſtois reſolu d'y
tribuer de mon coſté, en ſup-
ant tres-humblement ſa Maje-
de vouloir approuver une pro-
ition, que je faiſois au Seigneur
m Louis, par le moyen de la-
elle ledit Prince obtiendroit en-
e de plus grands avantages que
ux qu'il pretend.
Il entendit cela avec grande joie,
noignant beaucoup d'impatien-
de ſavoir ce que je luy propoſe-

rois là dessus: & pour m'expliquer, je luy dis, que je supplierois le Roy de trouver bon, que Monsieur le Prince & son fils fussent rétablis dans toutes les charges & les gouvernemens qu'ils avoient avant que ledit Prince s'engageât au service du Roy d'Espagne, & qu'en eschange des places qui ont esté rasées, on leur en donnât d'autres, pourvû que sa Majesté Catolique laissât le Portugal comme il estoit; ce qui finiroit la guerre de tous costez.

Je ne l'ay jamais veu si émeu qu'il parut en cette rencontre, où le feu, contre son naturel, luy monta au visage. Il me dit qu'il y avoit grande difference entre le Duc de Bragance & Monsieur le Prince; à quoy je repartis, qu'il disoit vray, parce que l'un estoit en possession de deux royaumes, & que l'autre n'avoit rien. Enfin, il rejetta bien loin cette proposition, m'alleguant plusieurs autres choses, qui comme vous pouvez croire, ne furent pas ouies sans re-

que. Aprés quoi je luy dis, que 1 2
ne garderois bien de donner à
inet aucune connoiſſance de
te ouverture, qui, bien qu'elle
t rejettée par ſon Excellence,
mme impratiquable, ne laiſ-
oit pas de fournir à cet hom-
un moyen de l'importuner au
m du Prince de Condé ſon Mai-
e.

Je ſçavois bien que je pouvois
rdiment faire cette propoſition
ns aprehender d'eſtre pris au
ot, voyant d'ailleurs qu'elle me
nneroit moyen de faire démon-
ativement connoiſtre à Dom
uis les grandes facilitez, que le
oy aportoit à la paix, & de quel-
conſequence eſtoit le point de
rtugal, que Sa Majeſté avoit
dé, puiſque je pouvois aſſurer,
ie Sa Majeſté, à ma tres-hum-
e ſupplication, ſe porteroit à re-
ettre toutes les conqueſtes, que
s heureux ſuccés d'une longue
erre lui avoient données, & à
ſtablir meſme Monſieur le Prin-
en tant de places, charges, &

12. gouvernemens, pourveu que le Roy de Portugal demeurât paisible possesseur de ce qui est presentement dans son obeïssance.

Et comme Dom Louis me parle à tous momens des grands avantages que le Roy retire de cette paix, faisant le dénombrement de toutes les places & provinces, qui demeurent à sa Majesté, je reçois beaucoup de soulagement de pouvoir lui dire toujours, qu'il n'y a rien de comparable au relâchement que nous faisons sur l'article du Portugual, quoique, par d'autres raisons, qui ne sont pas connuës des Espagnols, la chose ne soit pas en effet telle, que je tâche de la faire paroistre.

Voila tout ce que j'ay jugé à propos de vous faire savoir pour en informer leurs Majestez, à qui il est bon de dire aussi, que Dieu ne veut pas seulement la paix entre ces deux grandes Puissances, mais encore ôter l'aversion, qui a toujours esté si enracinée entre ces deux nations. Car au lieu que Dom

uis & moy nous craignions é- 12
lement qu'il n'arrivât quelque
ouillerie entre les perſonnes de
tre ſuite pendant les conferen-
s qui ſe tiendroient, il ſe trou-
qu'ils vivent enſemble comme
ls avoient contracté amitié de
ngue main, ce qui ne paroit pas
ange entre les perſonnes de con-
ion : mais de voir que des deux
ſtez, depuis les plus conſidera-
s juſqu'aux laquais & aux pal-
niers, il en ſoit uſé ainſi, & qu'il
ait de l'émulation à qui ſe fera
us de civilité, & ſe regalera le
eux, veritablement c'eſt une choſe
extraordinaire, que chacun en eſt
rpris.

Tous les jours de conference je
ens ſoin de faire de grandes col-
tions à l'ambigu, & cela produit
bon effet, parce que durant la
nference tous les Grands d'Eſ-
gne, & les perſonnes les plus
nſiderables de la ſuite de Dom
ouis, viennent boire dans mon
partement, & ceux qui ſont au-
és de moy vont dans celuy de

12. Dom Louis, où ils ſont auſſi tres-bien regalez. Demain Mr le Maréchal de Gramont fait un grand feſtin à Andaye aux principaux Seigneurs, qui accompagnent Dom Louis. Ainſi vous voyez que les grandes affaires, qui ſont ſur le tapis, n'empêchent pas tous ces Meſſieurs de ſe réjouir.

13. A Monſieur de LIONNE.

De S. Jean de Luz, le 21 Aouſt 1659.

JE viens de recevoir voſtre billet d'hier au ſoir à ſix heures ; je ſuis bien aiſe que vous ayez ajuſté la conference pour demain & je m'y rendray ſans faute à l'heure accoutumée.

Je me réjoüis d'autant plus, que je vois que vous n'avez pas grande eſperance de pouvoir rien ajuſter d'eſſentiel avec Dom Pedro Coloma, puiſque vous ne l'avez pas pu faire avec le Seigneur Dom Louis. Je voudrois bien qu'il executât la reſolution qu'il vous dit avoir priſe, de vouloir aporter de ſa part toute

toute ſorte de diligence, afin que 13.
cet ouvrage reçoive au plutôt ſa perfection : & s'il tient ſa parole, je vous promets, que les points les plus eſſentiels ſeront bientôt ajuſtez ; au moins je me mettray à la raiſon pour que cela ſoit.

Mais vous verrez, (& je voudrois qu'il m'en coutât quelque choſe de bon & eſtre mauvais prophete) que nous parlerons quatre ou cinq heures, & que nous nous reparerons à l'ordinaire, c'eſt à dire, ſans avoir rien arrêté de poſitif.

Je ſerois bien aiſe que vous vinſſez ce ſoir ici, s'il étoit poſſible, afin de vous pouvoir parler ſur les réponſes que j'ay reçues du Roy & le particulier que vous ſavez ; car il faudroit concerter la maniere pour executer utilement les ordres que j'ay reçus de leurs Maieſtez.

14. A Monsieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 21. Aoust 1659.

JE vous escrivis hier par un courrier que m'avoit dépesché le Chevalier de Caderousse, & je remis d'escrire à leurs Majestez ce qui s'estoit passé dans la derniere conference, au retour du valet de pied du Roy. J'y satisfais donc à present, & avant que d'entrer en matiere, je vous prie de tenir secret ce que je vous ay escrit à l'égard de l'Evesché d'Apt; car le Roy sera peut-estre obligé d'avoir plus de consideration pour le premier Président du Parlement d'Aix, qui le demande pour son frere, que pour ce que je me suis donné l'honneur de representer là dessus à Sa Majesté. En tout cas, si elle le trouve bon ainsi, la résolution de cette affaire pourra estre remise jusqu'à mon retour à Bordeaux, quoique j'apprehende fort que ce ne soit pas si tost qu'il seroit à propos, & que je le souhaitte. Vous

allez ſavoir les raiſons que j'ay 14.
d'eſtre dans cette crainte, & ce que je fais auſſi pour preſſer la concluſion de toute l'affaire.

Cette derniere conference a duré plus de cinq heures, & en un mot on n'y a arreſté quoy que ce ſoit; car Dom Louis employa la plus grande partie du temps à me faire des prieres, & il ſe ſervit de tous les moyens imaginables pour m'obliger à conſentir, que le Roy d'Eſpagne donnât à Monſieur le Prince une recompenſe proportionnée aux grandes pertes qu'il faiſoit pour l'avoir ſervi.

Leurs Majeſtez croiront aiſément que tout ce que Dom Louis eût dire avec la chaleur, avec laquelle il accompagnoit ſes inſtances, ne m'ébranla pas trop; mais au contraire eſtant las d'entendre tant parler d'une affaire, dans laquelle je luy avois déclaré d'abord ce que je pouvois faire, & me ſemblant qu'il avoit grand tort de perdre inutilement un temps ſi precieux, qui devoit eſtre employé à

15. donner la derniere main au repos de la Chrétienté en execution du traité de paix, qui avoit déja eſté conclu, ſigné, & ratifié; je luy fis connoiſtre aſſez librement, que j'eſtois venu perſuadé, que nous n'employerions pas trois heures de temps à convenir de tous les points, qui avoient eſté remis à ajuſter icy: que cependant je voyois, que nous en avions perdu quinze en trois conférences, & que quand il me parleroit cent fois ſur le point de Monſieur le Prince, je ne luy pourois jamais répondre que les meſmes choſes.

Dom Louis eſtant Eſpagnol, outre le flegme de ſa nation, eſt naturellement lent & irréſolu, & à ce que je vois on n'a pas grande peine à le détourner de conclure une affaire pour peu qu'on s'y applique, & qu'on luy faſſe voir des difficultez.

Il n'eſt pas difficile de diſcerner ce qui eſt de luy & ce qui luy eſt ſuggeré; car je ſay fort bien, que dans les deux premieres conferen-

ces & meſme dans cette derniere il 14
eſt parti perſuadé de mes raiſons,
& qu'il n'avoit rien à attendre ſur
e fait de Monſieur le Prince. Ce-
endant, il eſt toujours revenu for-
ifié de ce que Lainet & les autres
dhérans de ce Prince lui ont dit.
Ie ſay meſme qu'il a reçu des let-
res de Bruxelles, pour le preſſer là
eſſus, & peut-eſtre ces gens-là lui
nt-ils fait entendre, que je cede-
ois à la fin à ſes inſtances.

Je le vois donc furieuſement
ombatu par tout ce que Lainet &
s autres lui diſent, par les lettres
ue Monſieur le Prince lui écrit,
par les offices que Caracene &
s autres officiers Eſpagnols qui
nt intereſt d'empêcher la paix,
ndent à ce Prince auprés de Dom
ouis.

Je ne doute pas auſſi, qu'on ne
i ait mis dans l'eſprit, que tenant
on il viendra à bout de tout, &
ie plutôt que de m'en retourner
ec la rupture de la paix, je con-
ntiray à tout ce qu'il voudra.

14. Il faut encore tenir pour conſtant, que tout ce que les François, partiſans de Monſieur le Prince, ou engagez à ſon ſervice, eſcrivent icy à Lainet, & à Monſieur le Prince en Flandres, eſt repreſenté vivement à Dom Louis, & ſur tout qu'il n'aura pas manqué de ſavoir ce que Croiſy a déja mandé pluſieurs fois à Bruxelles, c'eſt à dire, que Dom Louis tenant bon obtiendra pour Monſieur le Prince plus qu'il ne voudra, non ſeulement parce qu'il ne me ſauroit arriver un plus grand malheur que de n'achever pas le traité de paix, par le méchant effet, que cela produiroit dans l'eſprit de tout le monde, qui ſeroit capable de cauſer ma perte, puis qu'il ne ſeroit pas difficile de perſuader à chacun, que j'aurois eſté cauſe de cette rupture, & de tous les maux, dont elle ſeroit apparemment ſuivie; mais parce qu'il ſait, & qu'il luy eſt confirmé par l'avis de perſonnes bien informées de l'eſtat preſent du Royaume & de l'impoſſibilité de pouvoir avoir

de l'argent, que je ſuis mieux per- 14.
ſuadé que perſonne, à ce qu'il dit, que cette impuiſſance ne nous permet pas de ſonger à la continuation de la guerre; d'autant plus que je n'ignore pas auſſi que les cabales ſeroient, en cas d'une rupture, prêtes à éclotre.

Je ſay pour les avoir veûs, qu'on a envoyé quantité de memoires de Paris à Monſieur le Prince, qui les a fait tenir par un courier exprés à Lainet, tendant tous à obliger Dom Louis de tenir bon en ce qui regarde Mr le Prince de Condé, & à luy inſinuer, que s'il eſtoit obligé de faire la guerre, tout changeroit à l'avantage de l'Eſpagne.

Et comme Monſieur le Prince a intereſt que Dom Louis le croye ainſi, il ne faut pas douter qu'il ne luy mande que l'Angleterre ſera pour eux; qu'il a de grands partis en France qui agiront, la paix ne ſe faiſant pas. Mais s'il peut obliger Dom Louis à continuer la guerre, il eſt bon qu'il trouve les

14. choſes dans un état different de ce qu'il lui aura repreſenté, & que la Couronne d'Eſpagne en reçoive prejudice.

Je vous marque tout ce qui peut faire tenir à Dom Louis la conduite qu'il tient, afin que leurs Majeſtez voyent qu'il ne faut pas ſeulement combattre ſon naturel, mais generalement l'eſprit de tous les méchans François, qui par diverſes raiſons empêchent l'execution d'un bien, qui abat toutes leurs eſperances de troubler le Royaume, & les met hors d'état d'y pouvoir ſeulement ſe montrer.

Je paſſeray à cette heure à vous informer le plus ſuccintement que je pourray des choſes les plus eſſentielles, que Dom Louis m'a dites & propoſées dans cette derniere conference à l'égard de Monſieur le Prince.

Il prit grand ſoin d'exagerer la paſſion, que Monſieur le Prince avoit d'acquerir mon amitié, qu'il conſideroit comme la meilleure place qu'on lui pût donner; qu'il

ſavoit que ce Prince parloit en cela 14.
ſincerement, qu'il me le pouvoit faire voir par un avis ſecret qu'il avoit reçu là deſſus depuis vingt-quatre heures ; & que ſi je voulois il le feroit venir en poſte ici avec deux gentilshommes comme luy-même le ſouhaitoit, étant aſſuré que ſi nous nous voyions nous nous ſeparerions avec une ſatiſfaction reciproque ; & que tout ſeroit terminé.

Je rejettay cette propoſition, ne ſervant pour cela des raiſons qui peuvent aiſément tomber dans l'eſprit d'un chacun, & je lui déclaray en termes fort obligeans, que je n'aurois nulle peine à donner mon amitié à Monſieur le Prince avec la derniere ſincerité, lui promettant que ſi ce Prince faiſoit ce qu'il devoit à l'égard du Roy, il n'y auroit ny parens, ny amis en France, de qui il ſe dût promettre plus de marques de ſervice & d'amitié que de moy : & je lui dis même, que je donnerois avec plaiſir

la carte blanche pour toutes les
14. ſeuretez que Monſieur le Prince pouroit ſouhaitter là deſſus : mais qu'avec toutes les belles proteſtations de Monſieur le Prince & tout le deſintereſſement qu'il témoignoit, je priois ſon Excellence, de me permettre de lui dire, qu'aiant traité continuellement dix ou douze ans avec luy, je devois mieux ſavoir ſon humeur, que ſon Excellence, qui ne le connoiſſoit que par les lettres qu'il avoit reçuës de luy, par les relations des agens & des adhérans de ce Prince, & par la conduite qu'il avoit tenuë pendant un temps, qu'ayant toute ſon eſperance dans la protection, que S.E. luy promettoit du Roy d'Eſpagne, il auroit eſté bien imprudent, s'il n'y en avoit pas tenu une fort ſouple, fort complaiſante, & enfin telle qu'il falloit afin que l'on conçût de luy une opinion avantageuſe.

Je lui ajoutai, que par cette connoiſſance particuliere que j'avois de Monſieur le Prince, je luy pou-

vois dire en premier lieu, que ſon 14.
Excellence ſe trouveroit bien em-
barraſſée, ſi elle avoit à eſſuïer tous
les empreſſemens de Monſieur le
Prince, quand il ſeroit auprés d'el-
e, & qu'au fait & au prendre il ne
eroit pas grand cas de mon amitié,
i elle ne luy produiſoit dés à pre-
ent, d'une maniere, ou d'autre, les
vantages qu'il ſollicitoit; & que
'étois aſſuré, que ſon Excellence le
avoit auſſi bien que moy.

Ce fut alors qu'il me repartit: *quoy voulez-vous qu'un Prince de ce merite revienne en France ſans réputation, ſans avoir ny charges, ny Gouvernement, & comment voulez-vous qu'il vive?*

Je luy répondis bruſquement, comme cinq cens autres Princes du ſang, qui ſans avoir ſongé à rien faire contre le Roy & contre l'Etat, n'ont jamais eu aucun Gouvernement, ny aucune place; que la pluſpart des Princes du ſang n'en ſouhaitant, que pour faire du mal, on a grande raiſon de ne leur en point donner: car pour leur ſeureté,

14. & pour recevoir des marques de respect de tous les François, ils n'ont autre chose à faire qu'à bien vivre, & à bien servir le Roi, comme ils y sont obligez plus que tous les autres Sujets.

En cet endroit, il me fit mille flateries, & me dit : *puisque vous ne voulez pas consentir, que nous donnions à Monsieur le Prince des places en souveraineté, ne pourrois-je pas au moins obtenir que le Roy trouvât bon qu'on lui donnât quelque Estat, comme pouroient estre ou les deux Calabres, ou le Royaume de Sardaigne ?* Je lui dis que je croyois qu'il se moquoit, & qu'il me faisoit adroitement ces propositions, pour faire valoir aux gens de Monsieur le Prince le desir que le Roy son Maitre avoit de faire de grandes choses pour lui, sachant bien qu'il ne lui en couteroit rien dans la suitte, n'y ayant aucune apparence, que le Roy put consentir, que Monsieur le Prince eut cet établissement, & qu'il revint en France. A quoy j'ajoutay neanmoins, que si Monsieur le

Prince ébloui du preſent d'un 14.
Royaume vouloit le recevoir du
Roy d'Eſpagne, j'y conſentirois.
Il me repliqua, qu'en ce cas Mr
e Duc d'Anguien pouroit retour-
ier en France pour y tenir la place
le ſon pere, & jouir de tout ce
ue le Roy avoit conſenti de ren-
re à Monſieur le Prince. Mais je
ii repartis, qu'en cela le pere &
: fils n'étoient qu'une même choſe,
u'un ſemblable partage ſeroit par
ille raiſons contre le ſervice & la
ignité de la Couronne de France,
: je conclus qu'il falloit que ſon
xcellence ſe reſolut à faire donner
uelque ſomme d'argent conſidera-
le à Monſieur le Prince, avec la-
uelle il pouroit acheter de gran-
:s terres en France, qui demeu-
roient toujours à ſa famille, &
ie cela lui ſeroit plus avan-
geux, que d'avoir des gouver-
:mens leſquels il perdroit en
ourant.

Mais il ne témoigna pas d'en
mber d'accord, diſant, que ſi
i lui donnoit de l'argent c'étoit

14. une gratification, & non pas une recompenſe pour les ſervices qu'il avoit rendus, ny pour ce qu'il perdoit en France.

Dans la chaleur de la converſation, il s'emporta à dire, que ſon Maitre n'auroit jamais d'Alliez, ſi à la vûe de tout le monde, aprés les promeſſes qu'il avoit faites à Monſieur le Prince, il l'abandonnoit, & le laiſſoit dépouillé de tout ce qui le pouvoit rendre & l'avoit rendu autrefois conſiderable à la France.

Je luy répondis trois choſes, la premiere, que les ſujets qui ſe revoltent contre leur Roy, & qui ſe mettent ſous la protection d'un autre ne ſe doivent jamais appeller Alliez, parce que cette qualité n'appartient qu'aux Princes ſouverains, qui avoient la liberté de s'allier & de faire tout ce que bon leur ſembloit.

La ſeconde, que nous avions grand intereſt, & qu'il y avoit grande juſtice à faire tous nos efforts, afin que toutes ces ſortes

Alliez fuſſent traitez de maniere 14.
'il ne fut pas facile à la Couron-
: d'Eſpagne d'en avoir à l'avenir.
La troiſiéme, que le deſir du
oy pour la paix ne luy avoit pas
rmis d'avoir pour le Portugal
s conſiderations, que l'Eſpagne
ectoit d'avoir pour Monſieur le
ince.

La concluſion de ſon diſcours
, qu'il faloit une fois pour tou-
finir cette affaire; que tout ce
i regardoit les intereſts de Mon-
ur le Prince & la maniere dont
en devoit uſer envers luy, avoit
é entierement fini à Paris; que
s cela je n'en fuſſe jamais parti,
que je ne me ſerois pas avancé
ques icy ſi je n'avois pas reçu
paravant la ratification de ce
avoit eſté arreſté par un ttaitté
ié de perſonnes munies pour
effet. Que ce qu'il y avoit
ic à faire eſtoit de demeurer
ccord de la gratification, que
Roy d'Eſpagne donneroit à
nſieur le Prince, à laquelle le
y eſtoit obligé de conſentir

14. pourveu qu'elle ne fût pas prejudiciable à Sa Majesté, & contraire à ce qui avoit esté stipulé par l'article du traité concernant cette matiere.

Dom Louis finit la conference en me disant, qu'il songeroit de nouveau à la qualité & à la forme de cette gratification qu'il appelle toujours recompense, & qu'il esperoit que nous en pourions convenir la premiere fois que nous nous verrions, ce qui fut remis à samedy.

Je n'entreray pas en détail de ce qui se passa sur divers autres points, parce que ceux, dont nous tombasmes d'accord, ne sont pas d'une grande consequence, & qu'il ne fut rien conclu sur les autres. Je ne vous diray pas aussi, qu'il ne perd aucune occasion de parler du Roy avec les termes les plus obligeans que l'on puisse trouver, & qu'il s'explique toujours du mariage comme d'une chose faite; & en dernier lieu il me dit, que l'on trouveroit en France l'Infante fort

en faite, & que la beauté de son 14.
prit ne devoit rien à celle de son
orps.

Nous convinmes de nouveau,
ie pour abreger le temps, Mr de
onne & Mr le Secretaire d'Estat
oloma travailleroient à donner
forme neceſſaire aux choſes, dont
ous étions tombez d'accord, &
eſme qu'ils retoucheroient cer-
ns points, dont ils pouroient
nvenir enſemble, comme n'é-
nt pas d'une fort grande conſe-
ence.

Mais ayant appris par un billet,
e Mr de Lionne m'a écrit ce
tin, que non ſeulement il n'a-
nçoit point avec Dom Pedro Co-
na, mais qu'il n'avoit pû rien
re avec Dom Louis, qu'il avoit
hier, je lui manday, que je ne
uvois plus ſouffrir ces lon-
eurs, & qu'il diſt à Dom Louis,
e je ſouhaitois que nous euſſions
tre conference, dans laquelle je
rois bien par ſa conduite, quel
cés nous pouvions eſperer de
te affaire.

14. Et comme j'avois instruit Mr de Lionne des choses que je croiois qu'il faloit insinuer à Dom Pedro Coloma, afin que par ce canal elles pussent venir à Dom Louis, il l'a fort bien executé jusqu'à lui dire, que je craignois que Mr le Prince ne fût fatal à la Chrétienté, & qu'il ne fût cause, que pour son seul interest, on ne voulût pas la paix à Madrid, puis qu'on n'oublioit rien, pour faire rompre celle, qui a esté arrêtée & concluë à Paris.

Je crois qu'il est bon, que leurs Majestez sachent le jugement que je fais de tout cecy, qui est, que Dom Louis, par son naturel, & par l'esperance d'obtenir quelque chose à l'avantage de Monsieur le Prince, tirera de longue tant qu'il pourra, à la sollicitation de Lainet & des autres adhérans de ce Prince.

En second lieu, je crois, que Lainet, par sa maniere d'agir, a pris quelque ascendant sur l'esprit de Dom Louis, lequel aiant esté pres-

d'ailleurs par mille moiens à ser- 14.
ir Monſieur le Prince, n'a pas la
orce de decider ſur ce ſujet ; &
ie quelque perſuadé qu'il ſoit de
es raiſons en ſortant des confé-
nces, lors qu'il les communique
Lainet, celui-cy lui fournit des
pliques, & lui fait croire que je
rai obligé de ceder.

Neanmoins, avec tout cela, com-
e je ſuis obligé de pratiquer tou-
s ſortes d'expediens pour pouſſer
om Louis, & le preſſer à ſe dé-
rminer prontement, & que je ſay
ie la conſtitution preſente des
faires oblige la Couronne d'Eſ-
gne à chercher ſes avantages
ns la paix, je crois pouvoir dire
ec fondement, que tout cecy
ira bien : mais ce ſeroit une im-
udence, en des choſes expoſées à
vers accidens, d'en vouloir ré-
ndre abſolument.

15. A Monsieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz, le 23 Aoust 1659.

LA conference d'hier a esté un peu forte. J'en suis sorti avec une entiere satisfaction, d'autant que les coups que j'ay portez sur le champ, (parmi lesquels il y en a eu d'assez hardis,) m'ont donné lieu de connoître le fond du cœur de Dom Louis, & de me confirmer dans le jugement que j'ay fait, que la fin de cette negociation sera bonne, & qu'elle ne produira rien qui ne soit avantageux au service, à l'honneur, & à la dignité du Roy.

Le premier point, qui fut mis sur le tapis ce fut celui du mariage. Il n'y eut pas grande difficulté à convenir sur ce qu'il y avoit à faire, & l'on tomba d'accord que Mr de Lionne & le Secretaire d'Estat Dom Pedro Coloma travailleroient aux articles, & aux lettres qu'il falloit que les deux Rois écrivissent au Pape pour avoir la dispense, & à toutes les autres parti-

ilaritez qui seroient necessaires 15.
our pouvoir prontement passer à
xecution de cette affaire.

Je lui fis un grand discours sur
s renonciations, lui disant, que
mme le Roy alloit estre le plus
ligé à promouvoir & soutenir les
terests de la Sereniſſime Infante,
ne pouvois pas m'empescher de
parler de sa part, afin qu'elle
consideréedu Roy son pere, en
tte rencontre : & bien que je
se persuadé que mes instances ne
oduiroient aucun effet, je ne
ssay pas de les appuier fortement,
de raisons assez apparentes,
nt les principales éroient les
ilitez que le Roy avoit appor-
s à la paix, cedant plusieurs
ints dans la creance de pouvoir
ouser la Sereniſſime Infante sans
e l'on voulût exiger d'elle en Es-
gne aucune renonciation, n'y
nt personne qui se put imaginer
e la seule consideration de ce
riage obligeroit le Roy à se re-
her sur des points essentiels
is le traité de paix, ainsi qu'il

15. avoit fait, puiſque ſans ſortir des termes de la modeſtie, je pouvois dire que ſi l'Infante étoit le plus grand parti de l'Europe, le Roy l'étoit auſſi ſans contredit. Car pour l'Empereur, ſa dignité eſt paſſagere, & il eſt plus que certain qu'il ſe reputeroit le plus heureux Prince du monde, s'il ſe pouvoit dépouiller de ſa qualité & de ſes Eſtats, pour ſe revétir du Royaume de France, ou d'Eſpagne. Il me répondit, que pour cela j'avois raiſon; mais que ſi j'étois informé des offres, que l'Empereur avoit faites pour obtenir l'Infante, & des grands avantages que le Roy ſon Maitre eût retiré de cette alliance; au lieu qu'aiant preferé celle du Roy, il a donné à ſon neveu le plus ſenſible déplaiſir qu'il ait jamais pû recevoir, ſans que rien l'ait pû appaiſer juſqu'à preſent: je tomberois d'accord avec lui, qu'il ne ſe peut rien ajouter au deſir qu'a le Roy ſon Maitre d'étreindre une cordiale & ſincere amitié avec le Roy, & de joindre à

affection d'oncle la tendresse de 15.
ere. Leurs Majestez savent, &
ous aussi, que sur ce point il nous
dit la pure verité, & que lors qu'il
arle des offres que l'Empereur fai-
it au Roy d'Espagne, & des
ands avantages qu'il en pouvoit
tirer, il entend que l'Empereur
it rompu avec la France, & se fut
nduit en toutes choses, comme le
oy Catholique eust voulu, s'il lui
st accordé l'Infante, comme elle
i avoit esté promise.

Pour les renonciations, il m'a
t qu'il voioit bien, que je lui en
ois parlé pour pouvoir dire que
Roy rendoit cet office à la Sere-
ssime Infante comme devant être
n épouse; mais qu'il ne doutoit
s que je ne fusse bien assuré, que
om Louis ne pouvoit pas seule-
ent faire en Espagne la propo-
ion d'une chose semblable; &
'il vouloit sur ce propos me
e confidemment que nonobs-
it que dans le Conseil du Roy
n'ait jamais pensé à l'alliance
is les renonciations, excepté lui

15. & un autre, il n'y eut perſonne qui conclut à la marier avec le Roy, parce qu'ils avoient ſoutenu, comme il le croioit auſſi, que nonobſtant ces renonciations, ſi ſon Maître venoit à perdre ſes deux enfans, comme on le doit fort apprehender, étant dans un âge ſi tendre, que l'aîné n'a pas encore vingt mois, il ſeroit à ſouhaiter, & non pas à eſperer, que la France ne s'attendiſt pas à ſucceder, & qu'elle renonçât à de telles pretentions. Je ſuis fort perſuadé de tout ceci par pluſieurs raiſons tres-fortes & concluantes, & de plus je me ſouviens tres-bien de ce que la Reine m'a dit pluſieurs fois, lorſque le Roy ſon frere n'avoit qu'un fils; mais j'ai eſté bien aiſe d'entendre de la bouche du principal Miniſtre d'Eſpagne la meſme choſe, & que tout le Conſeil d'Eſpagne avoit parlé en conformité.

Aprés cela, il revint à la charge ſur les intereſts de Monſieur le Prince, me repetant toutes les raiſons qu'il m'avoit dites en ſa faveur

dans

dans les conferences precedentes; ajoûtant toutes celles que lui devoient avoir fourni de nouveau Lainet & les adherans de ce Prince : & il me reprocha avec plus de force que jamais, que ſes inſtantes prieres ne m'avoient pû obliger à interceder auprés du Roi en faveur d'un Prince, qui ne reſpiroit que de mériter par ſes tres-humbles ſervices & ſoûmiſſions la bienveillance du Roi & de la Reine, & non amitié, en me donnant de veritables marques de la ſienne ; & que s'il recevoit quelque raiſonnable ſatisfaction, qui le pût faire retourner en France ſans deshonneur, toutes choſes ſe paſſeroient à ſouhait, & qu'enfin l'on joüiroit d'un ſiecle d'or. 15.

Il s'étendit fort au long ſur tous les exemples qu'il y avoit de la clémence des Rois de France, à l'égard de ceux, qui s'étoient écartez de leur devoir, comme avoit fait Monſieur le Prince; & ils s'arta fort entr'autres à ce qu'avoit fait le Roi à l'égard de Monſieur

15. le Prince de Conty, & de Meſſieurs les Maréchaux de Turenne, d'Hoquincourt, & Foucaut ; & qu'enfin il étoit aſſez ordinaire en France de commettre de ſemblables crimes, & non ſeulement d'en obtenir le pardon, mais auſſi d'en tirer des avantages : & il ne me fut pas mal-aiſé de remarquer qu'il avoit bien étudié la leçon, que Lainet lui avoit donnée ſur ce ſujet, puis qu'il la répetoit mot à mot.

J'avouë, que cette derniere clauſe de ſon diſcours me piqua furieuſement, me ſemblant que les Eſpagnols s'efforcent autant qu'ils peuvent d'établir cette maxime, que la rebellion n'eſt pas un crime en France, mais plûtoſt un moyen de faire ſa condition meilleure.

„ Mais je lui repartis ſans m'émou-
„ voir que le Prince de Conty, &
„ le Maréchal de Turenne avoient
„ imploré la clémence du Roi, &
„ étoient revenus à ſon obéïſſance
„ avec la derniere ſoûmiſſion, ſans
„ rien prétendre, & ſans aucune au-
„ tre condition, que celle d'être ré-

tablis dans l'honneur de ſa bien- 15.
veillance : Qu'à l'égard d'Hoquin- "
court & de Foucaut, le Roi avoit "
fait ce que le bien de ſon ſervice "
avoit requis, & que je voyois bien "
qu'on eût ſouhaité toute autre "
choſe en Eſpagne, afin que le pre- "
mier leur livrant Peronne, Mon- "
ſieur le Prince eût la liberté de "
courir juſques aux portes de Pa "
ris; & que l'autre * tenant bon " * *Ou-*
dans Broüage, & dans l'Iſle d'O- " *tre le*
ceron, ou traittant de ces places " *bâton*
avec eux, il nous fût impoſſible " *de Ma-*
de finir la guerre civile, de recou- " *réchal*
vrer toutes les places du Royau- " *on lui*
me qu'elle nous avoit fait perdre, " *donna*
& de réduire la Guienne & d'au- " *cin-*
tres provinces, comme on avoit " *quan-*
fait : Qu'au reſte, il étoit vray " *te*
que les François s'emportoient " *mille*
avec plus de facilité que les Eſpa- " *loüis*
gnols à manquer à leur devoir, & " *d'or*
leur Souverain ; mais que les " *en ar-*
rois, bien loin de les convier par " *gent*
trop de bonté à tenir toûjours cet- " *com-*
te mauvaiſe conduite, avoient toû- " *ptant.*
jours uſé de la derniere rigueur, "

15. „ quand le bien de leur ſervice ne les
„ avoit point obligez de faire autre-
„ ment ; qu'en cela ils ne s'éloi-
„ gnoient pas en France de la ma-
„ niere, dont on en uſoit en Eſpa-
„ gne, puiſque j'avois remarquée,
„ que quand on ne pouvoit remedier
„ aux rebellions & aux ſoulevemens
„ qui arrivoient, on avoit patience,
„ comme on avoit fait à l'égard des
„ Portugais & des Catalans, leſquels
„ ils ont toûjours recherchez, en
„ leur offrant non ſeulement le par-
„ don, mais encore de nouveaux pri-
„ vileges, & de grandes recompen-
„ ſes à ceux du pays qui avoient le
„ plus de crédit. Enſuite, j'ajoûtay
„ l'exemple des Hollandois, qui
„ ayant ſoûtenu leur rebellion juſ-
„ qu'au bout, avoient enfin été re-
„ connus par le Roi d'Eſpagne pour
„ Etats libres & indépendans, &
„ leurs Ambaſſadeurs traittez com-
„ me ceux des Souverains. Et je con-
„ clus, que ſi l'on voyoit en France
„ plus de rebellions & de révoltes
„ qu'en Eſpagne, ce malheur étoit
„ adouci par la facilité avec laquelle

les François revenoient à leur de- " 15.
voir; ce qu'on ne pouvoit pas dire "
des ſujets du Roi d'Eſpagne, qui "
ayant une fois levé le maſque, ne "
retournoient jamais à l'obéïſſance, "
que par la force, ainſi qu'il paroiſ- "
ſoit aſſez par l'exemple des Hol- "
landois, qui ſont paiſibles poſſeſ- "
ſeurs de pluſieurs provinces qui é- "
toient le patrimoine du Roi d'Eſ- "
pagne, il n'y a pas encore un ſiecle: "
Que toutes les revoltes arrivées en "
France n'avoient pas encore fait "
perdre un pouce de terre au Roi, "
qui, au contraire, par une benedi- "
ction viſible de Dieu, avoit étendu "
de tous côtez les limites de ſon Ro- "
yaume, malgré l'union de tant de "
Princes & de Parlemens, qui a- "
voient conſpiré la ruine de l'Etat. "
Ainſi la bonté devoit compenſer "
toutes choſes puiſque la facilité des "
François à faillir étoit corrigée par "
la facilité du retour: au lieu que ſi "
les ſujets d'Eſpagne s'oublient plus "
rarement, ils ne reviennét jamais. "
Je reconnus bien que ce diſcours "
gênoit Dom Loüis, & je lui dis, "

15. que j'étois fâché qu'il m'eût obligé par celui qu'il m'avoit tenu de le pouſſer ſi avant; mais que l'honneur de la France, & celui de mon Roi ne m'en avoit pas pû diſpenſer.

Enſuite témoignant quelque émotion il me parla encore en termes plus forts de la ſatisfaction de Monſieur le Prince, me diſant que l'honneur de ſon Maître y étoit engagé; en ſorte qu'il ne pouvoit pas ſe départir de faire pour lui quelque choſe de conſiderable ſans l'expoſer à une tache perpetuelle, & qu'il me prioit une fois pour toutes de lui dire nettement ce qu'il pourroit eſperer ſur ce point, puiſque celuy-là ajuſté on conviendroit aiſément de tous les autres, en une ſeule conférence.

C'eſt icy que je jugeay à propos pour le bon ſuccés de cette negociation, pour le ſervice & pour la dignité du Roi, & pour reconnoître au vray le fond du cœur de Dom Louïs, de m'emporter par adreſſe, en élevant un peu ma voix. Je lui dis donc: Monſieur,

vous me parlez avec trop de franchiſe & de liberté ſur le chapitre de Monſieur le Prince, que vous regardez comme le principal & le ſeul, qui peut décider cette affaire, pour n'en uſer pas de même. Ainſi, je vous déclare, aprés avoir ſouffert plus patiemment que je ne devois qu'on ait employé quatre conférences à conteſter une choſe ajuſtée déja dans le traité de paix ſigné à Paris, & ratifié ſans y changer une parole, que le Roi ne fera rien au delà de ce que je vous ay repliqué ; que quand même Sa Majeſte me permettroit de faire un plus long ſejour ſur cette frontiére, & que nous aurions encore cent conférences enſemble, vous n'obtiendriez rien davantage de moy, parce que Sa Majeſté ne conſentiroit jamais, que le Roi d'Eſpagne donnât à Monſieur le Prince une récompenſe, qui ſervît à la poſterité de monument de ſa rebellion, & d'un pernicieux exemple aux perſonnes de ſon rang, de s'engager au ſervice d'Eſ- 15.

15. pagne contre le Roi & leur patrie, pour gagner de ſemblables récompenſes.

Il me vouloit interrompre en cet endroit, mais le priant de me laiſſer achever, je continuay de lui dire qu'il faloit que Monſieur le Prince ſe reſoluſt, comme j'avois proteſté pluſieurs fois, d'être ou tout François, ou tout Eſpagnol; que le Roi ne ſouffriroit jamais qu'il reçuſt du Roi Catholique d'autre gratification, que celle, dont je m'étois expliqué. Que n'étant pas raiſonnable que la Chrêtienté demeurât plus longtemps plongée dans l'abîme des miſeres, où une longue guerre l'avoit jettée, pour le plus ou le moins des interêts d'une perſonne particuliere, à laquelle pour le bien de la paix le Roi avoit departi mille fois plus de graces & de marques de ſa bonté qu'il ne devoit, & que la mauvaiſe conduite du Prince, & le bonheur des affaires de ce Royaume ne permettoient: La juſtice demandoit, que le Roi en

pût uſer à l'égard de Monſieur le 15.
Prince de la même maniere que
le Roi d'Eſpagne en uſeroit à l'é-
gard du Portugal. Qu'autrement
je voyois bien, avec un ſenſible
déplaiſir, que la conſideration de
Monſieur le Prince, qui avoit dé-
ja empêché, trois ans auparavant,
la concluſion de la paix à Madrid,
au préjudice de toute la Chrêtien-
té, (de quoi rendroient compte
à Dieu ceux qui en avoient été
cauſe) pourroit bien encore cauſer
la rupture d'une paix concluë, ſi-
gnée, & ratifiée: & que ſi les émiſ-
ſaires de Monſieur le Prince, &
quelques autres perſonnes, avoient
eû moyen de perſuader à Dom
Loüis, que tenant bon ſur ce
point, je me relâcherois à la fin,
n'étant pas poſſible, que je me
puſſe jamais reſoudre à m'en re-
tourner, ſans que l'ouvrage de la
paix reçût ſa perfection, de peur
d'encourir la haine des peuples: je
lui déclarois, qu'encore que j'a-
voüaſſe qu'il me ſeroit tres-ſenſible
de n'avoir pas réüſſi à une affaire,

15. qui eſt ſi fort deſirée de tout le monde, & dont l'execution lui eſt ſi neceſſaire ; je m'en retournerois comme j'étois venu, avec cette conſolation, qu'il n'y auroit perſonne, qui pût avec la moindre apparence de raiſon m'imputer la faute de la rupture d'une paix, pour la concluſion de laquelle j'avois ſi heureuſement travaillé à Paris : que je croyois que le Roi pouvoit attendre de la bonté divine dans la continuation de la guerre les mêmes avantages, & même de plus grands, que ceux, qu'elle lui avoit donnez, aprés le retour de Mr. de Lionne de Madrid, où la ſeule conſideration de Monſieur le Prince l'avoit empêché de conclure la paix.

Je ne ſaurois vous dire combien Dom Louïs fila doux aprés une déclaration ſi hardie, car il n'y a civilité, ni termes obligeans, dont il ne ſe ſervît pour me ſatisfaire, diſant poſitivement, qu'il me déclaroit, que rien au monde n'étoit capable de nous faire ſéparer, non ſeule-

ment ſans l'entier établiſſement de 15.
la paix, mais encore ſans la liaiſon d'une ſincere & parfaite amitié entre nous; & qu'enfin il me conjuroit de lui vouloir donner ce jour pour voir ce qu'il aura à faire ſur ce qui regarde les interêts de Monſieur le Prince ; & que ſi je le trouvois bon, nous pourrions nous revoir demain, pour terminer entierement ce point là, de maniere que le Roi ſon Maître en fût content.

C'eſt de là que je pris occaſion de m'aſſurer encore plus, que rien n'étoit capable d'obliger Dom Louïs à rompre cette negociation, puiſque lui ayant parlé ſi fortement, & avec tant de liberté, lui mettant le marché à la main, il avoit à l'inſtant changé de ſtile, en me parlant dans les termes, que je viens de rapporter : à quoy mon ſilence, & la froideur que j'affectay pendant plus d'une demi-heure l'engagérent de plus en plus. Et c'eſt ce qui m'a donné ſujet de commencer cette depêche en la maniere que j'ay fait,

15. c'eſt-à-dire, par le jugement de ce qu'on devoit attendre des intentions & de la conduite de Dom Loüis en cette négociation.

Aprés nous être un peu remis, & que j'eus commencé de mon côté avec plus de douceur, je jugeay plus à propos de faire une tentative par un moyen aſſez delicat, & qui ſans m'engager à rien, me donna lieu de reconnoître, ſi dans le fond Dom Loüis avoit une ſi grande paſſion de procurer en effet la ſatisfaction de Monſieur le Prince ; ou ſi c'étoit ſeulement par oſtentation, & pour s'en faire un merite auprés de ce Prince, qu'il inſiſtoit avec tant de fermeté, à lui vouloir donner des établiſſemens, les offrant toûjours plus conſiderables à meſure qu'il trouvoit plus de repugnance à nous y faire conſentir, puiſque, comme je vous ay déja mandé, il s'étoit avancé juſqu'à lui donner, ou les deux Calabres, ou la Sardaigne.

Et je croy que je ne devois plus

ifferer à connoître le fond de ſa 15
enſée ſur ce point, afin de voir
'il y avoit lieu de profiter de la
permiſſion, que le Roi m'avoit
donnée ſur le ſujet de Monſieur le
Prince.

Je pris donc occaſion d'exagé-
rer le peu de raiſon, qu'il avoit eû
de conſeiller au Roi, ſon Maître,
d'offrir à Monſieur le Prince non
ſeulement des ſommes conſidera-
bles d'argent, pour marque de la
bõne volonté qu'il avoit pour lui,
mais auſſi le gouvernement des
Païs-bas avec la même autorité,
& les mêmes émolumens, qu'a-
voit le Cardinal Infant, outre le
don de pluſieurs places conſide-
rables de ce pays-là ſituées ſur la
frontiére de France; puiſque Mon-
ſieur le Prince même (qui eſt inte-
reſſé dans la choſe, & qui ſe de-
voit luy-même forger des raiſons,
pour croire qu'il devoit recevoir
ces avantages, ſans que cela
pût le priver des graces que le
Roi avoit déja offert de lui ac-
corder) avoit declaré, qu'il n'ac-

15. cepteroit pas ce Gouvernement ; le ſerment de fidelité, qu'il ſeroit obligé de faire au Roi d'Eſpagne en prenant les proviſions de cette charge, étant incompatible avec ſon rétabliſſement dans les bonnes graces du Roi. Ce qui étoit ſi vray que Dom Louïs m'avoit confirmé tout ce que Caillet m'avoit dit en cette conformité.

Et pour ce qui eſt des Places, que bien que Monſieur le Prince n'eût pas refuſé l'offre que Dom Louïs lui avoit fait faire de la part du Roi ſon Maître, & qu'au contraire il eût déclaré qu'il accepteroit ce bien-fait ; neanmoins on ne pouvoit pas douter qu'il ne fût perſuadé que le Roi n'y conſentiroit nullement, le même Caillet m'ayant dit, s'en allant en Flandre, que l'intention du Prince étoit de les recevoir pour les remettre au Roi, afin que Sa Majeſté reconnût, qu'il ne vouloit conſerver aucune liaiſon avec l'Eſpagne ; & pour tâcher par mon entremiſe d'en tirer quelque re-

ompenſe en France qui ne le ren- 15.
ît point ſuſpect.

Et j'avois d'autant plus ſujet de roire, que ce ſeroit l'intention de Monſieur le Prince d'en uſer ainſi, ue Caillet revenant de ſon voya- e de Flandre me pria inſtamment Bayonne, de ne m'oppoſer point ux avantages, que le Roi d'Eſpa- ne vouloit faire à ſon Maître, en ui donnant des poſtes conſidéra- les en Flandre, puiſqu'il pouvoit m'aſsûrer de nouveau,& avec plus le fondement, que Monſieur le Prince en uſeroit de la maniere, qui lui ſeroit preſcrite par Sa Ma- eſté, laquelle viendroit ainſi à ti- rer toute l'utilité des Places, dont le Roi d'Eſpagne lui feroit pre- ſent.

Et continuant mon diſcours, je dis à Dom Louïs, que j'avois crû, que non ſeulement Monſieur le Prince avoit donné ordre à Caillet de me parler de cette ſorte, mais auſſi, que ſon Excellence le devoit avoir trouvé bon, puiſ- qu'elle avoit témoigné de ne ſou-

15. haitter autre choſe que la ſatis-
faction de Monſieur le Prince,
de quelque maniere qu'il la pût
avoir.

Je conclus, que je n'avois d'autre but en lui repreſentant tout cecy, que de lui faire voir, que Monſieur le Prince même avoit jugé, qu'il ne pouvoit accepter le Gouvernement de Flandre, ni recevoir des Places, que pour les remettre entre les mains du Roi, & en recevoir de Sa Majeſté quelque recompenſe.

S'il eût été vray, que Dom Loüis n'eût eû d'autre deſir, que celui de ſatisfaire Monſieur le Prince, il n'eût pas manqué d'entrer en matiere, & de me preſſer de lui faire obtenir quelque établiſſement en France, en recompenſe des Places, que le Roi ſon Maître lui vouloit donner. Mais je vis bien le contraire; car aprés avoir été long-temps embarraſſé à me répondre, il me dit que l'intention de ſon Maître n'étoit pas de donner des Places à Mon-

ſieur le Prince, ſans prendre des précautions, pour qu'elles ne ſortiſſent pas de ſes mains; que Sa Majeſté Catholique ne prétendoit même les lui donner que pour un temps, juſqu'à ce qu'il fût entiérement rétabli en France; & pluſieurs autres mauvaiſes raiſons, qui ne concluoient rien, ce qui faiſoit paroître clairement ce que j'avois ſoupçonné, comme je vous ay mandé pluſieurs fois. 15.

On lût aprés tous les points remis icy pour être ajuſtez dans les conférences, que nous devions avoir enſemble, & il témoigne vouloir apporter toutes facilitez pour les terminer promptement: à quoy j'eſpere que contribuëra beaucoup la maniere dont je lui ay parlé. En effet il donna en ma préſence des ordres au Secretaire d'Etat, pour travailler inceſſamment avec Mr. de Lionne à rediger par écrit la plûpart de ces points, dans les termes, qu'ils trouveroient tous deux les plus convenables. Voilà tout ce que j'ay à vous

15. dire, pour informer leurs Majeſtez du détail de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere conférence.

16. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 25. Aouſt. 1659.

JE reviens tout preſentement de la cinquiéme conférence, mais comme je ne veux pas différer davantage à vous envoïer la rélation de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere, qui me ſemble aſſez important pour être ſçû & connu de leurs Majeſté, je vous redepéche le courier que vous m'aviez envoyé, & qui m'a rendu vos lettres comme j'étois ſur le point de monter en carroſſe, pour aller au rendez vous accoûtumé ; & je ne répondrai point à vos lettres que j'ay luës en carroſſe, remettant à le faire demain, & à vous mander ce qui s'eſt paſſé aujourd'huy.

Je vous diray pourtant en gros, pour ſatisfaire en quelque façon la curioſité que leurs Majeſtez pouroient avoir, qu'il me ſemble, que les affaires s'aplaniſſent de plus en

lus, puiſque le Seigneur D. Loüis 16.
'a parlé aujourd'huy fort ſobre-
ıent ſur le chapitre de Monſieur
: Prince, & en termes qui me dé-
larent de plus en plus, que cela
'empêchera pas que cette négo-
iation ne ſe termine aiſément. Je
ous prie de repreſenter à leurs
Iajeſtez, que mon plus grand
laiſir ſeroit de leur pouvoir don-
er à toute heure de mes nouvelles,
nais que cela m'eſt impoſſible,
uiſque, ſans exageration, je n'ay
reſque pas le temps de reſpirer,
ous les Miniſtres des Princes qui
ont icy me voulant voir à tous
nomens, les conférences conſu-
nant un jour entier pour le temps
u'elles durent, & pour celuy
u'il faut mettre à aller & à reve-
ir de l'Iſle, qui eſt à deux lieuës
l'icy, & dont le chemin eſt fort
âcheux.

Et d'ailleurs je ne ſuis pas ſeule-
nent obligé de vous écrire, com-
ne je fais, afin que leurs Majeſtez
oient informées de ce qui ſe paſſe,
nais encore d'écrire generale-

16. ment à tous les Miniſtres du Roi encore plus exactement que je ne faiſois, quand j'avois l'honneur d'être auprés de ſa Majeſté.

Je vous écris ſi à la hâte, que je n'ay pas ſeulement le temps de relire ce que j'ay dicté ; ainſi, s'il y a quelque faute, & ſi tout n'eſt pas ſi bien rangé que je voudrois, je vous prie de prendre la peine de m'excuſer auprés de leurs Majeſtez.

17. A Monſieur le TELLIER.

De S Jean de Luz le 25. Aouſt. 1659.

JE croyois que la conférence d'hier, qui fut la cinquiéme, commenceroit par le point de Monſieur le Prince, parce que Dom Loüis en avoit fort long-temps entretenu Mr. de Lionne, ſur ce que celui-cy lui avoit dit par mon ordre d'avoir reconnu, que je n'étois pas trop ſatisfait d'avoir penetré, que l'intention du Roi d'Eſpagne n'étoit pas de donner une ſatisfaction à Monſieur le Prince, comme Dom Loüis

voit tant de fois proteſté ; mais 17.
eulement, dequoy le rendre conſi-
lerable à l'avenir par des places ,
ui le miſſent en état de pouvoir
roüiller en de certaines conjon-
tures ; comme auſſi de convier
ar l'éclat d'une telle recompenſe
es perſonnes de ſa condition , &
utres, à s'engager hardiment dans
e parti d'Eſpagne.

Mais il commença par me de-
nander des nouvelles de la ſanté
lu Roi & de la Reine , & par me
lire , que le Roi ſon Maître lui
lonnoit charge de me prier de le
nener aux pieds de leurs Majeſtez
ce ſont ſes propres termes) & de
es aſsûrer, qu'il n'y avoit rien qu'il
ouhaitât avec plus de paſſion que
le s'y voir bien-tôt en effet, & qu'il
eſperoit ce bien avec grand fonde-
ment , puiſque par les lettres, qu'il
avoit reçuës de Madrid , il con-
noiſſoit que le Roi ſon Maître ſe
diſpoſoit à partir plûtoſt que le
premier jour d'Octobre.

Il ajoûta enſuite , qu'étant en-
tré dans mon appartement, il avoit

17. admiré ce portrait du Roi fait par Mignard, qu'il avoit remarqué un Prince beau, de bonne mine, & de grande majeſté; qu'il écriroit cela de nouveau en Eſpagne, & qu'il me pouvoit dire ſans flaterie, que la Sereniſſime Infante *tenia muy linda cara, y muy buen entendimiento** ; & qu'enfin elle étoit bien digne d'être l'épouſe d'un tel Roi. Je ferai une digreſſion ſur ce propos, qui confirme ce que Dom Loüis m'a dit à l'égard du Roi Catholique: c'eſt que Dom Pedro Coloma a montré confidemment à Mr. de Lionne une lettre de ſa femme, par laquelle elle luy mande, que le Roi ne laiſſeroit pas venir l'Infante, ſans l'accompagner luy-même, ainſi que le Roi ſon Pere fit à l'égard de la Reine, puiſqu'il n'aimoit pas moins ſa fille, que Philipe III. aimoit la ſienne; & qu'il avoit été arrêté, que ce ſeroit Dom Loüis, qui feroit la fonction de la conduire, pour ne laiſſer pas cet honneur à un autre. En effet le Duc de Lerme, pre-

* *C'eſt à-dire* : voit tres-bonne mine, & tres-bon eſprit.

nier Miniſtre de Philipe III. au- 17.
oit conduit la Reine, ſans qu'une
naladie lui ſurvint & l'obligea de
emettre cet honneur au Duc d'U-
eda, ſon fils. Elle mande encore
ans la même lettre, qu'étant allé
oir l'Infante pour lui dire, que
'affaire, qui la regardoit, s'avan-
oit fort, & que ſon galant s'apro-
hoit de la frontiere ; elle avoit
épondu, *muy cara y alegraneuva* *, *ni padre me lo ha dicho todo.*

* *C'eſt-à dire :* Cette nouvelle me réjoüit fort, mon Pere m'a tout dit.

Je reviens à Dom Loüis, qui
ne parla fort au long de la manie-
e qu'on ſe pourroit voir ſur la
rontiére ; mais comme c'eſt une
hoſe dont j'auray à entretenir
lus particulierement leurs Maje-
ez, je me diſpenſeray de faire ici
e détail de ce qui s'eſt paſſé ſur ce
oint.

Il entra en matiere ſur le point
ui regarde la reſtitution de Jul-
ers à Monſieur le Duc de Neu-
ourg, ſur laquelle Mr. de Lionne
voit entretenu au long le jour pre-
edent Dom Pedro Coloma, en é-
aminant avec lui les points, qui

17. reſtent à ajuſter. Il me dit, qu'on avoit été ſurpris, qu'il eût eû une ſemblable prétention, & qu'il étoit ſi équitable, qu'il n'héſireroit pas de conſeiller à ſon Maître de faire ce que je lui conſeillerois là-deſſus. Car il ne doutoit pas que je ne fiſſe conſideration ſur la maniére, dont ledit Duc de Neubourg en avoit uſé aprés avoir été ſi long-temps ſous la protection du Roi Catholique, faiſant un traité avec la France, & s'engageant à embraſſer ſes interêts, comme il avoit fait avec ſi peu de reſpect envers S.M.C. & tant de préjudice à ſes affaires: Qu'il me faiſoit juge, ſi ſon procedé méritoit récompenſe, & qu'on le mît en meilleur état qu'il n'étoit lors qu'il s'étoit allié avec la France: Qu'il voyoit bien que tout ce que je pouvois pretendre avec bien-ſéance, afin qu'il ne parût pas que le Roi mon Maître abandonnât ſes alliez, c'étoit, que le Roi Catholique oubliât tout ce qui s'étoit paſſé, & promît de conſiderer ledit Duc, & ſes

ſes intereſts, comme il faiſoit 17.
avant qu'il entrât dans le parti du Roy.

Je lui repartis que nous étions bien loin de compte, puiſque j'étois perſuadé qu'il n'y avoit riẽ de ſi juſte, que de rendre Juilliers au Duc de Neubourg, à qui cette place apartenoit en propre & de plein droit, ſans que le Roy d'Eſpagne y en eût aucun, ayant eſté ſeulemẽt miſe en depôt entre ſes mains par le pere de ce Duc, pour être défenduë contre des ennemis puiſſans qui la lui vouloient ôter. Que Dom Loüis ſçavoit bien que ce Duché avoit toûjours été poſſedé ſous ſon nom, & que le Duc n'aprehendant plus de le perdre, puiſque la paix, qui alloit eſtre executée lui donnoit lieu de le pouvoir garder ſans rien craindre, je ne ſçavois pas comment on ſe pouvoit diſpenſer de le luy remettre. Que le Roy avoit donné un bon exemple dans une ſemblable matiere, puiſque non ſeulement il avoit rendu au Duc de Savoie les qua-

17. tre places qu'il lui avoit données en depoſt, qui étoient les ſeules qui lui reſtoient en Piémont, ayant perdu toutes les autres, & connoiſſant bien qu'il lui étoit impoſſible de les conſerver ; mais auſſi toutes les autres au nombre de ſeize, que ſa Majeſté avoit toutes conquiſes par les armes, à meſure que ce Duc ſe rétabliſſoit, & qu'elle l'avoit vû en état de pouvoir garder luy-méme leſdites Places. Et qu'un exemple ſi genereux pouvoit bien convier le Roy Catolique à l'imiter en rendant au Duc de Neubourg une ſeule Place qu'on luy avoit confiée, puiſque le Roy en avoit rendu vint-deux, dont la pluſpart lui avoient coûté tant de ſang & de treſors. Que le Roi n'ayant fait aucune difficulté de promettre au Duc de Neubourg, dans le traité que ſa Majeſté avoit fait avec lui, de lui faire rendre Iulliers puiſque c'étoit ſon patrimoine, & que le Roy d'Eſpagne avoit tant de fois declaré, par ſes Miniſtres de Flandre, à ſon pere, &

à luy, qu'il luy rendroit cette Place, ſi toſt que la paix ſeroit faite; je ne voyois pas comment ſa Majeſté ſe pourroit diſpenſer de tenir la parole qu'elle avoit donnée en une choſe ſi équitable, puiſque j'avois vû ſon Excellence ſi ferme à demander la ſatisfaction de Monſieur le Prince, alleguant pour ſa plus forte raiſon, que le Roy Cathol. avoit promis par un traité de la lui faire donner; d'autant plus qu'il y avoit grande difference entre un Prince ſouverain, qui demandoit la reſtitution d'une Place, qu'il avoit miſe en depoſt; & un ſujet, qui vouloit avoir recompenſe, d'avoir, par une rebellion toute extraordinaire, pris les armes contre ſon Roy, & procuré, aux dépens de ſa patrie, des avantages conſiderables à ceux qui lui faiſoient la guerre: Que ce n'eſtoit pas une grande offre que celle qu'il m'avoit faite, que le Roi ſon Maître conſidereroit le Duc de Neubourg comme auparavant, ſans qu'il luy reſtât rien 17.

17. ſur le cœur, dautant que les alliez devant eſtre compris dans le traité, le Roy Catholique ne pouvoit pas s'exemter d'en uſer avec le Duc de Neubourg comme il faiſoit avec les autres alliez de la France, ce Duc n'étant pas moins ſouverain que le Duc de Savoye. De ſorte que ſi le Roi avoit eû la bonté de faire grace à Monſieur le Prince, qui étant ſon ſujet s'étoit oublié de ſon devoir au point qu'il avoit fait, il ne ſeroit pas fort extraordinaire, que le Roy Catholique en uſât de meſme avec le Duc de Neubourg, qui êtoit un Prince libre.

Il me ſemble, qu'il n'y avoit point de replique à tout cela, mais il ne laiſſa pas de conteſter longtemps, quoy qu'avec de tres-foibles raiſons, ne pouvant pas en trouver de bonnes dans une affaire de cette nature.

Je me tins toûjours ferme, & voyant qu'il l'étoit pour le moins autant de ſon côté, & que le Secretaire d'Eſtat avoit dit à Mr. de

,ionne, qu'il ne doutoit pas que 17.
e point ne fût capable d'empeſ-
her la paix, ſi je ne me relâchois;
: dis à Dom Loüis, que je n'a-
ois pas le pouvoir de le faire,
nais que je depeſcherois un cour-
ier au Roy, pour ſçavoir ſes in-
entions.

J'ay crû devoir ſoutenir ce point
ivec la fermeté que j'ay fait, non
eulement afin qu'il ſerviſt, pour
faire connoiſtre au Duc de Neu-
bourg, qu'on a taſché de le ſervir
juſqu'au bout, ayant meſme reſolu
le dire à Dom Loüis dans la pre-
miere conference, que le Roy m'a
commandé d'offrir la reſtitution
de Bergue ſans aucune recompen-
ſe, pourveu que l'on rende juſti-
ce à ce Duc; mais auſſi afin que ce
relâchement, que je feray beau-
coup valoir, me ſerve pour obte-
nir quelque avantage en d'autres
points.

Et il eſt bon que le Roy ſe ſou-
vienne ſur ce ſujet, qu'ayant bien
prévû que jamais le Roy d'Eſpa-
gne ne conſentiroit à donner cette

17. ſatisfaction au Duc de Neubourg, & encore moins par l'entremiſe de la France, je ne ſuis point d'avis, que ſa Majeſté s'engage à autre choſe dans le traité qu'on fait à Paris avec les Miniſtres de ce Duc, qu'à employer ſes offices en ſa faveur.

Il me parla aprés du Duc de Modene, diſant que le Roy ſon Maiſtre n'avoit pas jugé à propos d'envoyer la ratification du traité, que le Comte de Fuenſaldaigne avoit fait avec ce Prince, parce qu'il avoit reconnu deux choſes, dont l'une étoit incompatible avec ce que portoit un article du traité de Paris touchant le payement de la dot de l'Infante Marguerite, ce Comte ayant promis à Monſieur le Duc de Modene ce que nous pourſuivions qui fût donné au Duc de Savoie; & que l'autre, qui étoit de lui laiſſer la poſſeſſion & la joüiſſance de Correggio ſans que le Roy d'Eſpagne y pût tenir garniſon Eſpagnole, comme il avoit toûjours fait, ne pouvoit être

ratifiée, attendu que Fuensaldaigne 17.
s'estoit engagé à le promettre sans
en avoir le pouvoir. Ajoûtant,
qu'il n'est pas raisonnable, que ce
Prince soit en meilleur estat, pour
s'estre joint à la France contre le
Roy Catholique, qu'il n'estoit
lors qu'il adheroit plus à l'Espagne
qu'à la France.

Je luy dis, que je ne pouvois
pas comprendre, qu'on eût pû re-
tarder un seul jour à envoyer la
ratification d'un traité fait solen-
nellement par un Ministre, Gou-
verneur de Milan & son ami par-
ticulier, d'autant plus qu'il avoit
esté à l'instant executé de bonne
foy par le Duc de Modene, qui
avoit renvoyé les troupes Fran-
çoises, qu'il avoit retenuës pour la
sureté de ses Etats; qui avoit écrit
au Roy d'Espagne dans les termes
que le Comte avoit souhaitté; &
qui enfin avoit fait generalement
tout ce à quoy il étoit engagé par
ledit traité: Que je ne sçavoit pas
quel jugement le monde feroit du
retardement qu'on aportoit à l'en-

17. voy de la ratification,& que pour le moins à l'avenir on auroit ſujet (peut-étre avec grand prejudice, pour l'Eſpagne) d'aller bride en main traitter avec ſes Miniſtres quelque élevez qu'ils puſſent étre. Que le Duc avoit pris une telle confiance en ce que le Comte de Fuenſaldaïgne lui avoit promis ſur le point de Correggio,(ſur lequel ce Comte avoit eu réponſe de l'Empereur qu'il le pouvoit faire,& qu'il en donneroit l'inveſtiture, quand le traitté ſeroit ſigné & que le Duc de Modene la luy envoyeroit demander) que ſon Alteſſe avoit déja nommé un Ambaſſadeur pour faire cette fonction, & que je croyois méme, qu'il eſtoit parti pour ſe rendre en diligence à Vienne.

Il me fit des repliques, telles qu'on peut bien juger, s'agiſſant d'une choſe ſi juſte, & ſi claire; mais je lui fermay la bouche,comme vous allez voir, en lui diſant, qu'il n'eſtoit point beſoin de ratifier ce traitté, qui l'eſtoit déja en

ıeilleure forme : que ſi l'on eut 17.
nvoyé directement la ratification
Milan, puis qu'il y avoit un ar-
cle dans le traité ſigné à Paris,
ar lequel il étoit dit : qu'à l'é-
ard des intereſts de Monſieur le
)uc de Modene, l'on confirmoit
e qu'il avoit traité & conclu avec
: Comte de Fuenſaldaigne ; de
)rte que le Roi d'Eſpagne ayant
nvoyé la ratification du Traité
e Paris, cet article, par conſe-
uent, n'étoit pas moins ratifié
ue les autres.

Dom Loüis voyant qu'il n'avoit
ien à me repartir, ſe ſauva en me
iſant, qu'en conſideration de ce
ue le Duc de Modene étoit mon
ıeveu, le Roi ſon Maître ſe por-
eroit à paſſer ce point comme je
'oudrois.

Je lui dis, que j'étois bien loin
le vouloir avoir obligation d'une
:hoſe, que le Roi Catholique ne
pouvoit pas ſe diſpenſer de faire
ſans bleſſer la juſtice, & ſon hon-
ıeur ; que le Duc de Modene au-
roit un tres-grand ſujet de ſe plain-

17. dre de moy, ſi je voulois luy faire valoir de l'avoir ſervi en une choſe qui lui eſt aquiſe par un traité, par lequel il avoit auſſi conſenty & executé d'autres points en la maniere, que le Comte de Fuenſaldaigne l'avoit deſiré.

La concluſion fut, que l'on mettroit un article dans le traité, qui ſeroit couché dans les termes que je voudrois.

Je pris enſuite un papier dans lequel ſont marquez en abregé tous les points, qui reſtent à ajuſter, au nombre de vingt, & nous convinmes de tous, à la reſerve de cinq ou ſix, dont le premier eſt une pretention que j'ai miſe adroitement ſur le tapis pour faire joindre au Comté de Rouſſillon le Conflans, qui eſt un païs contigu, & d'une étenduë conſiderable, puis qu'il conſiſte en plus de 250. villages.

Le ſecond concerne la recompenſe de Bergue & de la Baſſée, dont je puis me vanter d'avoir menagé la premiere au Roi par pure adreſſe.

Le troiſiéme regarde les pretentions que j'ay miſes auſſi en avant, pour avoir non ſeulement le Bailliage de l'Artois, mais encore les lieux de cette Province, qui ne dépendent d'aucun bailliage; comme auſſi Merville & la Prevôté de Chavancy ſur leſquelles à la verité nous n'avons aucun droit. 17.

Le quatriéme eſt ſur ce qui reſte à ajuſter pour un chemin, que nous pretendons en Lorraine, & touchant les Salines de ce païs-là, pour leſquelles Dom Loüis m'a prié d'attendre qu'il arrive un Miniſtre du Duc de Lorraine, qui ſera icy au pluſtoſt, & aura pouvoir de traitter & de conclure tout ce qui regardera les interêts de ce Prince.

Le cinquiéme concerne les affaires d'Angleterre, & pour de tres fortes raiſons, je l'ai mis le dernier, n'ayant pas jugé qu'il fût du ſervice du Roi, d'entamer rien là deſſus, avant que l'on fût d'accord au préalable de tous les autres points.

17. Nous en avons pourtant parlé pluſieurs fois, tombant d'accord, que c'eſtoit un trop méchant exemple, pour eſtre laiſſé impuni à la poſterité, que celui, que des Sujets euſſent fait le procés à leur Roi, & l'euſſent executé à mort; & que la Republique d'Angleterre s'établiſſant, c'eſtoit une puiſſance à redouter pour tous ſes voiſins, puiſque, ſans exageration, elle ſeroit cent fois plus conſiderable que n'eſtoit celle des Rois d'Angleterre.

J'oubliois à vous dire, qu'il eſt convenu de la reſtitution d'Heſdin à jour nommé, ſe chargeant de faire executer d'une façon ou d'autre ce qu'il promet là-deſſus.

Je ne mets pas pour le ſixiéme point l'affaire de Monſieur le Prince, quoique ç'ait été le ſujet de la plus grande partie de toutes nos conferences, parce que, quoi que Dom Loüis n'ait pas encore lâché le mot là deſſus, il me ſemble pourtant qu'il en a pris la reſolution, & qu'il ne pretendra rien

i puiſſe retarder ou rompre la 17.
ix.
J'eſtois dans quelque eſtonne-
nt de ce qu'il s'eſtoit paſſé plus
trois heures, ſans qu'il m'eût
ılement nommé Monſieur le
ince, lors qu'il commença à me
ɪe: *Serez-vous donc toûjours ferme*
vouloir, que nous nous ſeparions ſans
nner quelque ſatisfaction à Mon-
ur le Prince, comme je vous ay dit
nt de fois, que le Roi mon Maître
loit obligé de faire par honneur ?
Je lui dis, que j'avois crû, que
:tte affaire eſtoit achevée, &
u'il n'en ſeroit plus parlé, d'au-
ınt mieux que je penſois avoir
:connu, que la ſatisfaction de ce
'rince ne le touchoit pas aſſez,
)our le vouloir mettre en eſtat
l'eſtre plus conſiderable, que par
e paſſé, ny pour lui donner des
narques éclatantes, par leſquel-
es on vît toûjours en France,
:omment les Rois Catholiques
ſavoient recompenſer les François,
qui ſe rangeoient de leur coſté ;
puiſque ſur ce que je lui avois dit

17. des propoſitions, que Caillet m'avoit faites, il s'eſtoit aſſez déclaré qu'en donnant des places à ce Prince, ils prendroient les precautions neceſſaires, afin qu'elles ne puſſent tomber entre les mains du Roy ; ce qui m'avoit d'autant plus ſurpris, que je m'eſtois imaginé, que ſon Excellence auroit grande joye, ſi par le moien de la gratification, que le Roi Catholique donneroit à Monſieur le Prince, il pouvoit parvenir à celuy de l'échanger en d'autres choſes, qui fuſſent plus propres pour contribuer à ſon retabliſſement dans les bonnes graces du Roi, ſon Souverain, ſans qu'il lui reſtât le moindre attachement pour l'Eſpagne ; n'y aiant rien à mon avis, ny à celui de tous ſes parens & amis, qui lui ſoit plus neceſſaire que cela pour ſon repos, & pour le bien de ſes affaires.

J'ajoûtai, que j'avois toûjours remarqué, que le plus grand plaiſir que puſt avoir celui, qui departoit un bien-fait, eſtoit, lors que

: bien-fait pouvoit produire à ce- 17
ıi qui le recevoit quelque choſe
: plus conſiderable, & plus à ſa
ienſeance; mais que voyant que
on Excellence étoit bien eſloignée
'avoir ce but à l'égard de Mon-
eur le Prince, j'eſtois forcé mal-
ré moi de croire qu'il ne pouvoit
voir d'autre fin, que celle que
'ay marquée cy-devant; ſi ce n'é-
oit qu'il ſe fût avancé hardiment
: inſiſter pour donner de grands
ıvantages à Monſieur le Prince,
lans l'aſſeurance que le Roi n'y
:onſentiroit pas, & qu'ainſi ils
ourroient obliger Monſieur le
Prince à peu de frais.

Je vous avoüe, que jamais hom-
me ne fut plus embarraſſé que Dom
Loüis me le parut en cette rencon-
tre; car aſſûrément il lui eſt tom-
bé dans l'eſprit, que ſi Lainet & les
autres partiſans de Mr. le Prince
venoient à ſavoir le propos que je
lui tenois, il auroit peine à ſe def-
fendre de luy accorder ce qu'il lui
a tant de fois offert, & qui pou-
voit ameliorer totalement ſa condi-

17. tion. Il reſva long-temps, & quoi qu'il me dit aprés des raiſons qui ne lui permettoient pas de donner des places à Monſieur le Prince, ſans exiger qu'elles ne pourroient pas ſortir de ſes mains ; il ajoûta qu'il ſongeroit de nouveau à ce qui ſe pourroit faire pour ce Prince, afin de voir, s'il ſeroit aſſez heureux pour trouver quelque moyen de donner une ſatisfaction que je puſſe approuver.

Mais je lui repliquay avec la même fermeté qu'il n'y en avoit point d'autre que celui de lui donner quelque ſomme d'argent pour employer à l'achat de quelques terres conſiderables ; & que pour les diſcours que je lui avois tenus, leſquels il pourroit peut-eſtre prendre pour une ouverture capable de faire meilleure la condition de Monſieur le Prince, je le conjurois de croire, que le ſeul deſir de lui complaire en une choſe, qu'il m'avoit fait connoiſtre en des termes preſſans, qu'il avoit plus à cœur que tout le reſte, m'avoit

orté à cela. Car au ſurplus, je 17.
outois fort que le Roi y voulût
onſentir, quoique je me fuſſe pro-
oſé d'aller me jetter à ſes pieds
our l'en ſupplier; & qu'en tout
s je lui proteſtois qu'il ne me
ouvoit faire une plus grande fa-
eur que de ne me pas prendre au
ot, & de finir cette affaire com-
e il eſt porté par le traité de Pa-
s en convertiſſant en argent la
atification de Monſieur le Prin-
ainſi que j'ay marqué cy-deſ-
s.

J'ay oublié de vous dire, que je
i avois fait auparavant cette pro-
oſition, que s'il vouloit donner
i Roi de Portugal le Royaume
Sardaigne, qu'il avoit offert à
lonſieur le Prince, je le mande-
is à ſa Majeſté, & employerois
rtement mes offices, afin qu'il
y plût d'agréer cette propoſi-
on, dont le Roy de Portugal
roit lieu d'eſtre ſatisfait, & je
étendis là-deſſus par plaiſir,
uſtoſt pour le mettre hors d'é-
t d'inſiſter davantage pour

17. Monſieur le Prince, que par aucune eſperance d'y réüſſir.

Je lui dis : voilà, Monſieur, le plus bel expedient du monde pour ſatisfaire ce Roi, & pour donner lieu au Roi mon Maiſtre, de faire voir au monde, qu'il procure à ſon allié une honneſte retraite, comme auſſi pour finir la guerre de tous coſtez, atendu que le Roi de Portugal embraſſant cet expedient, le Roi Catholique, ſans tirer l'épée, pouroit ſe mettre en poſſeſſion de pluſieurs Royaumes dont le moindre eſt plus conſiderable que celui de Sardaigne.

Mais cette propoſition ne ſervit qu'à l'embaraſſer encore davantage, ſans qu'il me puſt dire aucune raiſon valable pour la rejetter. Auſſi n'y en peut-il avoir, car il ſeroit beaucoup plus avantageux au Roi Catholique de pouvoir recouvrer le Portugal, ſans coup ferir, en cedant la Sardaigne à ce Roi, que de donner en pur don cette Province à Mr. le Prince.

Et dautant que le principal but 17
u détail que je vous fais ici , eſt
'informer le Roy , & , ſi je l'oſe
ire , d'inſtruire ſa Majeſté de
out ce qu'il y a de plus impor-
nt au bien de ſon ſervice , & de
lus convenable aux intereſts de
Couronne ; je ne veux pas
mettre , autant que mon peu de
oiſir me le permet, de faire ſavoir
u Roi tous les incidens qui arri-
ent en pluſieurs rencontres dans
os conferences.

C'eſt pourquoi , je vous dirai,
ue Dom Loüis ayant pris encore
ette derniere fois occaſion d'exa-
erer les avantages extraordinai-
es , qu'on recevoit de cette paix,
ar le moien de laquelle Sa Ma-
eſté aſſûroit ſes conqueſtes , &
tendoit ſes limites de tous coſtez;
e lui dis , que le Roi renonceroit
vec plaiſir à tout cela , ſi le Roi
atholique luy vouloit rendre en
change la ſeule Navarre , que
out le monde ſait bien lui appar-
enir à ſi juſte titre qu'il n'y a pas
n François , qui , dés l'uſage

17. de raiſon, ne ſoit perſuadé, que le Roi n'a pas moins de droit ſur ce royaume que ſur la ville de Paris.

Il me demanda, ſi je ſavois bien ce que c'eſtoit que la Navarre, qui n'eſtoit pas ſi grande que le Rouſſillon: *Acceptez donc la propoſition que je vous fais*; (luy dis je) *vous aſſûrant, que ſi vous me prenez au mot, le Roy ne me déſavoüera pas: mais je croi que vous n'en ferez rien, & que vous aimerez beaucoup mieux conſerver ce petit païs; où il n'y a que deux ou trois places; car vous ſavez bien, que ſi le Roy, mon Maître, avoit une fois Pampelune, le Roy Catholique ſeroit contraint de déloger de Madrid.*

Il me dit dans une autre rencontre, que les armes eſtoient journalieres; que les affaires des Alliez de la France n'alloient pas ſi bien en Allemagne, que nous aurions pû ſouhaiter; qu'on eſtoit à la veille de voir en Angleterre de tels changemens, qu'ils donneroient à l'Eſpagne autant d'avan-

ages, que la France en avoit tiré 17.
lurant le temps de Cromvvel ;
ju'il n'y avoit plus rien à eſperer
les ſoulevemens de Naples ; &
jue , quand meſme la paix ne ſe
eroit pas , il pouvoit arriver en
Portugal bien des choſes , qui
lonneroient lieu au Roi ſon Maî-
re , de s'oſter cette épine du pied,
& d'employer ailleurs les forces,
ju'il avoit juſqu'à preſent eſté
ontraint d'emploier de ce coſté-
à.

Je luy repartis en deux mots: *Savez-vous bien pourquoy ? C'eſt que tout dort , & que vous ne voyez pas éclater de tous coſtez plusieurs choſes , qui vous donneroient juſte ſujet d'apréhender les progrez de la France à l'avenir , plus que vous n'avez fait juſqu'icy ; c'eſt parce que le Roy, en attendant que l'on voye ſi la paix ſe fera , m'a ordonné de voir ſoir toutes les Negociations , qui pourroient le faire entrer en de nouveaux engagemens avec la Suede, l'Angleterre , & le Portugal , quoique l'on en ſoit inceſſamment ſoli-*

17. *cité de toutes parts, avec des offres, qui toucheroient ſans doute tout autre Prince, qui ſeroit moins ſenſible que luy aux maux, qu'une ſi longue guerre fait ſouffrir à la Chreſtienté.*

Et je conclûs, que peut-eſtre nous avions fermé les oreilles à des propoſitions plus plauſibles, & qui pouvoient mieux réüſſir dans le Royaume de Naples, que toutes celles, qui nous avoient eſté faites par le paſſé; & que je priois Dieu de tout mon cœur, que l'exécution de la paix m'obligeât d'avoir toûjours les mains croiſées, parce qu'autrement je n'aurois pas grande peine à faire connoiſtre, que la France eſt plus en eſtat que jamais de ſe faire redouter.

Nous paſſâmes enſuite à nous entretenir fort amiablement des convenances, que les deux Couronnes retireront de la paix; & je
» luy dis, que je ne pouvois com-
» prendre, comment ceux, qui par
» le paſſé avoient tenu nôtre place,
» & nous-meſmes, nous n'avions

»as toûjours travaillé, à l'envi « 17.
'un de l'autre à l'union de nos «
Maîtres, puiſqu'elle relevoit éga- «
ement la puiſſaance des deux, «
ans leur donner la moindre jalou- «
ie; que je le pouvois aſſurer, que «
a plus grande partie des Princes «
le l'Europe ne vouloit point la «
»aix; & que ceux qui avoient in- «
éreſt de la voir conclüe, ne crai- «
;noient rien davantage, que de «
'oir éteindre une amitié indiſſo- «
ubie entre les deux Roys, parce «
ue les uns & les autres fondoient «
eur avantage dans la continua- «
ion de la guerre, ou du moins «
lans la fomentation des jalouſies «
& des défiances entre les deux «
Couronnes: Qu'il me ſembloit «
ue la conduite & les intentions «
le ces Princes nous apprenoient ce «
ue nous devions faire; & qu'il «
'ſtoit étrange, que leur pouvant «
lonner la loy à tous, nous nous «
niſſions en état de la recevoir «
l'eux; & qu'au lieu de les obli «
;er de faire la cour à nos maî- «
res, par jalouſie de l'un contre «

17. „ l'autre, leur fiſſent la cour eux-
„ meſmes, au grand préjudice de
„ leur dignité. Mais aprés tout,
„ luy dis-je encore, quelle raiſon
„ les deux Rois peuvent-ils avoir
„ de ſe faire la guerre avec tant
„ d'opiniâtreté, & tant de domma-
„ ge de leurs eſtats, & de leurs ſu-
„ jets, puiſqu'il eſt certain, que ni
„ les révolutions qui arriveroient,
„ ni les progrés, que les armes de
„ l'un pourroit faire ſur l'autre
„ en divers temps, ne ſeroient ja-
„ mais capables d'en ruiner ſi bien
„ un, que les deux puiſſances en de-
„ vinſſent une ſeule.

Il témoigna goûter fort mon diſcours, & aprés l'avoir repeté, il me dit qu'il n'y avoit point de replique à ce que je diſois; mais je vous diray confidemment, afin que leurs Majeſtez ſeules en ayent connoiſſance, qu'il me déplaît de ne le voir pas ſi reſolu qu'il ſeroit à ſouhaitter, pour entamer de grandes choſes.

Je vous prie de prendre bien garde, que tout ce détail ne ſoit

ſeû

eû que de leurs Majeſtez ſeules, 17.
ɛtant de la derniere importance,
ue qui que ce ſoit ne le puiſſe pe-
ıetrer. Je dis le particulier, car au
urplus il eſt bon d'écrire à Mon-
ieur le Chancelier, pour luy don-
ıer part en general, que les choſes
'avancent, & qu'il y a ſujet d'eſ-
ɔerer que tout s'achevera dãs peu,
u contentement des gens de bien.

Vous me faites plaiſir de dreſſer
ous-méme le memoire des qua-
itez que je dois prendre dans le
Traité. Je me ſerois volontiers
ontenté de celle de Cardinal,
omme j'ai accoutumé de faire;
ais comme Dom Loüis fera inſe-
er les ſiennes, il a ſemblé, que par
onneur je le devois faire auſſi.
Outre que j'ay eſté bien aiſe, que
a poſterité vît les graces, que j'ay
eceües de leurs Majeſtez. Il me
emble, que celle de Chef des
Conſeils du Roy, & que je puis
rendre auſſi celle du Duc du
layenne, quoique mes lettres ne
ɔient pas enregiſtrées au Parle-
ıent.

18.

A Monſieur de LIONNE.

Le 25. Aouſt 1659.

JE viens encore de recevoir une Lettre du Sr. Talon, par laquelle il m'écrit que le corps que commande Saint Martin eſt toûjours logé ſur la Chaſtellenie de Furnes, étant difficile de contenir nos troupes, qui veulent uſer de repreſailles; & que s'ennuyant dans l'oiſiveté, dans laquelle les tient la ſuſpenſion, elles ſeroient bien aiſes d'avoir un pretexte legitime pour entrer dans le païs. Et comme il paroît clairement par la conduite dudit Saint-Martin, qu'il n'a autre intention, que de nous harceler, en ſorte que nous ſoyons enfin neceſſitez de faire quelque action, qui cauſe la rupture de la ſuſpenſion, & produiſe quelque changement dans la negociation de la paix; je m'aſſûre que le Seigneur Dom Loüis, connoiſſant l'importance de la choſe, aura agréable d'envoyer en dili-

gence des ordres ſi précis en Flan- 18.
dre ſur ce ſujet, que l'on aviſera aux inconveniens, qui autrement en pourroient arriver.

Je vous envoye la derniere depeſche, que j'ay receuë de Monſieur de Bordeaux, pour la faire voir à ſon Excellence en original, luy ayant promis de luy donner part des nouvelles que j'avois de l'eſtat des affaires d'Angleterre, qui mettent fort en doute le voyage que le Roy avoit reſolu d'y faire.

Celles que j'ay receües d'Allemagne portent que les bruits continuent toûjours, que l'Empereur veut attaquer l'Eveſché de Bremen; & comme le Roy eſt obligé à la garantie des Eſtats, qui ont eſté cedez au Roy de Suéde par le Traité de Munſter, ſi l'Empereur les attaque, Sa Majeſté eſt reſoluë de faire paſſer une armée en Allemagne pour les ſecourir; ce qui ne manqueroit pas d'y rallumer la guerre.

C'eſt pourquoi je vous prie d'en

18. parler fortement au Seigneur Dom Loüis, afin qu'il eſcrive à la Cour de Vienne en la maniere qu'il jugera à propos, pour prevenir un ſi grand mal.

19. A Monſieur de LIONNE.

De S Jean de Luz le 26. Aouſt. 1659.

J'Ay receû voſtre lettre d'hier avec la minute de celle que vous avez faite pour le Pape, ſur laquelle je me remets à vous entretenir de vive voix.

Je vous diray ſeulement en paſſant, que la clauſe, que vous avez miſe, & qui eſt barrée, & ce que vous me dites avoir eſté inſeré auſſi par Dom Pedro Coloma dans celle qu'il a minutée pour le Roy ſon Maiſtre, n'eſt point compatible avec ce dont on eſt convenu par le préambule du traité.

C'eſt pourquoy j'ay ſongé à un expedient, que je vous communiquerai ce ſoir, ſi vous revenez icy, comme je crois qu'il ſeroit à propos. Je vous avoüe, que je ſuis

étonné de tout ce que Dom Loüis 19.
vous a dit ſur le point de la dot de l'Infante, car il me ſemble, qu'il ne devroit pas ſeulement employer une parole pour une affaire, qui parle d'elle-méme, & ſi concluante pour nous, que j'oſe bien vous répondre que lors que je l'aurai veû là deſſus, il eſt impoſſible qu'il ait un ſeul mot à repliquer.

J'ay écrit à Colbert touchant le Duché de Mayenne, & pour ce qui regarde l'économat de l'Evéché de Bayeux, vous pouvez faire eſtat de tirer là deſſus à raiſon de vingt mille livres par an, comme le Roi vous a accordé, juſqu'à ce que Sa Majeſté vous ait donné pour vos enfans une ou deux abbaïes du revenu que je vous ay dit.

J'euſſe ſouhaité que l'on ne m'eût donné dans le Traité que la qualité de Cardinal, mais puis qu'il en faut uſer comme Dom Loüis, & qu'il eſt bon que tout le monde voye toutes les graces que

19. j'ay reçües du Roi & de la Reine, je crois qu'on pourroit mettre, ſauf à changer quelque choſe ; ſi beſoin eſt, ſuivant les réponſes que je recevray de la Cour, Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine, Chef des Conſeils du Roy, Surintendant de la maiſon de la Reine, Duc de Mayenne, Gouverneur & Lieutenant General du païs d'Aunis, la Rochelle, Broüage, Iſles & Forteresſes d'Oleron & de Ré; de Briſac, & la Fere, Capitaine & Concierge du Chaſteau, maiſon Royale & parc de Vincennes.

Je ſeray demain au lieu de la conférence à l'heure accoutumée. Je vous prie de vous ſouvenir en parlant à Dom Pedro Coloma, de luy inſinuer, que le Roy ſe ralâche ſur le point de Julliers.

Pour ce qui eſt de la Lorraine, il faut declarer nettement, qu'il n'y a rien à changer à ce qui a eſté arreſté là deſſus à Paris, & que le point du paſſage pour aller en Alſace eſt indiſpenſable. Vous pourrez lui dire auſſi, que m'aiant

donné avis de ce que le Seigneur 19.
Dom Loüis dit hier à l'égard de la dot, je vous ay témoigné que je trouvois étrange qu'il eût ſeulement la penſée de vous parler dans les termes qu'il avoit fait; & que j'eſtois faſché de voir que Dom Loüis, dans les grandes choſes, & dans les petites vouloit toûjours avoir l'avantage.

A Monſieur le TELLIER. 20.

De S Jean de Luz le 26. Aouſt 1659.

JE vous fais encore cette Lettre à part pour vous dire, que preſſant Dom Loüis dans cette derniere conference pour finir, y ayant beaucoup de choſes à executer & le temps eſtant fort court, ſi l'Infante devoit venir au commencement d'Octobre; il me fit réponſe que j'avois raiſon, & qu'il feroit de ſon coſté tout ce que je pourrois ſouhaiter pour cela; & qu'ainſi il eſtoit obligé de me dire, que quoi qu'il eût écrit au Roi ſon Maiſtre, comme j'avois ſouhaité,

20. à l'égard de suppléer moy-même à l'envoi d'une Ambassade extraordinaire à Madrid, pour faire suivant la coutume la demande de l'Infante de la part du Roi, il ne croyoit pas, que le Conseil d'Espagne deût estre d'avis de l'accepter, pour ne renoncer pas à une certaine apparence, qui semble en quelque façon necessaire, & qui fut pratiquée l'autre fois par l'envoy du Duc de Mayenne. *

C'est pourquoi il me conseilloit d'écrire au Roi, afin que Sa Majesté nommât quelqu'un pour cet emploi; & qu'il n'importoit pas quand la personne qui seroit nommée, ne seroit pas de la condition du Duc de Mayenne, pourvû que ce fust un Duc : & qu'afin de lui donner moyen de partir dans huit ou dix jours, comme il estoit absolument necessaire pour donner lieu à l'Infante de partir incontinent, sa Majesté lui pourroit ordonner de s'en aller en poste sans s'amuser à preparer des livrées, ni autres choses d'éclat, comme il se pratique d'ordinaire

* *Charles de Lorraine, envoyé en l'an 1612. Ambassadeur en Espagne pour conclure le mariage de Loüis XIII. avec l'Infante Anne.*

en de ſemblables rencontres; pre- 20.
nant le pretexte, ou pour mieux dire, ſe ſervant de la raiſon qui eſt aſſez concluante, que ſi on vouloit perdre le temps à faire des preparatifs, qui ne ſont nullement neceſſaires pour l'eſſence de la choſe, l'on ſeroit peut-eſtre obligé de remettre l'execution aprés l'hiver; & qu'ainſi le meilleur étoit que cet Ambaſſadeur partit en poſte.

C'eſt pourquoy vous direz au Roi & à la Reine, qu'on doit ſans aucun retardement prendre reſolution là deſſus, & que je crois que la perſonne la plus propre que nous ayons icy pour s'acquitter dignement de cet employ, c'eſt le Maréchal de Grammont, qui eſt homme de naiſſance, & capable d'executer la choſe avec tout l'éclat que le peu de temps pourra permettre, attendu qu'il eſt icy tout preſt à ſe mettre en chemin quand on voudra. Je m'aſſûre que leurs Majeſtez approuveront cette propoſi-

20. tion, & je vous prie de me faire ſçavoir leurs intentions là deſſus ſans delay.

21. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 28. Aouſt. 1659.

JE renvoye ce valet de pied avec les lettres que je me donne l'honneur d'écrire à leurs Majeſtez, afin d'avoir celui de leur donner de mes nouvelles le plus qu'il m'eſt poſſible.

Et pour ce qui eſt de vous envoyer la relation de ce qui s'eſt paſſé dans la conference d'hier, qui eſt la ſixiéme, & qui dura prés de ſix heures, je tâcheray de la dicter entre cy & demain afin que le Sr. Bartet, que je depeſcheray dés demain, la puiſſe porter. Il informera auſſi leurs Majeſtez de beaucoup de petites choſes qui pourront ſatisfaire leur curioſité. Cependant je vous diray en gros, afin que leurs Majeſtez attendent ſans inquietude la relation dont je vous parle, que nous

avançames fort les affaires ; qu'on 21.
demeura d'accord de preſque tous les articles hors celui que nous avons en Flandre , & certaines choſes qui ſont de peu de conſideration. Pour la recompenſe que nous devons pretendre de Bergue, & de la Baſſée , Dom Loüis m'a prié d'en faire la relation à la perſonne qu'il attend à tous momens de Bruxelles.

Pour le point de Mr. le Prince, il m'en a parlé encore fort au long , mais en tout autres termes qu'il n'a fait par le paſſé , commençant à me déclarer qu'il ne vouloit pas conteſter davantage là deſſus, & que cela n'empeſcheroit pas l'execution de la paix, puis qu'il eſtoit reſolu de donner les mains à tout ce que Sa Majeſté voudroit ſur ce point.

Et pour ce qui eſt du Mariage, nous ſommes convenus de preſque tous les articles , auſquels Mr. de Lionne & le Secretaire d'Eſtat Coloma travaillent auſſi bien qu'aux Lettres, & à tous les écrits

21. qu'il faut faire pour l'execution de cette affaire, afin que Dom Loüis de ſon coſté, & moy du mien, nous puiſſions envoyer à Bordeaux & à Madrid les memoires pour dreſſer les expeditions neceſſaires. Il me témoigna d'eſtre fort en peine du peu de temps qu'il y avoit, ſi cette affaire devoit eſtre expediée dans le mois d'Octobre, puis qu'on ne pouvoit pas épouſer l'Infante à Madrid, ſans qu'au préalable on eût la diſpenſe de Rome, &, quelque diligence qu'on y pût apporter, eſtant neceſſaire de dépeſcher le courier de Madrid pour cèt effet avec la Lettre du Roi ſon Maiſtre, dont il faiſoit eſtat de lui envoyer aujourd hui la minute, il croioit que cela ne pouvoit eſtre executé, que vers le 10. Octobre au plûtôt. Ajoûtant d'autres motifs, pour me faire connoître les longueurs, qui ſe rencontreroient dans cette affaire, quand même le Roi ſon Maiſtre donneroit tous ſes ſoins pour gagner des momens. Je vis

bien qu'il me vouloit faire entendre qu'il croyoit impoſſible que cela pût eſtre fait dans le temps, dont j'avois toûjours parlé, puiſque quand même la Sereniſſime Infante ne differeroit pas ſon depart de plus de deux jours aprés avoir eſté épouſée, elle ne ſe pourroit mettre en chemin que dans vingt-deux ou vingt-trois jours. 21.

Aprés quoy, il me tira un mot en paſſant ſur l'incommodité que ſon Maiſtre avoit, laquelle, outre ſon âge, ne lui permettoit pas d'entreprendre ce voyage à l'entrée de l'hiver. Je répondis ce que je devois, & il remit le reſte à la premiere conference. Vous ſaurez par la réponſe que vous portera le Sr. Bartet le ſurplus de ce qui s'eſt paſſé là deſſus.

Je vous prie de dire au Roi & à la Reine, que je me ſuis ſervy fort à propos des lettres, qu'il a plû à leurs Majeſtez de m'écrire ſuivant la teneur que je vous avois mandé qu'il eſtoit beſoin de faire.

21. Je vous puis assûrer, que ces lettres & la vostre ont fait un grand effet dans l'esprit de Dom Loüis, & m'ont donné lieu de le pousser vivement à finir cette Negociation, afin de faire ainsi cesser les sujets de jalousie & de soupçon, que l'on avoit tous les jours de plus en plus.

Je vais encore tout presentement dépescher un courrier à Mr. de Lionne à Andaye, où je l'ay envoyé travailler avec Dom Pedro Coloma, pour lui faire sçavoir ce que Colbert vient de m'écrire sur la continuation des diligences de Monsieur le Prince, pour engager de plus en plus dans ses interests autant de gens qu'il pourra, avec dessein, à ce qu'il paroît, de remuer plus que jamais : Et je manderay au Sieur de Lionne de demander à l'instant audiance à Dom Loüis, pour lui en donner part, comme ayant receû cet avis de vous par ordre du Roi, afin de lui faire encore une nouvelle instance de finir sans plus de delay,

& d'obliger Monſieur le Prince 21.
à ſe declarer promptement, s'il accepte ou non ce que le Roy luy a accordé par le Traité de Paris.

A Monſieur de LIONNE. 22.

Le 28. Aouſt. 1659.

J'Ay receuû voſtre billet avec la lettre du Marquis de Mortare à Dom Antonio Pimentel. J'eſcriray fortement à Monſieur de Beauvais par un homme que je luy dépeſcheray exprés, & lui envoyerai une copie de ladite lettre, afin qu'il ſe juſtifie ſur les plaintes qu'on fait de lui, & qu'à l'avenir il prenne garde à ne rien faire contre ce qui a eſté ſtipulé par la ſuſpenſion; ce que je ne doute point qu'il n'execute; & vous en pourrez donner part à Dom Pedro Coloma pour en rendre compte à Dom Loüis.

Mais dans le temps qu'on m'a rendu voſtre billet, je prenois la plume, pour vous mander, que Mr. le Tellier m'a dépeſché un

22. courrier par ordre du Roi, pour me faire ſavoir qu'outre les avis que leurs Majeſtez avoient déja reçus de cabales de Monſieur le Prince, dont elles avoient eû agreable de m'informer (& j'ay méme fait voir à Dom Loüis ce que la Reine m'avoit fait l'honneur de m'écrire ſur ce ſujet) on nous mandoit de nouveaux, que ce Prince & le Marquis de Caracéne avoient fait aſſûrer leurs amis, que bien-toſt il y auroit lieu d'executer ce dont ils eſtoient convenus; mais qu'ils ſouhaittoieut que Mr. le Comte d'Harcourt donnât un écrit par lequel il s'engageât dans les intereſts de Monſieur le Prince: lequel écrit leurs Majeſtez ſavoient que le Comte avoit donné: ce qui auroit obligé le Roy de luy envoyer ordre de ſe rendre auprés de ſa perſonne.

Il ſera bon que vous faſſiez demander une audience exprés à Dom Loüis, pour l'entretenir ſur ce point, & que vous luy diſiez, que vous avez ordre d'inſiſter pre-

ſentement ſur une réſolution à 22.
l'égard de Monſieur le Prince. Car ſa Majeſté voyant la conduite qu'il continüe de tenir dans un temps, où elle croit toutes choſes ajuſtées touchant ſes intereſts, veut ſçavoir promptement à quoy s'en tenir, afin de pouvoir prendre des reſolutions ſur ce qu'elle a à faire ſelon l'acceptation ou le refus qu'il fera de ce qui a eſté arrêté à Paris ſur ce qui le regarde: & je vous prie de me faire ſçavoir la réponſe demain matin au plus tard, pour en pouvoir rendre compte à leurs Majeſtez par le retour du courrier de Mr. le Tellier.

AU ROY. 23.

De S Jean de Luz le 28. Aouſt. 1659.

JE vous prie d'eſtre perſuadé une fois pour toutes, que je ne ſçaurois vous rendre un plus grand & plus important ſervice, que de vous parler avec la liberté que vous avez eû la bonté de me per-

23. mettre lors qu'il s'agit de voſtre ſervice, & particulierement en des choſes de conſideration & d'éclat dans leſquelles aſſûrément vous n'avez aucun ſerviteur qui puiſſe diſcourir à fond & avec le zele que je feray. Je commenceray par vous dire ſur le point de voſtre lettre du 13. Aouſt, qui regarde les bons ſentimens, que la perſonne, dont il eſt queſtion, a pour moy, & ſur toutes les autres choſes qu'il vous a plû me mander à ſon avantage: Que je ne ſuis pas ſurpris de la maniere dont vous me parlez, puis que c'eſt la paſſion que vous avez pour elle, qui vous empêche, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui en ont comme vous, de connoître ce qui en eſt; & je vous répons, que ſans cette paſſion vous tomberiez d'accord avec moy, que cette perſonne n'a nulle amitié; qu'elle a une ambition demeſurée, un eſprit de travers & emporté, un mépris pour tout le monde, nulle retenüe dans ſa conduite, & un penchant à faire tou-

tes ſortes d'extravagances * ; qu'elle eſt plus folle que jamais, depuis qu'elle a eû l'honneur de vous voir à S. Jean d'Angely ; & qu'au lieu de recevoir de vos lettres deux fois la ſemaine, elle en reçoit à preſent tous les jours. Enfin, vous verriez comme moy, qu'elle a mille defauts, & pas une qualité, qui la rende digne de vôtre bien-veillance. Vous témoignez dans vôtre lettre, de croire, que l'opinion que j'ay d'elle procede des mauvais offices qu'on luy rend. Eſt-il poſſible que vous ſoiez perſuadé que je ſois ſi penetrant & ſi habile dans les grandes affaires, & que je ne voye goute dans celles de ma famille ? Puis-je douter des intentions de cette perſonne à mon égard, voyant qu'elle n'oublie rien pour faire en toutes choſes le contraire de ce que je veux; qu'elle tourne en ridicule les conſeils que je luy donne pour ſa conduite ; qu'elle fait vanité de ce qui à la veûe de tout le monde préjudicie à ſon honneur, & au mien;

23.

* *La ſuite a bien montré, qu'il cõnoiſſoit à fond ſa Niéce.*

23. qu'elle veut faire la maîtreſſe, & changer tous les ordres que je donne dans ma maiſon ; & qu'enfin mépriſant toutes les diligences que j'ay faites avec tant d'amour, d'application, & d'adreſſe, pour la mettre dans le bon chemin, & pour la rendre ſage, elle perſiſte dans ſes folies, & veut eſtre ainſi expoſée à la riſée de tout le monde, qui en fait de continuelles comédies, ainſi qu'il ſera aiſé de voir dans les papiers que je garde, dans leſquels vous verrez les ſentimens de tous ceux qui diſcourent ſur cette matiére, qui eſt à preſent l'entretien des meilleurs eſprits de toutes les Nations.

Si la mauvaiſe conduite de cette perſonne ne préjudicioit qu'à elle ſeulement, & même à moy, je pourrois diſſimuler ; mais le mal augmentant toûjours ; & ce commerce faiſant un tort irréparable à la gloire & au repos de mon Maître, il m'eſt impoſſible de le ſouffrir ; & je ſeray à la fin contraint de prendre des reſolutions par leſ-

quelles chacun ait lieu d'être plei- 23.
nement convaincu, que lors qu'il s'agit de vôtre ſervice, je ſacrifie tout. Et ſi je ſuis aſſez malheureux, pour que la paſſion, que vous avez pour cette créature, vous empeſche de connoître l'importance de la choſe, il ne me reſtera que le deſſein que je vous écrivit de Cadillac. Car enfin il n'y a puiſſance, qui puiſſe m'ôter la libre diſpoſition, que Dieu & les loix me donnent ſur ma famille; & vous ſerez un jour le premier à faire mon éloge ſur le ſervice que je vous auray rendu qui ſera aſſûrement le plus grand de tous, puiſque par ma reſolution je vous auray mis en eſtat d'être heureux, & avec cela, le plus glorieux & le plus accomply Roi de la terre. Outre que mon honneur, que Jeſus-Chriſt, qui eſt l'exemple de l'humilité, diſoit qu'il ne donneroit à perſonne, (*honorem meum nemini dabo*) m'oblige à ne differer pas davantage de faire ce qu'il faut pour le conſerver.

23. Je retourne à la perſonne ; laquelle ſe tient plus aſſûrée que jamais de diſpoſer entierement de voſtre affection, aprés les nouvelles promeſſes que vous lui en avez faites à St. Jean d'Angely : & je ſçay, que ſi vous eſtes obligé de vous marier, elle prétend rendre la Princeſſe, qui vous épouſera, malheureuſe pour toute ſa vie ; ce qui ne pourroit pas arriver, ſans que vous le fuſſiez auſſi, ny ſans vous expoſer à mille inconveniens tres-fâcheux. Car vous ne devez pas attendre la benediction du Ciel, ſi vous ne faites rien de vôtre côté pour la meriter. Depuis la derniere viſite, que j'avois toûjours crû qui ſeroit fatale, & que pour cette raiſon j'avois tâché d'empêcher, vous avez recommencé à luy écrire tous les jours, non pas des lettres, mais des volumes entiers, luy donnant part des moindres choſes qui ſe paſſent, & prenant en elle la derniere confiance à l'excluſion de tout le monde : de ſorte que tout

voſtre temps eſt employé à lire ſes 23.
lettres, & à faire les vôtres. Et ce qui eſt incomprehenſible, c'eſt que vous pratiquez tous les expediens imaginables, pour échauffer vôtre paſſions, tandis que vous étes à la veille de vous marier. Ainſi, vous travaillez vous-meſme à vous rendre le plus malheureux de tous les hommes, n'y ayant point de condition plus inſupportable qu'un mariage fait à contre-cœur.

Mais dites-moy, je vous prie, quel perſonnage prétend faire cette fille, apres que vous ſerez marié? A-t-elle oublié ſon devoir à ce point, que de croire, que quand je ſerois aſſez malhonneſte homme, ou, pour mieux dire, aſſez infame pour le trouver bon, elle pourra faire un meſtier qui la déshonnore? Peut-être qu'elle s'imagine de pouvoir en uſer ainſi, ſans que perſonne en murmure, aprés avoir gagné le cœur à tout le monde : mais elle ſe trompe bien, car ſa maniere d'agir à don-

23. né tant de d'émotion contre ell à tous ceux qui la connoiſſent, que je ſerois fort empêché de nommer un ſeul qui ait de l'eſtime & de la bonne volonté, pour elle, excepté Hortenſe *, qui eſt un enfant qu'elle a gagnée à force de flateries, & de luy donner de l'argent & d'autres choſes; ayant trouvé, à ce que je crois, quelque treſor, puiſqu'elle a refuſé de prendre de l'argent, que j'avois ordonné à Madame de Venelle, de lui faire compter en telle quantïté qu'elle voudroit, lors quelle alla à la Rochelle.

* *Aujourd'huy Ducheſſe Mazarin.*

Le plus grand bon-heur, qui puiſſe arriver à cette perſonne, c'eſt que je ne differe pas davantage d'y mettre ordre, & que ſi je ne la puis pas rendre ſage, comme je le crois impoſſible; au moins ſes folies ne paroiſſent pas davantage devant le monde, car autrement elle courroit riſque d'eſtre déchirée.

Vous entendez tout ceci avec étonnement, parce que l'affection,

ction, que vous avez pour elle, 23.
ne vous donne pas lieu de voir clair en ce qui la regarde ; mais pour moy, qui ne ſuis pas préocupé, & qui, à quelque prix que ce ſoit, veut ſervir en cette rencontre, qui eſt la plus importante de voſtre vie, quand il m'en devroit coûter la mienne ; je vois la verité comme elle eſt, & je ne ſouffriray pas que vous en receviez du prejudice ; car autrement je commettrois une eſpece de trahiſon. Du reſte, il en arrivera ce qu'il pourra, ne me ſouciant pas de mourir, pourvu que ce ſoit en faiſant mon devoir, & en vous ſervant comme j'y ſuis obligé, particulierement dans cette occaſion, où perſonne ne le ſçauroit faire que moy.

J'avois oublié à vous dire, que pour vous faire connoiſtre de plus en plus l'amitiez que cette perſonne a pour moy, que'lle ne m'a jamais fait l'honneur de m'eſcrire que deux ſeuls mots, forcée à le faire par Madame de Venelle, &,

25. aprés vous avoir veû à S. Jean d'Angely, une autre lettre, que j'ay reconnu eſtre un effet de ce que vous luy avez dit, eſtant fort aſſuré, que ſuivant la bonté que vous avez pour moy, vous n'oubliez rien pour l'obliger à me rendre toutes ſortes de reſpects & de marques d'amitié. Mais quelque pouvoir que vous ayez ſur ſon eſprit, il ne vous réüſſira pas de la gagner ſur ce point; & je vous declare à preſent qu'il ne vous ſerviroit plus de rien. Et d'ailleurs, comment voudriez vous pretendre qu'elle eût de la deference & de l'amitiez pour moy, qui n'ay que des penſées toutes contraires aux ſiennes, c'eſt à dire, que voulant eſtre une libertine & une extravagante, je veux au contraire qu'elle ſoit ſage & retenuë.

Je ne doute pas qu'elle ne ſache tout ce que j'ay l'honneur de vous mander, mais bien loin de l'aprehender, je le ſouhaite avec paſſion; & plût à Dieu, que je la cruſſe capable de vous répondre

pertinemment ſur les affaires, dont 25.
vous prenez le ſoin de luy donner part, car je la prierois volontiers de me délivrer de cette peine. Mais je vous avoüe, qu'à l'âge ou je ſuis, & parmi toutes les occupations, dont je ſuis accablé, & dans leſquelles il me ſemble eſtre aſſez heureux pour vous ſervir avec reputation, & avec avantage pour voſtre Eſtat, il m'eſt inſuportable de me voir inquieté pour une perſonne, qui par toutes ſortes de raiſons devroit ſe mettre en piéces pour me ſoulager: Et ce qui m'afflige au dernier point, c'eſt qu'au lieu de m'épargner ce chagrin, vous y contribuez en donnant à cette malheureuſe, par la paſſion que vouy luy témoignez, le courage & la reſolution de vivre comme elle fait.

J'eſtois tout-à-fait remis par ce que vous aviez pris la peine de m'eſcrire, & par la conduite que vous aviez commencé de tenir depuis ma depeſche de Cadillac; & j'avois crû, que vous ne ſongiez

23. qu'à preparer les voyes pour eſtre heureux dans voſtre mariage : ce qui ne pouvoit eſtre qu'en venant à bout de la paſſion, qui s'eſtoit renduë maîtreſſe de vôtre eſprit. Mais j'ay veû avec un ſenſible déplaiſir, qu'aprés cette fatale viſite, que j'euſſe voulu empêcher au prix de mon ſang, tout eſt tombé en pire eſtat qu'il n'eſtoit auparavant: Et il ne faut pas que vous m'expliquiez la choſe autrement, car je n'en puis douter, & je puis dire que je ſçay tout, auſſi bien que vous. Songez aprés cela, je vous prie, en quel eſtat je puis eſtre, & s'il y a au monde un homme plus malheureux que moi, qui, aprés m'eſtre toûjours appliqué avec ardeur à relever voſtre réputation, & à procurer par toutes les voyes les plus pénibles la gloire de vos armes, le repos de vos Sujets, & le bien de voſtre Eſtat, ay le déplaiſir de voir qu'une perſonne, qui m'appartient, eſt ſur le point de renverſer tout, & de cauſer voſtre ruine, ſi vous continuez à laſcher la bride à la paſſion, que vous avez pour elle.

Lors que je repaſſe dans ma memoire ce que vous m'avez fait l'honneur de m'eſcrire, que ſi vous pouviez vous expliquer de vive voix, j'aurois une entiere ſatisfaction de l'aſſiette de voſtre eſprit, eſtant reſolu de faire ſans reſerve tout ce que je vous dirois eſtre neceſſaire pour vôtre gloire, & pour le bien de voſtre Eſtat; j'eſtois au deſeſpoir de voir durer cette negociation, qui m'empeſchoit de me rendre auprés de vous, & de travailler, ſous vos ordres à calmer voſtre eſprit, & à vous mettre en êtat d'eſtre le plus heureux & le plus accomply Roy du monde: Mais à preſent j'aprehende qu'elle ne finiſſe, ne ſachant pas comment vous approcher, ayant ſujet de croire que ny vous ny moy nous n'aurons rien à dire qui nous contente. Car pourrois-je, ſans bleſſer la fidelité que je vous dois & ſans trahir mes obligations, m'abſtenir de vous remontrer que vous prenez un chemin tout contraire à la bienſeance, & au bon- 17.

23. heur auquel vous devez aſpirer, puiſqu'à la veille de vous marier, vous vous abandonnez plus que jamais à voſtre paſſion ; car quelque pouvoir que vous ayez ſur vous, & quelque progrés que vous ayez fait, par le conſeil de celle que vous aimez, dans l'art de diſſimuler, vous ne ſçauriez cacher voſtre averſion pour ce mariage, quoi que ce ſoit le plus utile & le plus glorieux, que vous puiſſiez faire. Comment vous pourois-je taire, que vous préjudiciez au bien de voſtre royaume, que vous vous attirez les reproches de tout le monde, & que vous vous expoſez à recevoir des marques de la colere de Dieu, ſi vous allez vous marier avec une Princeſſe que vous n'aimez point, & dans l'intention de vivre mal avec elle, ainſi que l'autre perſonne menace de faire avec celle, qui vous épouſera. Croyez-vous que Dieu puiſſe benir un tel conſeil, & que, ſi vous en uſez ainſi, vous puiſſiez éviter de reſſentir autant d'effets

de ſon indignation, qu'il vous en 23.
a donné juſques icy de ſa bonté ? Je vous tromperois, ſi je ne condamnois pas la conduite que vous tenez, & le ſoin que vous prenez de vous rendre malheureux, puis qu'au lieu de rompre tout doucement, comme vous aviez commencé de faire, un commerce, qui eſt le plus grand obſtacle à la ſatisfaction, que vous recevriez du mariage, que je traite, vous l'avez renoüé avec plus de chaleur que jamais, ſans conſiderer, que vous allez épouſer la plus grande & la plus vertueuſe Princeſſe qui ſoit au monde; qu'elle a eú de l'inclination pour vous dés le berceau; qu'il n'y a rien de ſi avantageux dans la conjoncture preſente pour le bien de vos affaires; qu'elle eſt tres-bien faite; & que la beauté de ſon eſprit ne doit rien à celle de ſon corps.

C'eſt en cet endroit, qu'eſtant auprés de vous, je vous conviero is de me dire s'il n'y auroit pas de quoy vous ſatisfaire dans la

23. poſſeſſion de cette Princeſſe, qui ſans doute vous adorera, pour toutes les excellentes qualitez que vous poſſedez, ſi ce n'eſt qu'une autre paſſion, que vous cultivez ſi ſoigneuſement, vous tienne lieu d'un extreme deffaut. Car il eſt vray de dire, que la perſonne, qui en eſt l'objet, n'aproche pas de la beauté, de l'eſprit, ny des agrémens de la Princeſſe, qui doit eſtre voſtre épouſe. Outre qu'elle eſt infiniment au deſſous de ſa qualité & de ſa naiſſance.

Si j'eſtois auprés de vous, je ne pourois jamais m'empeſcher de vous citer ce que vous avez dit vous meſme en pluſieurs rencontres à l'occaſion du mariage du Marquis de Richelieu : qu'il n'y a rien de plus honteux, ni qui merite plus de mépris, que de ſe meſallier.

Je ne pourois me laſſer de vous repreſenter avec le reſpect que je vous dois, que les penſées que vous avez, & que la perſonne en queſtion pretend que vous n'effa-

cerez pas facilement de voſtre 23.
eſprit, ſont bien contraires à celles que vous aviez à l'égard de Richelieu ; & que par la déciſion que vous avez donnée ſur ce ſujet, vous vous ſeriez jugé vous-même en la preſence de la Reine, lors que vous dites, que la penſée d'épouſer cette perſonne avoit pour principal motif de faire à la vûe de tout le monde une action, qui témoignât, que ne pouvant aſſez récompenſer mes ſervices, vous l'auriez voulu faire par ce moyen. Car il n'y euſt eû qui que ce ſoit qui n'eût attribué une ſi étrange reſolution à un tranſport d'amour, & non point à mes ſervices.

Mais quand il ſeroit vray que ce ſeul motif vous y euſt porté, étoit-il juſte que je m'oubliaſſe juſqu'au point d'y conſentir, & que charmé d'une propoſition ſi éclatante & ſi avantageuſe pour moy, je puſſe, pour mon intereſt particulier, & pour relever ma reputation, y donner les mains aux

23. dépens de la voſtre ? En verité, mon ambition ne va pas ſeulement à executer rien dans ma vie qui me ſoit glorieux, & je dois d'autant plus en uſer ainſi, qu'outre mon devoir vos grandes bontez m'y obligent. Enfin j'apprehende mon retour, car aſſûrement je ne pourrois vous entretenir à voſtre gré, ny m'abſtenir de vous dire avec beaucoup de chaleur ce que je viens de vous écrire, & d'autres choſes encore plus fortes ſur ce chapitre.

Je me trouve donc fort embarraſſé de ce que je deviendray, & bien plus de donner la derniere main à ce qui regarde voſtre mariage ; car il me ſemble que je promets ce qui n'eſt pas, & que je contribuë à l'établiſſement d'une choſe, qui rendra malheureuſe une innocente qui merite voſtre affection, & vous auſſi, parce que vous le voulez eſtre.

Il eſt temps de vous rendre, & de déclarer voſtre volonté ſans aucun déguiſement ; car il vaut mil-

le fois mieux tout rompre,& con- 23.
tinuer la guerre, ſans ſe mettre en peine des miſeres de la Chreſtienté, & du prejudice, que voſtre Eſtat & vos ſujets en recevront, que de faire ce mariage pour vôtre malheur, & par conſequent pour celui de voſtre royaume. Et quoique je continüe de travailler pour avancer la choſe, cela n'empeſchera pas que je n'execute ce qu'il vous plaira me commander là deſſus. J'avouë pourtant, que je le feray à regret & avec un ſenſible déplaiſir, ſi je ne vois en même tems que vous faſſiez ce qui eſt neceſſaire pour trouver du contentement dans le mariage, dont il s'agit. Ce ſera alors que je feray ce que Dieu m'inſpirera pour voſtre bien, afin de ne manquer à rien de ce qui peut dépendre de moy pour contribuer à la ſatisfaction que je vous ſouhaitte dans ce mariage, qui ne peut eſtre autre choſe que ce que je vous écrivois de Cadillac fort preciſement aprés avoir bien examiné,

23. & reſolu ce que je vous mandois.

Et pour vous faire encore mieux connoiſtre, que la paſſion que vous avez vous empeſche de reſſentir le plaiſir, que vous devriez avoir d'épouſer une ſi grande Princeſſe, ſi belle, ſi ſpirituelle, & ſi accomplie; je veux ajoûter que vous eſtiez tout reſolu, ou pour mieux dire, vous ſouhaittiez à Lion d'épouſer la Princeſſe Marguerite de Savoye, dont la beauté & la qualité ne ſont pas comparables à celle de l'Infante, & vous vous ſouviendrez s'il vous plaiſt que vous étiez faſché de ce que la Reine & d'autres vous diſoient pour vous en dégoûter.

Voilà tout ce que la paſſion, la fidelité, & le zele, que j'ay pour voſtre ſervice, & pour voſtre bonheur, me contraignent de vous repreſenter avec la liberté que je dois en vieux Serviteur, qui ne reſpire que voſtre gloire, & qui a plus d'intereſt & d'obligation qu'aucun autre, non ſeulement à vous dire la verité, mais encore à

ſacrifier ſa vie pour un auſſi bon 23.
Maiſtre que vous.

Au reſte, je vous proteſte que rien n'eſt capable de m'empeſcher de mourir de déplaiſir, ſi je vois qu'une perſonne, qui me touche de ſi prés, vous cauſe plus de malheur & de dommage, que je ne vous ay rendu de ſervices depuis le premier jour que j'ay commencé à vous ſervir.

Ie vous diray auſſi, que j'ay entre les mains de grandes affaires, comme vous ſavez, mais qu'aſſûrement il n'y en a aucune ſi importante que celle-cy, & qui merite davantage d'eſtre finie. C'eſt-pourquoy, s'il en étoit beſoin, j'oublierois toutes les autres, & ne travaillerois qu'à celle-cy.

Je vous conjure de lire cette Lettre avec attention, & de vouloir me faire l'honneur de me déclarer vos intentions ſans aucune reſerve, afin que je puiſſe prendre les reſolutions, que j'eſtimeray les plus propres & les plus utiles pour voſtre ſervice.

A LA REINE.

24.

Le même Jour.

J'Ay bien fait valoir à Dom Loüis & fort à propos l'endroit de la lettre, que je vous avois ſupplié de m'écrire, Vous, & le Confident, pour la montrer ; où vous dites qu'il ſeroit à ſouhaitter, qu'il connût auſſi bien que vous & moy l'humeur de Mr. le Prince, parce qu'aſſurement les conferences ſeroient déja finies, & la Chretienté commenceroit à joüir des effets de la paix. Car il me dit, que la Reine eſtoit toûjours ferme dans la mauvaiſe opinion, qu'elle avoit de ce Prince ; & il me fut aſſez aiſé de voir, que vos Lettres & celles de Mr. le Tellier firent beaucoup d'impreſſion dans ſon eſprit. Ie vous écris par ce valet de pied, & demain je le feray par Bartet, par lequel je prétens informer le Confident & vous de tout ce qui ſe paſſa dans la conference d'hier. Ie vous avoüe pourtant, que je

ſuis accablé, & que je crains fort 24.
de ne pouvoir pas reſiſter au travail.

Je ſuis obligé de vous dire notamment, qu'il me ſemble, par ce que j'ay reconnu dans le diſcours de Dom Loüis, qu'on voudroit bien à Madrid remettre l'execution du mariage au mois de Mars. Tout le monde tombe d'accord, que le Roy d'Eſpagne s'expoſera beaucoup, ſi à ſon âge, & avec toutes les incommoditez qu'il a, il entreprend un voyage ſi penible dans l'hiver; & que l'intention de Dom Loüis ſeroit de ſigner & publier la paix, ſans plus de retardement, d'en faire de même des articles du Mariage, & de s'en retourner pour revenir aprés avec le Roi ſon Maiſtre au mois de Mars.

Je crois que le Confident, dans l'humeur où il eſt à preſent, (car je ſuis certain qu'il a plus de paſſion que jamais) ſerois bien aiſe de cette remiſe; & peut-eſtre ſeroit-il mieux pour tâcher de le

24. guerir pendant cet entre-temps : car je vous déclare, que s'il fait ſon mariage dans l'aſſiette d'eſprit, où il eſt à preſent, il ſera malheureux, & l'Infante encore davantage, & vous & moy inconſolables. Il y faut bien ſonger, & prier Dieu qu'il nous inſpire pour choiſir le meilleur. Je lui écris une petite Lettre de ſeize ou dix-huit pages, & je voudrois bien, que vous en euſſiez la communication. Je m'aſſûre qu'elle ne lui plaira pas, mais je ne pouvois pas m'en diſpenſer ſans trahir & bleſſer ma conſcience & mon honneur. Car enfin je vous proteſte, comme ſi j'eſtois devant Dieu, que j'aime mieux mille fois me retirer avec ma famille, ainſi que je lui écrivis de Cadillac, & contribuer à ſa gueriſon, par le ſacrifice de ma perſonne & des miens, que de demeurer auprés de lui, pour le voir malheureux, & hors d'état d'eſtre un Roi auſſi glorieux & accompli que je le ſouhaitterois, & qu'il dépend

de luy de l'eſtre. Outre que j'ay 24.
honte de dire à Dom Loüis, à l'égard du mariage, pluſieurs choſes contre la verité, au préjudice d'une Princeſſe, qui mérite ſans contredit l'affection du confident. Je ne vous ſçaurois aſſez dire à quel point cela m'afflige, n'ayant pas même une heure de repos; & ce qui me met davantage au deſeſpoir, c'eſt que tout mon malheur vient d'une perſonne, de qui je ne devrois recevoir que de la conſolation & du ſoulagement. Je crois que ce qui me conſerve en vie, c'eſt celuy que vous me donnez, & l'aſſûrance que j'ay en vous, comme auſſi un peu d'eſpérance qui me reſte, que le confident prendra à la fin une bonne réſolution. Je le verray par la réponſe qu'il me fera, & bien plus par la conduite qu'il tiendra; car aprés cela je prendray mon parti, ſans perdre un moment. Je vous prié de me mander promptement dans quelles diſpoſitions vous le trouvez touchant ſon mariage, & s'il

24. veut que ce ſoit pour le mois d'Octobre, pour Novembre, ou pour Mars, afin que, ſuivant ce que vous m'écrirez, je puiſſe prendre mes meſures plus à propos.

25. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 29. Aouſt. 1659.

JE vous écrivis hier par le valet de pied du Roi, & je vous mandois que je ferois partis aujourd'hui le Sr. Bartet avec la rélation de ce qui ſe paſſa dans la derniére conference; mais comme je vous dis ce qu'il y avoit de plus eſſentiel, & que les autres particularitez peuvant bien ſatisfaire la curioſité, mais n'aprendre rien de plus conſiderable, je me ſuis diſpenſé de travailler à cela aujourd'hui, pour employer le temps à quelque choſe de plus preſſé, & de plus utile, puiſque ç'a eſté aux articles qu'il faut mettre au net pour inſerer dans le Traité, & à faire ſavoir à Monſieur de Lionne, qui eſt à Andaye, la maniére dont il doit proceder dans

les choſes qu'il a à ajuſter avec le 25.
Sieur Dom Pedro Coloma.

Ainſi, je differeray le départ du Sieur Bartet pour aprés demain ſans faute, & j'envoyerai par lui non ſeulement le memoire de la derniere conference, mais encore celui de celle de demain.

Cependant, je vous adreſſe le paquet cy joint pour le Roi, & me ſers de l'occaſion de ce Courrier, qui m'a eſté depêché par l'Agent du Clergé, & qui s'en retourne à Paris, pour vous renouveller les aſſûrances de mon amitié & de mes ſervices.

AU ROY. 26.

De S. Jean de Luz le 29. Aouſt. 1659.

J'Ay reçû preſque en méme temps vos deux Lettres des 27. & 28. & je vous rends tres-humbles graces des continuelles aſſûrances qu'il vous plaît me donner de voſtre bienveillance, que je tâcherai de meriter toute ma vie par mes ſervices. Je prétens vous

26. en avoir rendu un tres-important depuis vingt quatre heures, vous ayant écrit avec la liberté & franchiſe que doit un fidelle ſerviteur, qui s'intereſſe plus à voſtre gloire & à voſtre bonheur que mille autres. J'attens réponſe avec grande impatience, puiſque je dois prendre les réſolutions que j'eſtimeray devoir le plus contribuer à vous delivrer de la paſſion, qui vous poſſede preſentement. Je n'ajoûteray autre choſe à ce que je vous ai déja écrit, ſi ce n'eſt que vous pouvez voir ce que l'on écrit de la Cour aux perſonnes qui ſont icy, & ce que diſent ceux qui en viennent, par où vous connoiſtrez, que nonobſtant la diſſimulation &c.

27. A LA REINE.

Le même Jour.

VOs dernieres que je viens de recevoir ſont du 27. & du 28. & voyant la ſatisfaction que vous avez pour les choſes, que je vous ay écrites, la mienne eſt au der-

nier point. Il me ſemble par la ma- 27.
niere du travail de Dom Pedro Coloma, que Dom Loüis veut finir, mais j'ay grand ſujet d'appréhender, ainſi que je me ſuis déja donné l'honneur de vous écrire, que l'execution du mariage ne tire en longueur, quoique je ſçache fort bien que Dom Loüis depêcha hier matin un Courrier à Madrid, à l'occaſion de ce que je lui avois dit le jour precedent ſur ce ſujet. J'attens que vous me mandiez ce que vous eſtimerez plus à propos, aprés avoir conſideré ce que je vous écrivis hier par le valet de pied, cela m'important pour aviſer à la conduite que j'ay à tenir, & pour que, ſuivant ce que je connoîtray demain, j'écrive là deſſus à Monſieur le Tellier, afin d'aprendre par lui les intentions du Confident, dont j'attens la réponſe à ma longue Lettre d'hier, laquelle ne lui aura pas plû, mais je ſuis aſſûré qu'elle lui plaira dans quelque temps, eſperant que Dieu lui fera la grace de le delivrer de

27. la paſſions, qui le maîtriſe preſentement.

Je ne feray partir Bartet qu'aprés demain, car venant encore à cette conference, il y aura plus de matiere à vous entretenir.

28. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz, le 30. Aouſt 1659.

CE ſera Bartet qui portera la relation de ce qui ſe paſſa à la conference d'hier, laquelle ſera bien courte, Dom Loüis & moi n'eſtant pas demeurez enſemble la moitié du temps, que nous avions eſté les autres fois, & m'ayant prié de trouver bon, que ſur ce qui regarde Monſieur le Prince, Bergue, la Baſſée, & les autres pretentions, que nous avions tant dans le Rouſſillon, que du coſté de Luxembourg, & de l'Artois, il me puſt envoyer aujourd'hui Mr. Pimentel, pour me dire franchement ſes intentions, & me propoſer quelque expedient qu'il croyoit que je pourrois approuver. Et

quoïqu'il me ſemble, que s'il eût 28.
eû quelque propoſition agréable à faire, il me l'auroit faite lui-même; néanmoins, pour juger de ſon intention, il faut attendre l'arrivée du Sr. Pimentel, qui écrit à Des Meaux qu'il ſera icy ce ſoir ſans faute, & je ne manqueray pas de faire ſçavoir incontinent aprés à leurs Majeſtez ce qui ſe ſera paſſé dans nôtre converſation, par la depêche que portera le Sr. Bartet, qui pourra parti demain au ſoir.

Cependant, vous trouverez icy la relation de ce qui ſe paſſa dans la belle conference laquelle je vous ay écrit que vous recevriez par ledit Barter. Je ne voudrois pas qu'on fiſt un mauvais jugement de la hardieſſe, avec laquelle je fais des propoſitions à Dom Loüis, & lui offre de certains partis, faiſant ſemblant d'inſiſter afin qu'il les accepte; parce que quoique je ſçache bien que s'il le faiſoit, nous en recevrions du prejudice, je ſuis aſſûré, que nous ne courons pas

28. le moindre riſque, ſçachant bien par la connoiſſance que j'ay de leurs interêts, & de ce qui les touche le plus, qu'il eſt impoſſible qu'ils le faſſent : De ſorte que, ſans rien hazarder, vous ne ſçauriez vous imaginer l'avantage que je tire d'en uſer ainſi, & j'eſpere que cela paroîtra évidemment dans ce qui reſte à ajuſter. Je conſidere quelque fois, que s'il y avoit un Ambaſſadeur en ma place, il ne pourroit pas ſe reſoudre à porter les affaires comme je fais; mais il ſeroit beaucoup plus habile que je ne ſuis, parce que craignant d'être pris au mot en offrant de certaines choſes, il apprehenderoit auſſi d'eſtre deſavoüé, & rappellé avec peu d'honneur. Ainſi, je vois que c'eſt un grand avantage pour les Roys, quand ils employent dans les grandes affaires des perſonnes, qui eſtant pleinement aſſûrées de leur bienveillance, negocient hardiment, & n'heſitent point à propoſer mille expediens, pour les terminer avantageuſement. A Mon-

29.

A Monſieur le TELLIER.

De S Jean de Luz le 30. *Aouſt* 1659.

POur informer leurs Majeſtez de pluſieurs particularitez, qui ſe sõt paſſées dans la derniére conference leſquelles ſerviront à les éclaircir de ce qui a été dit ſur les points qui ont été diſcutez & conteſtez, il faut que j'entre dans le détail dont je ne vous pûs dire que le gros avanthier. Mais la curioſité qu'elles pourõt avoir, ayant ce me ſemble été ſatisfaites ſur ce qui eſtoit de l'eſſentiel, par la lettre que je vous écrivis au retour de ladite conference, je commenceray par vous dire, qu'eſtant convenu des articles qui regardoient le mariage, leſquels j'ai propoſé moy-meſme de ſigner quand il ſeroit temps, dans l'appartement de Dom Loüis, afin qu'il parut, comme il eſt raiſonnable, que cette ceremonie avoit eſté faite en Eſpagne, ainſi que le Duc de Mayenne fit à Madrid, lors qu'il y

29. alla faire la demande de la Reine, Dom Loüis me remercia de la penſée que j'avois quoiqu'à vous dire le vray, c'eſtoit une choſe, de laquelle le Secretaire d'Eſtat avoit déja fait quelque propoſition à Mr. de Lionne.

Il y peut avoir quelque difficultez ſur la ſignature des témoins, qu'on choiſit toûjours de part & d'autre de la plus grande qualité; mais j'ay ſongé, que pour y remedier, on en pouvoit uſer comme l'on fait dans les Traitez de paix, c'eſt à dire, faiſant deux écrits, dans l'un deſquels, qui nous demeureroit, les témoins François ſigneroient les premiers, & dans l'autre les Eſpagnols.

Il eſt certain, que j'ay reconnu que Dom Loüis devoit avoir reçeu quelque courier de Madrid, par lequel on devoit luy avoir écrit les impoſſibilitez qu'on rencontroit à pouvoir executer le mariage dans le tems qu'on s'eſtoit propoſé; car il prit grand ſoin de me faire un compte en deſtail de tout ce

qui devoit preceder le depart de l'Infante. Mais je m'aperçus que la veritable raiſon eſtoit, que leurs livrées, & les autres preparatifs neceſſaires pour une telle action, ne pouvoient pas eſtre achevez ſi-toſt, parce qu'il me dit qu'on ne feroit pas en deux mois à Madrid ce qu'on faiſoit en quinze jours à Paris, où l'on trouvoit tant d'ouvriers qu'on vouloit. Que le Préſident des Finances luy écrivoit, qu'il avoit receû ordre du Roy Catholique de n'épargner aucune depenſe pour avancer toutes choſes, & qu'il avoit déja donné deux-cens mille eſcus deſtinez pour la livrée de la maiſon de ſa Majeſté, pour faire la livrée de ſes gardes, qui conſiſtent en trois compagnies de cent gentilshommes chacune, l'une d'Eſpagnols, l'autre de Bourguignons, & l'autre d'Allemans. J'ay appris depuis, que c'eſt la veritable cauſe de ce retardement, Dom Antonio Pimentel me l'ayant avoüé confidemment par ordre de Dom Loüis 29.

29. qui vint l'autre jour me visiter icy. Il me dit entr'autres choses, que quand le Roy d'Espagne voudroit donner un million d'or d'avantage, il ne pourroit pas avancer les preparatifs de quatre jours ; que les grands Seigneurs, qui le devoient accompagner necessairement, en vertu des charges qu'ils ont dans sa maison, avoient esté contraints de dépescher à Naples & à Milan pour faire leurs habits & leurs livrées.

Dom Loüis me parlant de cet accompagnement de personnes de qualité de part & d'autre, me fit connoistre que les deux Roys feroient bien de ne mener avec eux, que le nombre, qui seroit absolument necessaire pour le service actuel, ce qui abregeroit d'autant leur voyage, & épargneroit de grandes sommes à leurs sujets, que la guerre avoit obligez à de plus grandes depenses qu'il ne leur convenoit.

Je relevai son discours disant, que le Roi avoit déja remercié la

pluſpart des perſonnes de la plus 29.
haute condition de ſon royaume, qui avoient offert de le ſuivre avec tout l'éclat requis en telle occaſion,& qu'ainſi ſa Majeſté n'ameneroit avec elle preſque perſonne au delà de ce qui eſtoit neceſſaire pour ſon ſervice actuel.

Il approuva fort cette ouverture, & je m'aſſûre qu'il ne tiendra pas à luy que le Roi ſon Maître n'en uſe de méme. Et il me ſemble, que j'ay aſſez bien pallié la verité de ce qui ſe paſſe dans vôtre Cour, laquelle eſt aſſez dénuée de perſonnes de qualité en cette rencontre, puiſque les Princes, les Ducs & Pairs, & les autres Officiers de la Couronne s'excuſent de faire ce voyage, par les conſiderations que vous ſçavez.

Je dis enſuite à Dom Loüis, que ſelon l'ouverture qu'il avoit faite, le Roi Catholique ny l'Infante ne ſe formaliſeroient point, ſi dans la neceſſité qu'il y avoit de gagner temps en cette conjoncture, on n'envoyoit pas une per-

29. ſonne de la qualité qu'eſtoit le Duc de Mayenne, ny avec l'éclat qu'il fit cette fonction, puiſque la perſonne ſur laquelle ſa Majeſté jetteroit les yeux y pouroit aller en poſte : que j'avois depeſché au Roi un courier pour lui propoſer Mr. le Maréchal de Gramont, qui, outre ſa naiſſance, eſtoit Duc & Pair & Officier de la Couronne, qui parloit Eſpagnol, & qui, à mon avis, avoit d'autres qualitez tres-propres pour exercer dignement cet emploi. Sur quoi il me témoigna qu'il ſeroit bien aiſe que ſa Majeſté fiſt ce choix.

Aprés il me parla de la dot, & tira de ſa poche une lettre que Dom Antonio Pimentel lui avoit écrite de Lyon, dans laquelle il lui marquoit, que lui parlant de la dot je lui avois lâché, qu'on en pouroit prendre une partie ſur les conquêtes, que le Roi avoit faites depuis la rupture de la negociation de Madrid. Sur cela il s'étendit, à ſon ordinaire, exagerant

les grands avantages, que la France tireroit de cette paix, & que la moindre choſe que le Roi puſt faire, c'eſtoit d'accepter la dot ſur ces conqueſtes. 29.

J'avoüe, que j'avois chargé Pimentel à Lion d'écrire en la maniere qu'il avoit fait, dans la croyance, qu'on ne prétendroit pas en Eſpagne, que l'Infante fiſt une renonciation generale de tout ce qui en certain cas lui pourroit appartenir, & qu'on lui avoit declaré, que nous ne prétendions pas rendre un ſeul pouce de terre de tout ce que les armes du Roy avoient conquis depuis l'année 1656. & je ne confirmay pas ſeulement à Dom Loüis la meſme choſe que j'avois dite à Pimentel, mais je lui dis encore qu'étant juſte de faire pour la conſideration d'un ſi grand Miniſtre quelque choſe de plus que ce qu'on avoit fait pour le Sieur Pimentel, je luy declarois qu'aprés avoir cedé ſur le point de la renonciation, le Roi conſentiroit de donner au

29. Roi Catholique, non une partie de la dot, mais le tout, pour quelques-une des conqueſtes, que nous avions faites depuis ce temps là, pourvû qu'elles nous demeuraſſent tout entieres.

Il me repliqua, qu'il lui ſembloit que nous les avions tout entieres, puiſqu'au lieu de Valence & de Mortare, d'Oudenarde & d'Ipre, que l'on eſtoit convenu de rendre, ainſi que Dixmude, Menin, & Comine, que je ſçavois bien eſtre des poſtes d'une qualité à ne pouvoir pas reſiſter quatre jours à qui ſeroit maître de la campagne; il nous relaſchoit Thionville, Damvilliers Bethune, la Baſſée, & le Queſnoy, qu'on eſtoit demeuré d'accord à Madrid de rendre; & de plus Heſdin, qui eſtoit la plus forte & la plus importance place, que l'Eſpagne puſt abandonner à la France; outre tous les Bailliages de l'Artois, d'Aire, & de S. Omer, qui ſont compoſez d'un ſi grand nombre de villages, qu'ils s'étendent

à plus de vingt lieües, & qui 29.
rendent le Roi maiſtre d'une province d'autant plus conſiderable, qu'elle confine à la France ; ajoûtant, que j'avois encore eû l'adreſſe de tirer de Pimentel la Prevôté d'Iury & la Châtellenie de Bourbourg, ſur leſquelles nous n'avions pas la moindre apparence de pretention.

Mais quoi qu'il n'y eût rien de ſi vray que tout ce qu'il me dit là deſſus, & qu'en effet tout ce que nous retirons vaille ſans contredit le double de ce que nous relâchons ; outre qu'il eſt tout à fait à noſtre bienſeance : Je lui repartis hardiment, & ſans apprehenſion d'eſtre pris au mot, vû la connoiſſance que j'ay de leurs intereſts & de leurs intentions, qu'il me donneroit moyen d'acquerir beaucoup de mérite auprés du Roi, s'il vouloit inſiſter qu'on ſe tinſt à l'égard des conqueſtes à ce qui fut arreſté à Madrid, & que le Roi puſt conſerver ce que ſes armes ont aquis depuis ce temps-là.

29. Mais il leur importe ſi fort de ne nous pas laiſſer un pied dans l'Eſtat de Milan, ny des piéces, comme Oudenarde & Ipre, qui ſont capables de tenir toûjours en mouvement les eſprits des peuples, que je ne doutois pas qu'il ne me répondiſt comme il fit, qu'il ſe falloit tenir à ce qui avoit eſté arreſté; & que ne s'agiſſant que de l'argent, il ne croyoit pas qu'il fût de la dignité du Roi ſon Maître de diſputer ce chapitre; comme il croyoit bien auſſi, que je ne voudrois pas appuyer ce que Mr. de Lionne avoit dit à Dom Pedro Coloma, pour augmenter la ſomme de la dot qui fut donnée à la Reine, laquelle ne feroit pas le même effet à préſent qu'elle fit alors, à cauſe que l'argent eſtoit bien plus rare en ce temps là.

Je lui repliquay, que je ne ferois pas plaiſir au Roi, ſi je m'areſtois un ſeul moment ſur une affaire de ce cette nature, pour la même raiſon qu'il m'avoit dite, qu'il n'eſtoit pas de la dignité d'un

grand Roi de diſputer pour le 29.
plus ou le moins d'argent ; & je lui dis en riant, que s'il vouloit prendre la peine de faire payer la dépenſe qui ſe feroit en cette occaſion, je lui en donnerois un compte fidelle, & que nous ne prendrions rien pour la dot. Au reſte, il me pouvoit dire, ſans ſe faire tort, que ſi quelque Princeſſe pouvoit eſtre mariée ſans dot, c'eſtoit l'Infante, à cauſe des belles qualitez qu'elle poſſedoit. Ce que j'apprehende qui nous donne de la peine, c'eſt que l'évalüation de cinq cens mille écus d'or, qui furent donnez à la Reine, fut faite en argent, c'eſt-à-dire, en reaux : & comme en ce temps-là les écus d'or ne valoient guére plus de la moitié de ce qu'ils valent à preſent, nous viendrions à perdre plus de douze-cens mille livres, s'ils nous vouloient payer ſur le même pied : En quoi peut-eſtre ils ne ſeroient pas mal fondez, veû que les parolles du contrat convertiſſant en argent les

29. écus d'or, diſent qu'il ſera donné pareille ſomme en reaux. Mais j'ay ſongé à faire valoir nos raiſons en ſorte que j'eſpere me démeſler de cette affaire à l'avantage du Roi, me ſouvenant de lui avoir oüi dire, lors qu'on diſoit que la fille de la Baziniere * avoit eû cinq-cens mille écus de dot, qu'il ne croyoit pas que celle qu'il épouſeroit en eût davantage. Car ſi je viens à bout de la choſe, comme je l'eſpere en faiſant évaluer les écus d'or dont parle le contrat ſur le prix courant de nos écus au ſoleil, la ſomme montera bien à trois millions de livres; ce qui viendroit bien à propos, pour boucher un trou de la dépenſe, que l'on ne peut pas s'exemter de faire pour le payement d'une preſque égale ſomme qu'on doit donner aux Archiducs pour l'Alſace, qui nous eſt cedée par le traité de Munſter.

* *La femme du feu Préſident de Meſme.*

Aprés avoir employé plus de deux heures à regler tout ce qui concerne le mariage, & à ſuppu-

ter le temps precis, dans lequel 29.
l'Infante pourroit être icy avec le Roi ſon pere, Dom Loüis, à qui Sa Majeſté Catholique a deſtiné cet honneur à ce qu'il m'a confirmé lui-même, m'a dit avec empreſſement, (ayant peut-eſtre fait reflexion en ſoi-même, que l'on pourroit concevoir quelque ſoupçon du retardement qui ſeroit apporté au voyage de l'Infante, & à l'entiere execution du mariage) qu'il falloit ſans plus de delay ſigner, executer, & publier la paix, dépeſcher à Rome pour la diſpenſe, ſigner icy les articles du mariage, & faire generalement tout ce qui eſtoit neceſſaire pour engager le Prince, en ſorte que nul accident ne le pût faire changer; m'aſſurant que de leur coſté on mettroit toutes pieces en œuvre, au-delà même de tout ce qui eſtoit poſſible, pour abreger le temps.

Il ne faut pas s'étonner du ſoin que Dom Loüis a pris de me parler de la ſorte, parce qu'il eſt perſuadé que le Roi ſouhaitte avec gran-

29. de paſſion de voir finir cette affaire, le conſiderant comme un galant qui attend avec impatience l'heure de voir ſa maiſtreſſe.

Je croyois que cette conference ſe paſſeroit ſans qu'il retournaſt à la charge ſur le point de Monſieur le Prince; mais aprés m'avoir repeté la déclaration qu'il m'avoit faitte dans les deux precedentes, il commença par m'avoüer qu'il ſe trouvoit fort embarraſſé dans cette affaire, non ſeulement pour les raiſons qu'il m'avoit déduites ſi au long ſur ce ſujet, mais auſſi parce que ce Prince avoit ordonné aux agens qu'il a icy de ne ſolliciter rien, & d'approuver entierement tout ce que Dom Loüis feroit touchant ſes intereſts : de ſorte qu'il ſe trouvoit à preſent ſon plenipotentiaire, mais en même tems hors d'eſtat de lui pouvoir procurer aucun avantage.

Il tomba d'accord de ce que je lui dis, que ç'avoit eſté une adreſſe de Mr. le Prince d'en uſer ainſi dans une affaire deſeſperée, pour

voir ſi cette maniere, qui paroiſ- 29.
ſoit obligeante & genereuſe, pourroit lui produire quelque avantage qu'il ne pouvoit eſperer d'ailleurs. Et continuant ſon diſcours, il inſiſta plus qu'il n'avoit jamais fait, afin que l'on trouvaſt bon que Monſieur le Prince vinſt icy, & que nous voyant enſemble il puſt eſtre dans mon amitié, qui eſt ce qu'il ſouhaite le plus : Que lui Dom Loüis le deſiroit avec une extréme paſſion, comme auſſi de voir ce Prince le plus fidelle & le plus attaché ſerviteur que le Roi puſt avoir: Qu'il croyoit bien, que c'eſtoit l'avantage de Monſr. le Prince, mais qu'il ne doutoit pas auſſi que cela ne fuſt du ſervice de Sa Majeſté, & à ma bienſeance. Enſuite, il appuya fort ſur la ſincerité, avec laquelle ce Prince executeroit fidellement & ponctuellement, tout ce qu'il avoit promis à l'égard du Roi & de ma perſonne en particulier, & ſur la juſte apprehenſion qu'il devoit avoir d'eſtre perdu s'il en uſoit autrement, puiſqu'il n'auroit pas ſeu-

29. lement la puiſſance du Roi à craindre, mais encore le reſſentiment du Roi Catholique, de l'Infante, & de lui Dom Loüis, qui deviendroient ſes plus grands ennemis, s'il manquoit à la moindre choſe de tout ce qu'il auroit promis.

A quoy je repartis, qu'eſtant aſſûré de ſes bonnes intentions, & de la franchiſe avec laquelle il me parloit, j'en avois toute la reconnoiſſance que je devois; mais qu'il eſtoit bon que ſon Excellence ſçût qu'il pourroit arriver telle choſe en France, que non ſeulement le Prince de Condé auroit envie de remuer, mais qu'il le feroit ſans ſe ſoucier des plaintes que le Roi d'Eſpagne & ſon Excellence pourroient faire de lui, pourvû qu'il y trouvaſt ſon avantage; puis qu'on avoit veû par experience, ainſi que ce Prince ſçavoit peut-eſtre mieux que nul autre, que les cabales, les broüilleries, & les revolutions de la France n'avoient jamais eu de

plus profondes racines, ny pro- 29.
duit de plus grands effets au prejudice des Roys, que lors qu'il n'avoit pas paru qu'elles euſſent aucun rapport à l'Eſpagne, parce que les François, generalement parlant, étoient bien capables de s'engager dans les broüilleries excitées par les Grands du Royaume pour des interéts particuliers, mais regardent avec horreur tout ce qui tend à entrer en liaiſon avec les Etrangers, & particulierement avec les Eſpagnols; & qu'ainſi, par cette verité conſtante, ſon Excellence voyoit bien s'il y avoit lieu de croire, que Mr. le Prince pût eſtre retenu par la crainte de l'indignation de ſa Majeſté Catholique & de ſon Excellence, au cas qu'il eût intention de mal faire, & qu'il en trouvât l'occaſion.

Enſuite, il me fit inſtance de lui dire s'il ſeroit poſſible de donner quelque ſeureté à Mr. le Prince, comme il eſtoit perſuadé qu'on avoit donné en France en pluſieurs rencontres à des perſon-

29. nes de moindre qualité que luy. Je luy répondis, qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'on en euſt jamais uſé de la ſorte à l'égard de qui que ce ſoit, hormis les Huguenots, auxquels le bien de l'Eſtat & d'autres conſiderations vouloient qu'on donnât quelques places qu'on a retirées depuis : que l'on avoit pourveû à ſa ſeureté par tout ce qui eſtoit inſeré en ſa faveur dans le traité ſigné à Paris, & qu'il ne tenoit qu'à luy d'en avoir une plus grande, puiſque revenant avec reſolution de bien vivre, & de ſervir fidelement le Roy, non ſeulement il n'avoit rien à apprehender, mais il avoit à attendre des graces de ſa bonté & de ſa generoſité ; de quoy il devoit moins douter que qui que ce ſoit, l'ayant éprouvée plus que tout autre ſujet du Roy, ſans en excepter aucun.

Dom Loüis me preſſa de nouveau d'obtenir du Roy que Monſieur le Prince puſt venir icy, diſant qu'il m'en auroit la derniere

obligation, & que tout finiroit par là à la ſatisfaction de ce Prince. Je luy répondis qu'il ne dependoit que de Mr. Le Prince de ſe la donner dans quinze jours, & que j'aurois l'honneur de le preſenter moi-même au Roy & à la Reine, & qu'il n'avoit autre choſe à faire que d'accepter les graces que le Roy lui fait par le traité : Et cette réponſe fut cauſe qu'il ne m'en parla plus ; mais ce fut moy qui pourſuivis la matiere, lui faiſant adroitement valoir l'ouverture que je luy avois faite de m'employer auprés du Roi pour donner quelque recompenſe en France à Mr. le Prince, s'il s'aidoit un peu lui-même, en ſe jettant aux pieds du Roi, & remettant à Sa Majeſté les places que le Roi Catholique lui auroit données : ce que je fis avec l'adreſſe que je vous ay déja écrite, lui faiſant connoître que le ſeul moien de tirer ſon Excellence de l'embarras où elle témoignoit d'eſtre m'avoit fait ouvrir l'eſprit à cet expedient, quoi- 29.

29. que je ſeuſſe fort bien, que j'aurois beaucoup de peine à le faire goûter au Roy parce que Mr. le Prince auroit au Roi d'Eſpagne toute l'obligation des graces qu'il me pourroit réüſſir de lui procurer auprés du Roi, lequel ſans doute aimeroit mieux lui en departir genereuſement quelques-unes dans un autre temps, aprés qu'il les auroit meritée, que de les lui accorder à preſent, en recompenſe de ce qu'il cederoit à ſa Majeſté.

Je lui ajoûtai même, que s'il avoit agréable de m'envoyer Caillet, je lui ferois valoir la fermeté, avec laquelle ſon Excellence agiſſoit en faveur de Mr. le Prince; & que je pouvois encore l'engager à me faire des propoſitions plus poſitives que celles, qu'il m'avoit faites allant & venant auprés de ſon Maître, ſur ce qui eſtoit de remettre au Roi les places, que Sa Majeſté Catholique luy donneroit.

Mais il me dit qu'il ne vouloit

pas que qui que ce ſoit ſe mêlât de cette affaire que lui, & il me fit paroître qu'il eſtoit bien plus geſné de ce que je l'avois reduit au point de me faire neceſſairement connoître, qu'il n'avoit nulle intention de donner une ſemblable recompenſe à Mr. le Prince, ou qu'il l'avoit fait à mauvaiſe fin, c'eſt à-dire, pour le rendre toûjours dépendant du Roy d'Eſpagne, & pour le mette en eſtat de ſe ſervir un jour d'un tel établiſſement, au grand dommage du ſervice & des interêts de cette Couronne. 29.

Et je le preſſay en cette rencontre encore plus que je n'avois jamais fait, & que je ne vous avois mandé, lui diſant, que ſi le Prince & ſes agens euſſent pû penetrer l'ouverture que j'avois faite, ils ne lui laiſſeroient pas un jour de repos pour l'obliger de me prendre au mot. Car autrement ils n'auroient pas heſité à ſe tenir pour dit, que ſon Excellence n'avoit jamais eû la penſée d'obliger effe-

19. ctivement Mr. le Prince, puiſque ſi elle avoit veritablement pour lui l'amitié qu'elle témoignoit, elle devroit eſtre bien aiſe de le mettre en eſtat de faire ſa condition meilleure.

Il eſt certain, que ſi jeuſſe fait ſçavoir à Lainet, ou à Caillet, ce qui ſe paſſoit ſur ce ſujet, il ſeroit arrivé, ou que Dom Loüis auroit condeſcendu à leurs inſtances, ce qui auroit tourné à l'avantage du Roi : ou qu'ils en ſeroient venus aux couteaux, aprés quoy Mr. le Prince ſe ſeroit ſeparé mal ſatisfait des Eſpagnols. Comme Dom Loüis s'eſtoit reſervé de me faire quelque propoſition, tant ſur ce qui regardoit Mr. le Prince, que ſur l'échange de Bergue & de la Baſſée, Pimentel eſt venu, & aprés m'avoir entretenu deux fois aſſez au long ſur ces deux points, ayant entr'autres choſes poſé en fait, que la Châtellenie de Bergue n'avoit rien de commun avec Bergue, & qu'ainſi cette place ne devoit eſtre à rien comptée, puiſ-

que l'on s'engageoit à la faire raſer 29?
à l'inſtant qu'elle ſeroit remiſe. Je connus bien que cela tendoit à ne m'offrir rien en échange, c'eſt pourquoy je lui parlai ſi deciſivement ſur ce point, & ſur ce qui regardoit Mr. le Prince, qu'aprés avoir dit qu'il en informeroit Dom Loüis, afin qu'il m'en puſt entretenir dans la conference d'aujourd'hui, il s'en rerourna ſans m'oſer faire la propoſition dont il eſtoit chargé, jugeant bien, que je pourrois prendre feu là deſſus, & faire quelque réponſe, qui auroit pû fâcher Dom Loüis.

J'avois oublié juſques icy de donner part à leurs Majeſtez, que le Miniſtre d'Angleterre, qui reſide en Eſpagne, & qui eſt preſentement auprés de Dom Loüis, étant venu en mon logis, pour me rendre viſite, ſans m'avoir envoyé dire un ſeul mot, en uſa ſi familierement, qu'il montoit à ma chambre ſans autre ceremonie, comme ſi nous euſſions été les meilleurs amis du monde, ou

29. que le Roy ſon Maître eût été à Paris dans les intereſts du Roy, comme il eſt à Bruxelles dans ceux du Roi d'Eſpagne. Je luy envoiay dire par Beſmeaux, que je ne pouvois pas le recevoir, ayant eû dans ces commencemens ſujet d'apréhender qu'un procedé ſi extraordinaire n'eût eſté concerté avec Dom Loüis, afin de donner à Mr. Lokar quelque ombrage, qui puſt cauſer du changement dans nos affaire avec la Republique d'Angleterre. J'ay pourtant fait dire à ce Reſidens à l'oreille, que je croyois mieux ſervir ſon Maître en me conduiſant comme je faiſois, que ſi j'en uſois autrement.

L'Ambaſſadeur Lokar m'ayant prié de ſçavoir de Dom Loüis s'il le pouvoit voir en execution des ordres qu'il avoit de ſes ſuperieurs, pour lui dire que leur intention eſtoit de vivre en paix avec tous, & qu'il eſtoit muni du pouvoir de la conclure avec ſon Excellence, au cas qu'elle en eût auſſi le

pouvoir

pouvoir du Roi d'Eſpagne. J'ay 29.
dit tout cela à Dom Loüis, qui m'a répondu qu'il pouvoit aller demain à Andaye, & qu'envoyant ſon Maiſtre de chambre demander audience pour le jour ſuivant, il la lui donneroit à l'heure qu'il pouroit deſirer. Et ſur ce que je luy dis qu'il faloit prendre garde qu'il n'arrivât du deſordre, à cauſe qu'il y avoit des Ecoſſois & des Irlandois dans Fontarabie, Dom Loüis m'a prié de l'aſſûrer qu'il pouvoit ſe repoſer ſur ſa parole.

Je finiray cette depeſche par le recit d'une avanture, qui eſt arrivée, durant la derniere conference, à l'Abbé Siri dans l'apartement de Dom Loüis, en la préſence de la pluſpart des Seigneurs Eſpagnols & François.

C'eſt que s'entretenant avec un nommé Dom Criſtoval, Secretaire de Dom Loüis pour les langues, lequel parle avec beaucoup de liberté, & eſt tout devoüé aux interêts de Mr. le Prince, &, comme tel, grand ami de Lainet; Dom

29. Criſtoval s'emporta violemment contre Pimentel, le traitant d'ignorant pour avoir fait le traité de Paris, & blâmant hautement Dom Loüis d'avoir employé dans une affaire de cette importance un homme qui n'entendoit rien à negotier; & encore davantage, d'avoir fait ratifier ce traitté, & pris la peine de faire un ſi long voyage, pour ſigner la paix la plus deſavantageuſe que l'Eſpagne ait jamais faite; ajoûtant, qu'il auroit mieux valu pour ſa reputatiun, qu'il ſe fuſt enfermé dans le Couvent des Carmes déchauſſez, qui eſt un lieu, où il va ſouvent quand il eſt à Madrid. Non content de cela, il entra dans le détail des conditions de la paix, pour prouver ſon diſcours par les grands avantages, que le Roi en recevoit, & par les prejudices irreparables qui en reſtoient à l'Eſpagne, laquelle il voyoit eſtre ſur le point d'abandonner uu Prince qui l'avoit ſi bien ſervie, ayant été l'inſtrument des actions les plus

glorieuſes & remarquables, que les armes d'Eſpagne euſſent faites depuis la guerre. 29.

A quoi l'Abbé Siri répondant dans les termes qu'il devoit pour le deſabuſer, l'autre commença à l'attaquer ſur ſon hiſtoire, juſqu'à lui dire ſeichement, que lors qu'il la publia le Marquis de la Fuente, qui étoit Ambaſſadeur à Veniſe, avoit eû grand tort, de n'avoir pas employé des raiſons de poids (par où il entendoit des piſtolles d'Eſpagne) pour engager l'Auteur, à écrire d'une maniére plus favorable aux Eſpagnols, & à ſupprimer les menſonges qu'il debitoit en faveur de la France: Et ſi vous aviez eû à faire à moy, diſoit-il, & que vous ne vous fuſſiez pas mis à la raiſon, je n'aurois point heſité à vous envoyer en l'autre monde. Et puis retombant ſur Dom Loüis, il dit qu'au lieu de donner aprés cela l'Ambaſſade de Vienne au Marquis de la Fluente, il devoit le rapeller à Madrid, pour le punir rigoureuſement. Et

29. comme l'Abbé n'a pas bien parlé du Comte de Siruela, Dom Criſtoval, qui avoit eſté au ſervice de ce Comte pendant ſon Ambaſſade à Rome, le prit encore à partie là deſſus. Mais l'Abbé répondit, qu'il n'avoit pas deû parler autrement de ce Miniſtre, qui s'êtoit tres-mal conduit en pluſieurs rencontres; & que comme il avoit mis dans ſon hiſtoire, que les Eſpagnols avoient fait tuer à Veniſe Trajan Boccalini, parce qu'il ne s'êtoit pas voulu laiſſer gagner pour écrire à leur mode; ſi un pareil malheur luy fuſt arrivé, il y auroit eû quelque autre hiſtorien, qui l'auroit écrit: de ſorte que les Eſpagnols ſeroient encore plus décriez pour leurs violences. Et la concluſion fut qu'il ne s'étonnoit pas de voir Dom Criſtoval ſi emporté contre la paix ſur ce qu'on n'avoit pas donné à Mr. le Prince tous les avantages qu'il pretendoit, dautant que les François ſçavoient auſſi bien que les Eſpagnols, qu'il tiroit douze-cens écus de penſion de ce Prince.

Mais ce qui eſt plus joli, c'eſt que 29.
Dom Criſtoval, qui eſt Allemand, né en Carintie, & que l'Abbé Siri croyoit Eſpagnol naturel, ſoûtenant que l'on avoit fait une grande faute de donner l'Infante au Roi, parce que ſi on l'eût donnée à l'Empereur avec les Pais-bas, il auroit fait la guerre à la France avec une armée de cinquante ou ſoixante mille hommes; ce qui auroit mis le Roi d'Eſpagne en eſtat de faire de tous coſtez tels progrez qu'il auroit voulu.

L'Abbé Siri lui repartit, qu'il n'y auroit pas de meilleur moyen au monde pour rendre le Roi bientôt maiſtre des Païs-bas, car ces cinquante ou ſoixante mille yvrognes n'auroient ſervi qu'à deſeſperer les peuples, & à les faire recourir à la protection du Roi, qui auroit aſſûrement toûjours plus aprehendé les ruſes & les artifices des Eſpagnols, qui ne ſe maintenoient que par là dans la poſſeſſion des Païsbas, que toutes les grandes armées que l'Empereur auroit pû employer de ce côté-là,

29. Alors Dom Criſtoval, ſe voulant ſeparer de l'Abbé Siri, luy donna une paſtille de bouche, qu'il mit à l'inſtant entre les mains d'un Eſpagnol, qui eſtoit prés de lui, diſant, qu'il n'étoit pas ſi fou que de la manger, venant d'un homme, qui venoit de luy dire, que s'il eût eſté à Veniſe, il l'auroit envoyé en l'autre monde.

J'ay voulu finir cette relation par un recit facecieux pour divertir leurs Majeſtez.

30. A Monſieur de LIONNE.

Le 1. Septembre 1659.

JE viens tout preſentement de recevoir voſtre lettre, avec les copies de celles que le Roy & le Roy d'Eſpagne doivent écrire à Rome; & n'ayant rien à repliquer là deſſus. je me contenteray de vous dire, que je n'ay eſté nullement ſatisfait de la viſite de Mr. Pimentel; car au lieu de venir icy, comme Dom Loüis m'avoit fait eſperer, tout chargé d'expe-

diens & de propoſitions pour con- 30
venir dans un inſtãt de ce qui reſte à ajuſter, ſon diſcours n'a abouti qu'à me preſſer vivement de vouloir donner les mains à la ſatisfaction de Mr. le Prince, me proteſtant, que le Roi d'Eſpagne & Dom Loüis m'en auroient une parfaite obligation ; & me repetant toutes les raiſons, que Dom Loüis m'avoit dites dans toutes nos conferences, & auxquelles je croyois avoir ſuffiſamment répondu.

Je vous avoüe, que j'ay eſté obligé de lui parler avec quelque ſorte de liberté, & il me ſera avantageux qu'il raporte à Dom Loüis tout ce que je luy ay dit, ſans en rien oublier. Il faut abſolument finir de maniere ou d'autre, car ce grand retardement aporte un préjudice irreparable aux affaires du Roy ; & quelque choſe que Dom Loüis puiſſe alleguer au contraire, je ſuis aſſûré, que ſa reputation & la mienne en ſouffrent beaucoup, parce que nous aurions de la peine à dire ce que nous avons fait de

30. conſiderable dans toutes les conferences.

Il eſt vray, qu'en mon particulier j'ay l'eſprit en repos, dautant qu'il n'a pas tenu à moy, que nous n'ayons terminé toutes choſes dãs une ſeule conference. Non ſeulement je n'ay rien oblié pour haſter Dom Loüis, mais la derniere fois que nous nous vîmes, je luy dis encore avec aſſez de liberté, que le plus ou le moins de la ſatisfaction de Mr. le Prince ne meritoit pas qu'on differât un quart d'heure davantage à faire ceſſer les maux que ſouffre la Chrêtienté.

Je n'ay pû m'empeſcher de dire au ſieur Pimentel, que j'eſtois venu dans la croyance, que je ne verrois pas le Seigneur Dom Loüis trois fois, non ſeulement ſans achever enſemble tout ce qui reſtoit à faire pour la paix, mais auſſi ſans expedier les plus grandes affaires, concernant le bien de la Chreſtienté, la gloire des Rois nos Maiſtres, & l'avantage de leurs ſujets. Aprés avoir écouté cela

avec attention, il ma dit qu'il en 30.
feroit ſon raport à Dom Loüis, & qu'enſuite il vous fera ſçavoir ſi la conference ſera pour demain.

Je vous envoye cy-joint un memoire de l'aſſemblée de Francfort en faveur de la Maiſon de Naſſau, afin que vous vous en ſerviez en travaillant avec Dom Pedro Coloma.

A Monſieur de LIONNE. 31.

Le même jour.

J'Ay receû voſtre lettre avec les papiers qu'on vous avoit envoyez de Paris, & celle que Dom Pedro Coloma m'a écrite. Je ſuis bien faſché que vous ayez envoyé un Secretaire à Fontarabie pour montrer la mienne à Dom Antonio Pimentel, car je n'ay eû autre penſée en vous eſcrivant ce matin, que de vous dire naïvement le deplaiſir que j'avois de voir retarder tous les jours de plus en plus la fin de cette négociation; puiſqu'aprés tout ce que

31. m'avoit dit Dom Loüis dans nôtre derniere conference, j'ay veû venir ledit ſieur Pimentel, ſans me propoſer quoy que ce ſoit. Si j'euſſe ſouhaité que vous euſſiez fait voir ma lettre, je n'euſſe pas manqué de vous le mander; & outre que c'étoit une affectation manifeſte de l'envoyer exprés à Fontarabie, il me ſemble, qu'elle n'eſt pas conçûë en termes, que cela puiſſe produire un bon effet. C'eſt une choſe à laquelle il n'y a point de remede. Vous pourrez faire réponſe, que je me trouveray demain, à l'heure accoûtumée, à la conference, & que je ne meneray avec moy que quarante ou cinquante de mes Gardes.

32. AU ROY.

A L'inſtant que je reçois vôtre lettre, je prens la plume pour me donner l'honneur de vous dire, que bien que la réponſe ſoit aſſez ſuccinte, j'y reconnois aſſez vos intentions & l'aſſiete de voſtre eſprit. A mon égard voſtre bonté

ne vous avoit jamais permis juſ- 32.
qu'à preſent de m'écrire ny de me parler comme vous faites en cette rencontre : je n'en ſuis pourtant pas ſurpris, car depuis Lyon, je me ſuis toûjours bien douté, que ſi je n'eſtois ſacrifié à la perſonne dót il eſt queſtion, je le ſerois à une autre. Si vous aviez pris la peine d'examiner ma lettre, vous y auriez trouvez un beau champ pour me témoigner de la reconnoiſſance de ce que je vous mandois par un pur & indiſpenſable motif de voſtre ſervice, gloire, & honneur ; & vous ne me traiteriez pas en extravagant, comme vous faites en me diſant que j'ay mauvaiſe opinion de vous, & que je vous croy menteur. Je ne meriterois pas de vivre, ſi j'avois de ſemblables penſées de mon Maiſtre; Mais je dis la verité, ſans manquer au reſpect que je vous dois, lors que je ſoûtiens, que la paſſion, que vous avez pour la perſonne que vous aimez, vous empeſche de voir ſes deffauts, & que je ſçay qu'elle n'a aucune ani-

32. tié pour moy, nonobſtant ce que vous avez pris la peine de me mander au contraire. Car ſans vous faire tort, je croy la mieux connoître que qui que ce ſoit, de la maniere dont elle en a uſé avec moy. Si vous eſtes fâché contre moy, ainſi que vous dites au commencement de voſtre lettre, vous n'avez qu'à m'ordonner le lieu, où vous voulez que je me rende, pour reſſentir les marques de voſtre indignation, & je n'y manqueray pas. Soyez ſeur au moins, que ſans faire la moindre conteſtation, je publieray hautement que vous avez raiſon, & que je ſuis coupable. Vous avez pourtant trop d'équité, pour me vouloir oſter l'honneur en payement de mes ſervices; & c'eſt bien aſſez, ce me ſemble, que vous m'oſtiez la vie & tout ce que j'ay au monde, ſans m'oſter la liberté que les loix divines & humaine me donnent de diſpoſer de ma famille. Je vous ſupplie tres-humblement de me pardonner, ſi je vous ay trop im-

portuné, vous assurant que je ne le 32.
feray plus à l'avenir. Au reste, pour abreger le temps de vostre mariage, j'en signeray les articles & ceux de la paix, selon vos ordres, aprés quoy j'irai finir mes jours au lieu qu'il vous plaira m'ordonner, content d'avoir eû le bonheur de servir durant trente ans le Roy vostre pere & vous, sans que vos armes, ny vos affaires, ayent rien perdu de leur reputation. Je vous demande seulement la grace d'être persuadé, que quelque chose qui me puisse arriver, je seray jusqu'au dernier moment de ma vie la plus fidelle & la plus zelée creature que vous ayez.

A LA REINE. 33.

Le même Jour.

JE suis au desespoir de voir la peine où vous estes au sujet de tout ce que vous avez eû la bonté de me mander. Plût à Dieu, que je vous pusse soulager en repandant tout mon sang, car je le fe-

33. rois avec la plus grande joie du monde. La réponſe du Confident eſt conçüe en termes, qui me font aſſez connoître qu'il n'a plus d'affection pour moy, ny pour ſes intereſts; ainſi je n'ay autre choſe à faire qu'à executer ſes ordres pour abbreger le temps du mariage, & aprés en avoir ſigné le contract & les articles de la paix, qui ſera glorieuſe & avantageuſe pour ſa perſonne & pour ſon Etat, prendre la reſolution, qui ſera la plus propre pour le delivrer de mes importunitez, & la meilleure pour ſon ſervice; priant Dieu de tout mon cœur qu'il beniſſe mes intentions. Car en ce cas le Confident ſera le plus grand & le plus heureux Roi du monde. J'ay le cœur ſi ſerré, que je n'en ſaurois dire davantage, & vous n'aurez pas de peine à le croire, pour peu que vous penſiez à tout ce qui me doit paſſer dans l'eſprit en cette conjoncture. J'aurois pû diſſimuler dans la lettre que j'écris au Confident juſques à mon retour auprés

de lui, mais à Dieu ne plaiſe que 330
j'en uſe de la ſorte avec mon Maître, à qui je ſuis accoutumé d'ouvrir mon cœur ſans aucune reſerve. Je vous prie de bien prier Dieu pour moy, car je n'ay jamais eû plus de beſoin de ſon aſſiſtance. Je n'ay pas voulu mander au Confident, que mon neveu s'eſt voulu ſauver de Briſac, & bien qu'il ait dit, lors qu'on l'a retrouve, que c'étoit pour ſe rendre auprés de moy, croyant que vous le trouveriez bon; la verité eſt que ce n'eſtoit point ſon intention: & l'on m'a aſſûré, (& je le crois) que ma niéce a conduit tout cela; Et vous pouvez juger ce que cela m'oblige de ſoupçonner. Voyez, je vous prie, ſi le Confident a raiſon de vouloir que je l'aime, & que je la croye paſſionnée pour moy, & pour l'honneur de mon Maiſtre. Il faut bien prendre garde ſi le Confident s'ouvrira à perſonne de tout cecy.

A Monsieur le TELLIER

34.

De S Jean de Luz le 2. Septemb. 1659.

JE vous ay déja mandé, que je n'avois pas grande relation à faire, pour informer leurs Majestez de ce qui s'est passé dans la derniere conference, qui ne dura pas la moitié des autres.

Dom Loüis me demanda d'abord, si je depêcherois un Gentilhomme en Portugal, comme je lui avois dit, pour donner part au Duc de Bragance de ce qui avoit esté mis dans le traité de paix à son égard; & je luy dis, que je n'avois pas trouvé à propos de haster si fort cet envoy, quoique le Gentilhomme fût tout prest, & qu'il eût les depêches du Roi avant que j'arrivasse icy; parce qu'il n'estoit pas de la prudence d'envoyer des Nouvelles, qui tres assûrément ne pouvoient pas estre bien reçûes en Portugal, sans achever auparavant tout ce qui regarde Mr. le Prince, dont son Excellence soû-

tenoit toûjours les intereſts avec tant de chaleur & de fermeté ; quoiqu'à la verité je deuſſe eſtre ſatisfait des declaration réïterées qu'il luy avoit plû me faire, que ce point ne retarderoit en aucune façon, la publication & l'execution de la paix. 34.

Il me témoigna enſuite, que je ne devois pas avoir la moindre defiance du ſuccés de cette negociation ; & qu'il ſeroit bon que je ne differaſſe pas davantage l'envoy de ce Gentilhomme, parce que peut-être la Ducheſſe de Bragance, qui eſt de la Maiſon de Guſman comme luy, & ſa couſine iſſüe de germain, voyant une impoſſibilité de ſoûtenir ſon fils dans l'eſtat où il eſt, aprés la paix concluë entre les deux Couronnes, prendroit la reſolution de recourir à la clemence du Roi Catholique, pour mettre à couvert ſa perſonne & toute ſa famille du malheur quaſi inevitable qui la menace ; & qu'ainſi il pourroit s'exempter de faire venir des troupes d'Italie & de

34. Flandres en Eſpagne, pour former une grande Armé qui ſeroit employée à recouvrer le Portugal.

Il me fut aiſé de reconnoître par ſon diſcours, dans lequel il s'étendit beaucoup, qu'il ſouhaitteroit finir cette guerre là, par la negociation plûtôt que par les armes: & je croy même, que ſi la Reine de Portugal avoit recours à cette voye, elle pourroit avantager la condition de ſon fils & la ſienne, autant qu'il ſeroit poſſible en redevenant ſujet d'Eſpagne. Ce que je ne manqueray pas de faire dire en particulier à cette Reine, afin qu'aprés avoir bien examiné l'état où ſeront les affaires aprés la paix, elle puiſſe prendre la reſolution qu'elle jugera luy être la plus avantageuſe.

Et je ne doute pas meſme, que ſi elle vouloit avoir ailleurs la recompenſe de ce que ſon fils & elle ont de bien en ce païs-là, & méme avec uſure, comme auſſi toute autre choſe, qui pourroit eſtre à ſa

bien-ſeance, elle l'obtiendroit 34.
ſans difficulté, puiſque Dom Loüis m'a dit en pluſieurs rencôtres, que s'il n'étoit queſtion que de donner à ſon fils la charge de Connêtable de Caſtille & d'autres honneurs de cette qualité, il croioit que le Roy ſon Maître les lui pouroit accorder pour le bien de la paix, & pour faire ceſſer par tout les hoſtilitez.

Je pris ſur le champ occaſion de tirer avantage de nôtre entretien, en témoignant à Dom Loüis de vouloir bien, pour lui faire plaiſir, depêcher auſſi ledit Gentilhomme. Je l'engageai adroitement à m'accorder la continuation d'une ſuſpenſion d'armes de la part du Roi ſon Maître pour tout le mois de Decembre avec le Portugal, quoique ſelon ce qui avoit eſté arreſté à Paris, elle deût finir à la fin du mois prochain; ce qui aſſûrément eſt fort avantageux dans la conjoncture preſente au Roi de Portugal: car il a toûjours plus de temps pour ſe preparer, &

34. ſur tout, pour faire un accommodement avec la Hollande, & engager les Eſtats & l'Angleterre à l'aſſiſter.

Comme je ſçay par Mr. Loxar que l'Ambaſſadeur de Portugal pourroit aller inceſsãment à Londres, je ne veux pas laiſſer de marquer icy ſur le ſujet de Portugal, qu'aprés avoir dit tout ce qui ſe pouvoit dire de la preſomption de cette nation, il finit par exagerer au dernier point, qu'ils ſont incapables, quelque paix qui ſe faſſe, & quelque facilité que, par ce moyen, le Roi Catholique ait d'employer toutes ſes forces contre le Portugal, de demeurer jamais d'accord qu'ils ayent rien à craindre. Car, me dit-il, ils ſoutiendront toûjours, comme ils font à preſent, que le Roy d'Eſpagne ne peut remporter aucun avantage ſur eux, ſi ce n'eſt par la trahiſon de quelqu'un des Portugais mêmes; ce qu'ils ont publié avoir eſté la cauſe de la levée du ſiege de Bajadoz, & non

pas la crainte de l'armée qui ve- 34.
noit attaquer leurs lignes. Et il faut avoüer qu'en cela il a beaucoup de raiſon, & qu'il en parle comme ayant une parfaite connoiſſance de leur humeur, qui pourroit bien les precipiter en quelque méchante affaire; car je ne vois pas qu'ils ſongent à prendre le parti de ſe deffendre, ny celuy de s'accommoder. De ſorte que faute de prevoyance, le Roy & la Reine de Portugal courent grand riſque de ſe trouver tout à coup embarraſſez, & de perdre leur Couronne & leurs perſonnes, ſans y pouvoir apporter aucun remede.

Nous parlâmes enſuite de l'Angleterre, & nous tombâmes d'accord de ce qu'on pouvoit ſouhaiter de part & d'autre, c'eſt à dire, que ſi la guerre continuoit entre le Roi Catholique & l'Angleterre, l'on garderoit une parfaite neutralité, ſans donner aucune aſſiſtance, ſoit durant le regne preſent, ſoit ſous un autre, qui continuât la guerre avec l'Eſpagne; & que de leur

34. côté, ſi l'Angleterre venoit à avoir la guerre avec nous, ils en uſeroient de méme à nôtre égard.

Je croyois ſortir de cette conference, ſans entendre parler de Mr. le Prince, mais je me trouvay fort trompé; car Dom Loüis m'ayant fait la declaration ordinaire, que ce point ne retarderoit en aucune façon l'execution de la paix; & moi lui ayant répondu qu'il la retarderoit puiſqu'il me parloit toûjours là-deſſus, au grand dommage de la Chrêtienté, dont le repos ne devoit pas eſtre differé d'un ſeul moment pour le plus ou le moins de la ſatisfaction d'un particulier, qui meritoit punition, pour avoir commis la plus inſigne rebellion, qui ſe fuſt jamais veüe: il commença par me repeter les choſes qu'il m'a dites tant de fois, ſçavoir les grands avantages, que le Roy retiroit de cette paix. Il s'arrêta fort ſur la renonciation de l'Alſace, que le Roi ſon Maiſtre faiſoit, ſans qu'on lui en donnât aucune recompenſe, ny que ſeu-

lement on lui en tinſt compte dans 34.
ce traité pour quoi que ce ſoit, bien qu'il ſoit conſtant, que cette province & la place de Briſac ne peuvent eſtre legitimement aquiſes à la France, que par la renonciation du Roi d'Eſpagne, à qui ce bien devoit revenir, au cas que la ligne de l'Archiduc d'Inſpruck vinſt à manquer : en quoy il eſt certain qu'il a raiſon, & qu'il regarde avec étonnement tous les grands avantages que la France remporte, n'y ayant pas d'exemple qu'elle ait jamais fait aucune paix, dans laquelle elle ait tant profité à beaucoup prés, ſoit pour la reputation, ou pour la quantité des places, & pour l'étendüe du païs, qui élargit ſes frontieres de tous côtez.

Enfin, la concluſion de ſon diſcours fut, que quoique pour toutes ces raiſons, le Roi ſon Maître euſt ſujet d'attendre du Roi quelque relâchement en faveur de Mr. le Prince, il avoit ordre de me declarer que ſa Majeſté Catolique en

34. ſeroit obligé au Roy, comme d'un effet de ſa generoſité ; & que lui en particulier, me le ſeroit au dernier point, & feroit toutes choſes, pour m'en témoigner ſa reconnoiſſance, ſi je voulois employer mes offices pour cela.

Je luy dis, que comme je ne pouvois plus repeter les mêmes choſes que je lui avois repreſentées toutes les fois qu'il m'avoit tenu les mêmes diſcours, j'ajoûterois ſeulement, que ces ſortes de generoſitez s'exerçoient d'ordinaire entre les perſonnes privées; mais que les grands Rois, quelque amitié qu'ils euſſent, ou qu'ils deûſſent avoir enſemble, ne ſe conduiſoient jamais par ces motifs, dans les choſes qui regardoient leur reputation & le bien de leurs affaires : & que comme je ne prendrois jamais la liberté de demander au Roi d'Eſpagne rien qui fuſt contre ſon intereſt, & contre ſon honneur, je devois trouver un peu étrange, que ſon Excellence, bien loin d'en uſer de même, inſiſtât

ſtât toûjours ſur les mêmes raiſons, quoique je les euſſe (je puis le dire ſans vanité) tout-à-fait detruites. 34.

Il me pria enſuite de trouver bon qu'il me puſt propoſer un expedient auquel il avoit penſé, & ce fut que le Roi Catholique, pour obliger le Roi à donner une place de ſeuretée à Mr. le Prince, comme pourroit eſtre le Havre, il donneroit Olivença au Duc de Bragance, outre ſon retabliſſement en ſes biens & honneurs, & la charge de Connêtable de Caſtille.

Je lui dis que je croiois qu'il ſe moquoit de moi, & que nous ne ferions pas grand chemin, ſi nous perdions le temps à des choſes de cette nature; que Monſr. le Prince ſeroit plus conſiderable avec le Havre de Grace, qu'il ne l'eſtoit cy-devant avec toutes les places & gouvernemens qu'il avoit; & que le Roi de Portugal recevroit pour recompenſe de deux Royaumes qu'il poſſedoit preſentement, ſes biens & une

34. place qui eſtoit dans le cœur de l'Eſpagne, à quarante lieües de Lisbonne & du Portugal ; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de ſeureté, ce ſeroit un piege qu'on luy tendroit, & que ſi je ne croiois qu'il ne m'avançoit ces ſortes de propoſitions, que pour rire, j'aurois grand ſujet de me ſcandaliſer qu'il me tinſt capable d'écouter des choſes ſi abſurdes.

Il ſe mit à rire en effet, & il me repartit qu'il voyoit bien que j'étois informé de la qualité d'Olivença, & que j'avois eû raiſon de dire, que ſi ſon Maître recouvroit le Portugal, cette place là & celle d'Elvas ſeroient raſées, comme n'ayant eſté fortifiée par les Ducs de Bragance, que pour faire tête au païs de l'obéïſſance du Roi Catholique. Il ne laiſſa pas pour cela de mettre d'autres diſcours ſur le tapis touchant Monſr. le Prince, & voyant que je m'écaufois un peu dans mes réponſes, *hé bien*, dit il, *nous ferons la paix, nous l'executerons ſincerement*;

Mr. le Prince ſe mettra aux pieds du Roi tres-Chrétien, & lui preſentera ſon fils qu'il laiſſera auprés de ſa Majeſté & lui s'en ira à Veniſe, ou en Hollande, où il vivra de l'argent que mon Maître luy donnera en payement de ce qu'il luy doit: & cela ne ſera pas trop bien. 34.

Je luy dis, que Mr. le Prince acceptant les graces que le Roi lui fait par la paix, ny lui, ny ſa famille, n'auroient pas beſoin de l'argent d'Eſpagne pour vivre; qu'au reſte, il ne prendroit pas la peine de ſe mettre aux pieds du Roi, ny d'y amener ſon fils, ſi auparavant il ne ſe mettoit en état d'executer ce à quoi il eſt obligé par le traité de Paris, puiſque sãs cela le Roi ne pourroit pas le recevoir, ny le laiſſer joüir des graces qui lui ſont accordées par ce traité. Ainſi, la tentative qu'il fit pour voir ſi Mr. le Prince en pourroit uſer de la ſorte, ne ſervit qu'à le deſabuſer, & à lui faire connoître qu'il ne s'y devoit pas attendre.

Aprés cela, je crûs qu'il eſtoit

34. à propos de finir, quoi que la conference n'eût duré guere plus de la moitié des autres ; & je pris pretexte ſur le mauvais temps qu'il faiſoit & ſur ce que les chemins étant gaſtez, il ſeroit trop tard, quand j'arriverois au logis. Mais comme je me levois, il me pria d'agréer, qu'il m'envoyaſt Mr. Pimentel, par lequel il eſperoit de me propoſer quelque expedient, tant à l'égard de Mr. le Prince, que de ce qui reſtoit à ajuſter, qui ſeroit à ma ſatisfaction. Je lui dis que j'en ſerois ravi, ne ſouhaittant rien davantage, que d'embraſſer tous ceux qui pourroient mettre fin à cette negociatia, ſans prejudicier à l'honneur ny au ſervice du Roy,

Mais je vous avoüe, que je fus extremement ſurpris, lors que je vis par le diſcours que Pimentel me tint, qu'au lieu de me faire des propoſitions, que j'avois crû devoir eſtre ſur l'ouverture que j'avois faite de m'employer auprés du Roi, pour faire accorder quel-

que nouvelle grace à Mr. le Prince, 34.
s'il remettoit au pieds du Roi les places, qui lui ſeroient données par le Roi Catholique, il me repeta les meſmes choſes, que Dom Loüis m'avoit dites pour exciter la generoſité du Roi, & pour m'obliger à y contribuër de ma part, & me laiſſa couleur, que Dom Loüis lui avoit promis de le faire le plus heureux homme d'Eſpagne s'il venoit à bout de me perſuader ſur ce point.

Je repliquai à tout cela, que j'avois lieu de me plaindre du Seigneur Dom Loüis, de me croire capable de donner aux inſtances d'une perſonne qu'il m'envoyoit ce que j'avois refuſé aux ſiens : & qu'au reſte je croyois Mr. Pimentel trop honneſte homme pour vouloir faire ſa fortune aux dépens de ma reputation.

Aprés cela je fis ſemblant d'être en colere du procedé de Dom Loüis, & d'apprehender qu'il n'eût des fins cachées dans toutes les longueurs qu'il aportoit à con-

34. venir des choſes, qui auroient pû eſtre ajuſtées dans une ſeule conference ; ajoûtant, que je ne doutois pas que ſi je donnois part au Roi de cette maniere d'agir, Sa Majeſté ne m'envoyât un ordre precis de m'en retourner, eſtant certain que le retardement prejudicie beaucoup à ſes affaires. Car outre qu'elle perd tous les avantages qu'elle ſe pouvoit promettre dans cette campagne avec certitude, elle eſt obligée auſſi dans la croyance que la paix ſera bien-tôt publiée, de tenir toutes choſes en ſuſpens avec ſes alliez, qui le preſſent de tous coſtez de faire des traitez particuliers avec eux

Enfin, pour éviter la longueur à laquelle je m'expoſerois, ſi je voulois vous dire en détail tout ce qui s'eſt paſſé avec Pimentel, je me contenteray d'aſſûrer leurs Majeſtez, que je le renvoyay auſſi perſuadé de mes raiſons, que je l'étois moy même, & en état de fort apprehender les reſolutions que je pourrois prendre : Et n'étant pas

encore ſatisfait de tout ce que je luy avois dit, j'en écrivis auſſi à Mr. de Lionne, qui étoit à Andaye, afin que communiquant mon billet au ſieur Pimentel, il pûſt d'autant plus facilement ſe ſouvenir de repreſenter les mêmes choſes à Dom Loüis, & d'une maniere auſſi forte que je m'eſtois expliqué : à quoy je m'aſſeure qu'il n'aura pas manqué de ſatisfaire, eſperant que peut-être dans la premiere conference Dom Loüis ſe rendra tout de bon à fondre la cloche. 34.

L'affaire ne finit pas là, car continuant à me parler encore ſur Mr. le Prince, il me dit qu'il pouvoit jurer devant Dieu, qu'il n'avoit point d'autre motifs dans cette pourſuite, que de voir le calme ſi bien affermi dans les éprits qu'il n'y euſt pas d'apparence qu'il puſt arriver jamais la moindre alteration à la paix qui alloit ſe conclurre; & que comme mon ami particulier il me vouloit confier un ſcrupule qui luy eſtoit venu, qui eſt qu'il

34. apprehendoit fort que l'Infante, qui d'un côté a beaucoup d'eſprit, & de l'autre beaucoup de tendreſſe pour le Roy ſon pere, n'ayant depuis pluſieurs années entendu parler, que des grands ſervices que Mr. le Prince luy avoit rendus; qu'il avoit été cauſe, par les diverſions faites en France, de la priſe de Barcelonne, & de la reduction de toute la Catalogne, & de tant d'autres avantages que l'Eſpagne avoit remportez, ſoit en prenant des places ſur nous, ſoit en nous empeſchant d'en prendre ſur eux, & notamment Cambray, dont ils croient luy devoir entierement la conſervation; qu'il apprehendoit, dis-je, que venant en France avec toutes ces choſes-là dans l'eſprit, elle ne ſe prévalût de toutes les occaſions pour ſervir Mr. le Prince, en luy procurant les bonnes graces du Roi, & toutes les marques qu'il en pourroit ſouhaitter; ce qui ne feroit pas peut-eſtre un bon effet, ſoit à l'égard du public, ſoit pour ce qui

me pouvoit regarder en particu- 34.
lier.

Je luy repartis avec un viſage riant, que j'eſtois tout-à fait obligé à ſes bonnes intentions, & à l'amitié qu'il me témoignoit en m'ouvrant ſon cœur ſur une affaire ſi delicate ; mais je le ſuppliay de n'avoir aucune inquiétude de tout ce qui me pouvoit arriver là-deſſus, parce qu'encore que je ne doutaſſe nullement des inclinations de la Sereniſſime Infante pour Mr. le Prince, qu'elle affectionne comme un ſerviteur tres-paſſionné du Roi ſon pere, & de la Monarchie d'Eſpagne, ne connoiſſant point à preſent d'autres interêts que ceux du Roi ſon pere, je m'aſſûrois neanmoins, qu'eſtant l'épouſe du Roi, elle prefereroit les intereſts & le ſervice du Roi ſon mari & de ſes enfans à toute autre conſideration ; & qu'elle regarderoit de mauvais œil Mr. le Prince, parce qu'elle le croiroit capable de retomber dans les meſmes fautes au préjudice

34. d'un royaume dont elle ſera la Reine : & qu'encore que j'euſſe bien remarqué que ſon Excellence s'eſtoit contentée de parler de l'inclination de l'Infante pour Mr. le Prince, ſans rien dire de l'averſion qu'elle avoit pour moy, qui avois fait beaucoup plus contre la Maiſon d'Eſpagne, que Mr. le Prince n'avoit fait pour elle, je m'eſtois toûjours bien douté de la haine de l'Infante, ſans que cela me fiſt aucune peine, par la même raiſon, que devenant Reine de France, elle honoreroit de ſa bienveillance une perſonne qui avoit ſervi le Roi & l'Eſtat avec toute la fidelité & toute l'application poſſible, & qui continüeroit de le faire juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie : & qu'ainſi épouſant le Roi, Mr. le Prince & moy nous changerions de place dans ſon eſprit, où elle me donneroit celle qu'il y occupe preſentement, & à lui la mienne. Voilà tout ce qui s'eſt paſſé depuis la derniere conference.

Je vous diray enſuite, afin que

leurs Majeſtez en ſoient informées, que j'ay ſçeû de Pimentel, que les chevaux, que Dom Loüis veut donner au Roi, leſquels, au raport de ceux qui les ont veûs, ſont les plus beaux du monde, ne ſeront pas preſentez en ſon nom, mais au nom du Roi Catholique, qui lui a ordonné de me les remettre pour prendre le ſoin de les envoyer à ſa Majeſté. 34.

Ainſi, il faut ſonger à faire un preſent au Roi d'Eſpagne, que je remettray à Dom Loüis par ordre du Roi, afin qu'il le porte au Roi ſon Maiſtre. J'ay déja écrit à Paris ce que j'ay jugé à propos, & lors qu'il ſera temps, j'envoyeray un memoire des choſes, dont j'eſtime que le preſent doit eſtre compoſé; & quoi qu'on veüille faire ſemblant de donner des choſes, où il y ait plus d'art, que de richeſſes, je ne laiſſeray pas de faire en ſorte qu'il y ait de l'un & de l'autre.

Il faut auſſi faire un preſent conſiderable à Dom Loüis, tant à cauſe qu'il ſignera les articles du

34. mariage, & que ce ſera lui qui épouſera l'Infante en vertu du pouvoir du Roi ; que parce qu'il ſignera le traité de paix. Il faudra faire auſſi un preſent au Secretaire d'Eſtat Dom Pedro Coloma.

35. A Monſieur le TELLIER.

De S. Jean de Luz le 3. Septemb. 1659.

VOus trouverez cy-jointe la relation que je vous avois mandé qui vous ſeroit renduë par le Sr. Charlet, & je remets à demain de vous envoyer celle de la conference d'hier, ſi ce n'eſt que nous en tenions encore une demain. Car bien que j'employe tous les momens à faire ce qu'il faut pour expedier promptement les affaires, j'apréhende que je n'y puiſſe pas ſufire, & leurs Majeſtez me doivent compatir, ſi je ne les informe pas ſi à point que je le voudrois.

J'ay mis quelque choſe dans les lettres que j'ay données à Mrs. de Noailles & de Vardes pour leurs

Majeſtez, touchant ce qui ſe paſſa 35.
dans la conference d'hier ; mais comme le Sr. Bartet arrivera plûtôt qu'eux, je vous diray, pour rendre compte à leurs Majeſtez, que j'ay crû dans le commencement de la derniere conference, que tout ſeroit rompu, veû la maniere dont le Seigneur Dom Loüis me parla de la ſatisfaction de Mr. le Prince, en me diſant en termes aſſez forts, qu'il êtoit bien étrange, qu'aprés tant d'inſtances faites, il n'eût pû obtenir que le Roi Cathol. recompenſât le ſervice que Mr. le Prince lui avoit rendu. Enfin, l'affaire paſſa ſi avant, qu'ayant eſté obligé de lui répondre beaucoup plus ſeichement qu'il ne m'avoit parlé, & lui ayant mis le marché à la main en des termes, qui lui marquoient ſenſiblement que j'allois me lever, & rompre tout à fait la negociation, il revint du blanc au noir, avec de grandes proteſtations que ſon intention étoit toûjours la même à l'égard de la paix, dont l'execution ne devoit plus

36. deſormais eſtre miſe en doute; de ſorte qu'aprés avoir eſté quelque temps ſans m'appaiſer, je recommençay à traiter avec lui cõme auparavant; & la fin de cette conference, qui dura prés de ſix heures, fut aſſez bonne, comme leurs Majeſtez verront par la relation que je leur envoyerai. Je ne dois pas laiſſer de dire en paſſant, que je preſſentis bien que je n'hazardois pas beaucoup à relever ſi haut les ſujets que Dom Loüis m'avoit donnez de n'eſtre pas ſatisfait ſur le point de Mr. le Prince, parce que tout d'abord j'avois reconnu à ſon viſage, & à ſes manieres, qu'il venoit preparé à faire cette derniere tentative, par la ſeule perſecution de l'Agent de Mr. le Prince & de quelques Eſpagnols, ſes partiſans, qui ont accés auprés de Dom Loüis. Ainſi, il ne me fut pas difficile de repouſſer la ſortie de Dom Loüis, & j'oſe dire que je le fis de telle maniere, que tout l'avantage fut de mon coſté; & j'eſpere méme

que cette action produira pour le 35.
Roy quelque choſe de conſidera-
ble. Il me pria fort de ne commu-
niquer à perſonne ce qui ſe paſſa
hier entre nous, ce que je lui pro-
mi, & je lui ai tenu parolle. C'eſt
pourbuoi il eſt bon que perſonne
ne penetre cela.

A Monſieur le TELLIER. 36.

De S Jean de Luz le 4. Septembre 1659.

JE m'en vais vous faire le recit de ce qui ſe paſſa hier dans la conference, qui fut la huitiéme, afin que leurs Majeſtez en puiſſent ſçavoir le détail. Elle commeuçx par les intereſts de Monſieur de Lorraine à l'occaſion du Sieur de la Chauſſée, qui eſt venu d'auprés de luy, & qui avoit apporté des letires pour Dom Loüis & pour moy. Dom Loüis, me dit que ce Duc demandoit la permiſſion de venir icy ſolliciter lui meſme ſes intereſts, mais qu'il faloit qu'il vît le Roi ſon Maiſtre auparavant. & il me parla en termss, que je re-

36. connus aiſément, que ſon intention n'eſtoit pas de le faire venir ſi-toſt. Et comme Dom Loüis m'avoit toûjours parlé du Duc, comme d'une perſonne qui joüiſſoit d'une pleine liberté, je jugeai à propos de lui dire en paſſant, que ce Gentilhomme eſtoit bien loin d'en eſtre perſuadé, puiſqu'il m'avoit dit, que Mr. le Duc de Lorraine croyoit eſtre plus priſonnier qu'il n'avoit jamais eſté, en ce qu'on l'avoit obligé de donner ſa parole par écrit, de ne bouger de Tolede & des environs, & de ne pouvoir pas ſeulement approcher de ſix lieües de Madrid; & qu'ainſi il eſtoit plus geſné que quand il avoit des gardes, parce qu'alors il ſe flatoit toûjours de quelque eſperance de ſe pouvoir ſauver; à quoi il ne pouvoit plus ſonger à preſent.

Je lui dis encore quelque choſe de la converſation, que j'avois eüe avec ce Gentilhomme pour lui confirmer par les réponſes que j'avois faites, que le Roi n'enten-

doit pas changer aucune choſe à ce qui avoit eſté arreſté à Paris ſur le point de la Lorraine. Mais il eſt bon que leurs Majeſtez ſçachent l'entretien que j'eûs avec le Sr. de Chauſſée. 36.

Il commença par me dire que ſon Maiſtre vouloit eſtre le meilleur ami, & le plus affectionné ſerviteur que j'euſſe au monde; qu'il ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion que mon alliance; que ſon intention n'eſtoit pas de ſe marier, ny de retourner dans la Lotraine ſi l'on ne le vouloit pas, mais bien de remettre tout au Prince Charles ſon neveu, & de s'en aller en Allemagne, en Angleterre, ou en tout autre lieu que ſa Majeſté luy preſcriroit; qu'il reſoudroit tout cela avec Madame, & avec ſon frere & les autres Princes de ſa Maiſon: & qu'enfin il avoit encore des reſſources & des amis pour rendre quelque ſervice ſignalé à la France, ſi ſa Majeſté avoit agréable de l'employer le reſte de ſes jours.

36. Juſques icy tout va bien, mais la fin gâte tout ; car il ajoûta, que ſon Maiſtre aimeroit mieux mourir que de rentrer dans la Lorraine, à condition d'en ſacrifier la moindre partie ; & que j'y devois prendre intereſt à cauſe de l'alliance qu'il me propoſoit. Enfin, il me parla de rendre tout à Monſieur de Lorraine, comme s'il ne s'agiſſoit que d'une paire de gans.

Je luy dis que j'eſtois marri de la propoſition d'alliance, que ſon Alteſſe luy avoit donné ordre de me faire, parce que cela me fermoit la bouche & m'empeſchoit de dire un ſeul mot en faveur de ſes intereſts, n'eſtant pas poſſible que chacun ne cruſt que le mien propre me feroit parler, quoiqu'en effet je ne puſſe jamais en avoir d'autres que ceux du Roi & de l'Etat, pour le moindre deſquels je me tiendrois tres heureux de ſacrifier & ma famille, & ma perſonne : Qu'aprés cela Son Alteſſe verroit bien que j'eſtois l'inſtrument le moins propre à procurer

quelque changement dans ce qui 36.
avoit été arrêté à Paris avec le Plenipotentiaire du Roi d'Eſpagne, & ratifié enſuite : Que je pouvois dire avec verité, que la bonté du Roi à l'égard du Duc de Lorraine & de ſa Maiſon avoit eſté extraordinaire, puiſque ſi Sa Majeſté ſe fût tenuë à ne vouloir point ceder le point de Portugal, ny rendre tant de places qu'elle rend par le traité de paix, qu'à condition de retenir la Lorraine, perſonne ne doute que le Roy Catholique n'y eût conſenti.

Je luy dis de plus, qu'il y a beaucoup de gens informez des ſentimens de Dom Loüis, qui aſſûrent, que ſi l'on eût voulu ſeulement rétablir Mr. le Prince dans tout ce qu'il avoit avant ſa rebellion, il auroit cedé tres-volontiers toute la Lorraine au Roy. Je témoignay aprés, d'eſtre fort ſurpris que Monſieur de Lorraine eût ſeulement la penſée, que d'autres puſſent faire pour luy plus qu'il n'a fait lui-meſme, attendu que

36. par le traité qu'il fit, il y a plus de
en 1639. vingts ans * avec le feu Roi, il ceda autentiquement le Comté de Clermont, Stenay, & Jamets. Outre qu'aprés avoir promis & ratifié pluſieurs autres choſes avec proteſtation expreſſe de vouloir perdre tous ſes Eſtats au cas qu'il y manquât, il n'avoit rien tenu de tout ce qu'il avoit promis, depuis qu'il y étoit rentré : que c'étoit un traitement bien favorable que celui que le Roi lui faiſoit de lui rendre toute la Lorraine, aux conditions portées par le traité de Paris, puiſque depuis ce Traité Son Alteſſe avoit continué avec plus d'opiniâtreté que jamais à ſervir l'Eſpagne contre la France: que tout le monde ſeroit ſurpris de la generoſité du Roy, qui poſſedant toute la Lorraine & pouvant la conſerver avec facilité, la rendoit preſque toute au Duc, qui quinze ans devant n'avoit rien oublié pour ſignaler ſon averſion contre cette Couronne; & que cette generoſité éclatoit d'autant plus

que le Roy d'Eſpagne, que le Duc avoit ſervi ſi long-temps & ſi utilement, l'avoit mis en priſon au lieu de le recompenſer. 36.

Je finis ce diſcours en priant ce Gentilhomme de dire ou d'écrire à ſon Maître, qu'il avoit lieu de ſe tenir bien-heureux de la maniere dont la France en uſoit avec luy, & que pour en ſentir d'autant plus de joye, il n'avoit qu'à repaſſer dans ſa memoire l'hiſtoire des Princes qui avoient perdu malheureuſement leurs Eſtats, quoiqu'ils n'euſſent pas fait la centiéme partie de ce que ſon Alteſſe avoit fait contre la France; & que ſans recourir aux ſiecles paſſez, il y avoit des exemples aſſez recens en celui-cy, comme ceux du Roy d'Angleterre; & de tant de Princes d'Allemagne depoüillez entiérement, ou privez de la plus grande partie de ce qu'ils avoient, & ſur tout l'Electeur Palatin, qui n'ayant pas eſté plus long-temps hors de ſes Eſtats que le Duc de Lorraine, & ayant eû le bonheur

36. d'eſtre protegé par la France, par la Suéde,& par les Proteſtans d'Allemagne, qui s'opiniâtroient à ne vouloir point entendre à la paix, ſi l'Empereur ne le rétabliſſoit entierement, s'eſtoit trouvé fort heureux de recouvrer une partie de ſes Eſtats en ſacrifiant l'autre. Et pour fermer la bouche à Monſr. le Duc de Lorraine, j'ajoûtay, que quand les Eſpagnols auroient eu autant d'affection pour lui,& d'envie de l'obliger, qu'il a paru le contraire par le rigoureux traitement qu'ils luy ont fait, n'eſtant pas trop ordinaire de faire arrêter des Princes ſouverains; ils auroient eû de la peine, leurs affaires étant dans le mauvais eſtat où elles ſont, à faire plus pour Monſieur de Lorraine, que la France & la Suéde n'avoient pû faire pour le Palatin, lorsque leurs armées étoient victorieuſes en Allemagne. Outre qu'il n'y avoit pas d'apparence, que les Eſpagnols euſſent pû obtenir davantage pour Monſieur de Lorraine, qu'ils ne pouvoient ob-

tenir pour eux meſmes; d'autant moins qu'ayant perdu beaucoup de places & de païs par la guerre, ils eſtoient contraints d'en ceder par la paix une bonne partie. 36.

Je reviens à Dom Loüis, qui étant preparé, comme je vous ay déja dit, à faire une nouvelle ſortie avec toutes ſes forces en faveur de Monſr. le Prince, ſe relâcha à declarer, que le Roi ſon Maiſtre ne ſeroit pas content de cette paix, ſi on tenoit ferme à ne vouloir accepter aucun expedient, par le moyen duquel il puſt en quelque façon ſortir des engagemens qu'il avoit, d'autant que Mr. le Prince n'ayant aucune ſeureté, & s'en allant où Dieu l'inſpireroit, il ſeroit impoſſible qu'on puſt joüir des effets de la paix auſſi parfaitement que le Roi ſon Maître le ſouhaitoit. Et quoiqu'il témoignât beaucoup d'émotion en me diſant ce que je viens de raporter, j'affectai de luy répondre avec grande tranquillité, que je lui étois fort obligé de la maniere dont il en uſoit

16. avec moi, ce qu'il venoit de me dire étant une eſpece de declaration, que la paix ne dureroit pas long-temps; que je ne m'étonnois plus de ce que Dom Chriſtoval avoit dit à l'Abbé Siri, que s'il n'étoit pas obligé de publier ſitoſt ce qui ſe paſſoit à l'égard de la paix, il auroit ſujet de l'écrire tout autrement dans peu de temps; de ſorte qu'il ne me reſtoit plus rien à faire qu'à prendre congé de lui, avec la derniere douleur d'avoir été ſi bon Prophete, lorsque le voyant revenir tant de fois à la charge pour Mr. le Prince, j'avois dit, que le malheur de la Chreſtienté vouloit que la conſideration de Mr. le Prince ayant empéché la concluſion de la paix, à Madrid, il y a déja plus de trois ans, ſon intereſt empêchaſt encore l'execution de la paix qui venoit d'eſtre ſignée & ratifiée à Paris; & que j'avois une ferme confiance, que Dieu, qui verſoit tant de benedictiõs ſur la France, pour recompenſer les bonnes intentions du Roy, qui au milieu

milieu de ſes proſperitez avoit crû devoir rechercher la paix juſque dans Madrid, ſans la pouvoir obtenir, à cauſe de la fermeté, avec laquelle le Roy Catholique avoit inſiſté ſur le plus ou le moins des ſatisfactions de Mr. le Prince; combleroit de plus en plus de ſes graces la perſonne du Roi, pour avoir voulu apporter tant de facilité à la concluſion de la paix, lorſque ſes armes eſtoient en état de faire de tous côtez de plus grands progrés que jamais. 36.

Je ne ſçaurois aſſez bien repreſenter à leurs Majeſtez à quel point il parut étonné de ma réponſe, & je ſerois obligé à un long diſcours, ſi je voulois mander en détail tout ce qu'il me dit, & toutes les prieres qu'il me fit de ne vouloir pas prendre en mauvaiſe part ce qu'il m'avoit avancé, proteſtant de nouveau, que la conſideration de Mr. le Prince n'empeſcheroit jamais l'execution de la paix, & que s'il m'avoit dit, que le

36. Roi ſon Maiſtre ne ſeroit pas ſatisfait, ce n'eſtoit pas de la paix qu'il l'entendoit, mais ſeulement de n'avoir pû obtenir ce qu'il ſouhaitoit en faveur de Mr. le Prince. Il me ſuffira de dire que par ſa maniere & par ſes expreſſions, j'eus ſujet de m'apaiſer d'abord, mais par adreſſe je me garday bien de le témoigner, afin de le porter d'autant plus à finir à voſtre ſatisfaction.

Je lui dis donc, que c'eſtoit une nouvelle methode de negocier pour n'achever pas une affaire, que de dire que Mr. le Prince n'empeſcheroit pas l'execution de la paix, tandis qu'il l'empêchoit en effet en revenant toûjours à ſes interêts. Et comme avant que de me parler de cette mauvaiſe ſatisfaction du Roy ſon Maiſtre, il m'avoit répliqué toutes les meſmes raiſons qu'il m'avoit alleguées en faveur de Mr. le Prince, mettant toûjours en fait que les rebellions eſtoient ordinaires en France, & que ceux

qui les avoient commiſes avoient toûjours eſté rétablis ; & me touchãt encore un mot ſur ce qui s'étoit fait à l'égard du Conneſtable de St. Paul : je crûs devoir répondre ſeichement, comme je fis, que j'eſtois las d'entendre tant de fois les meſmes choſes, d'autant plus que je ne devois pas douter qu'il ne fût convaincu des réponſes que je luy avois faites pour l'éclaircir, & pour lui donner moyen de confondre Lainet & les autres adherans de Mr. le Prince, qui lui fourniſſoient continuellement des armes, quoique foibles, pour défendre ſa cauſe : qu'il falloit une fois pour toutes convenir de ne plus mettre ſur le tapis les points qui auroient eſté vuidez ; & qu'il me ſembloit de lui avoir aſſez fait entendre, que ſi les rebellions êtoient plus frequentes parmi les François, elles eſtoient plus dangereuſes & de plus longue durée parmi les Eſpagnols. Que s'il vouloit prendre la peine d'exa- 36.

36. miner de quelle maniere elles eſtoient châtiées en France, lors qu'on eſtoit en pouvoir de le faire, il verroit bien par l'extréme rigueur, dont tous ſes Roys ont uſé, qu'ils n'eſtoient pas trop d'avis de convier les François à ſe laiſſer aller à la revolte. Que ſans remonter plus haut que le regne d'Henry IV. il trouveroit le Maréchal de Biron avec la teſte tranchée ſans avoir executé rien de ce qu'il avoit tramé contre l'Etat : Il verroit le dernier Duc de Montmorency, ſi illuſtres par les ſervices de ſes Ancêtres, châtié de meſme que Biron ſans que la qualité de ſes parens & les efforts que l'on fit de tous côtez pour obtenir ſa grace, puſſent fléchir l'eſprit de Loüis XIII. Il verroit Monſr. de Cinqmars Grand Eſcuyer & favory de ce Roy, & Mr. de Thou, punis de la même façon ſans que le premier eût auſſi rien executé du traité qu'il avoit fait avec le Com-

te Duc d'Olivarés ; ni que le ſe- 36.
cond eût commis d'autre crime, que celui d'avoir ſçeû la choſe, dans laquelle il n'avoit eû aucune part, & de ne l'avoir pas révelée : Que s'agiſſant de Mr. le Prince, je ne pouvois me diſpenſer de faire reſſouvenir ſon Excellence, que Loüis, Prince de Condé, ſon biſayeul, auroit eû la teſte coupée à Orleans, ſi François II. ne fût pas mort ſubitement la veille du jour qu'il devoit eſtre executé.

Je finis en le priant d'avertir les gens de Mr. le Prince de n'avoir pas ſi ſouvent à la bouche l'exemple du Conneſtable de St. Paul; car s'il fit ſouvent ſon accommodement, & même avec de grands avantages, parce que le beſoin des affaires le requeroit ainſi; il y perdit enfin la teſte.

Alors Dom Loüis s'écria qu'il étoit vrai, mais que dans les accommodemens il avoit toûjours eſté rétabli dans tous ſes biens,

36. & meſme dans les places qu'il avoit ſur la Somme. *Ah Monſieur!* lui dis-je, *voudriez-vous que Mr. le Prince fût rétabli à cette heure, & qu'il finiſt comme le Conneſtable de St. Paul ; je crois que vous l'aimez trop pour luy ſouhaitter une ſemblable avanture.*

Il eſt bon que leurs Majeſtez ſachent, que par le propos que Dom Loüis m'a tenu en cette rencontre, j'ay touché au doit, qu'il me répetoit en ſubſtance le contenu des lettres que Croiſy a écrites à Bruxelles, & des memoires qui ont eſté envoyez à Paris par Mr. le Prince.

J'ay experimenté auſſi qu'il eſt arrivé à Dom Loüis ce qui arrive d'ordinaire à ceux que l'on contraint de ſa battre, à force de leur remontrer que leur honneur y eſt engagé, c'eſt-à-dire, de ſortir du combat avec deſavantage, parce qu'ils y ſont entrez avec repugnance, & ſeulement pour ſe delivrer des importunitez de leurs amis.

On lui a tres-assûrement imprimé, qu'il pouvoit dire impunement toutes choses,& menacer de l'inexecution de la paix, sans que cela fût capable de me faire prendre la resolution de rompre, & de me retirer. C'est pourquoi je n'ai rien oublié pour effacer de son esprit cette opinion, lui faisant connoître comme j'ai fait en cette conference, que quoique la passion, avec laquelle leurs Majestez souhaittent la paix, fust visible à tout le monde,& que de mon côté je deûsse avoir un deplaisir extréme de me retirer d'icy sans rien conclure, & dans la certitude de voir recommencer la guerre, j'estimois qu'il estoit avantageux, & mesme glorieux, que cela arrivât au sujet de Mr.le Prince,étant certain,que non seulemeut cette action seroit désaprouvée par les Espagnols, mais que jusqu'aux pierres mêmes s'éleveroient contre ceux qui en seroient cause. 36.

Dom Loüis me repartit ce qui

36. eſt preciſement dans une lettre de Croiſy, qui eſt, que toute la France ſe ſouleveroit, ſi l'on ſçavoit que la paix manquât pour n'avoir pas voulu conſentir à une ſatisfaction raiſonnable de Mr. le Prince. Et puis uſant de la derniere douceur, il me dit aprés pluſieurs flateries, qu'il jureroit, que nous nous ſeparerions les meilleurs amis de monde ; & commença à entrer en matiere ſur l'ouverture que j'ay déja mandé que j'avois faite, pour donner au Roi les places, dont on avoit voulu gratifier Mr. le Prince, & qu'en ce cas je me jetterois aux pieds de ſa Majeſté pour la ſupplier de vouloir departir à Mr. le Prince, & à ſon fils, quelques graces par le moien deſquelles ils puſſent eſtre l'un & l'autre plus aſſûrez des bonnes graces de ſa Majeſté.

Il me dit donc, que ſi j'avois fait cette ouverture pour luy donner une marque de mon amitié, afin de dégager honneſtement le

Roi ſon Maiſtre d'avec Mr. le Prince, & que je ne vouluſſe point avoir d'autre motif de ſupplier le Roi de lui faire un meilleur traitement, aſſûrant ſa Majeſté, que Mr. le Prince mettroit à ſes pieds la gratification que le Roy d'Eſpagne lui feroit, nous pourrions eſtre bien-tôt d'accord, attendu qu'il ne croyoit pas qu'en ce cas je dûſſe inſiſter ſur le plus ou le moins. 36.

Je l'interrompis en cet endroit, le priant de ne me vouloir en aucune façon parler de cela, parce que je ne voyois pas qu'il y euſt lieu de pouvoir eſperer, que le Roi y donnât jamais les mains; & que c'eſtoit par pure affection, que je m'étois émancipé à lui propoſer de m'employer auprés de ſa Majeſté, afin que lors que Mr. le Prince lui demandant pardon de la faute qu'il avoit commiſe viendroit à remettre entre ſes mains les places que le Roi Catholique lui auroit données, ou

36. voulu donner, elle lui fiſt alors reſſentir, & à ſon fils, quelque effet de ſa bienveillance. Et j'étendis fort ce diſcours n'oubliant rien de ce qui pouvoit l'échauffer, & l'engager à prendre cet expedient, tâchant de lui en donner plus d'envie par le refus que je faiſois.

Et comme je m'aperçus dés le commencement qu'il pretendoit en ſortir en donnant quelque choſe de peu de conſideration, je lui repliquay, que quand il auroit conſenti que je puſſe propoſer au Roi tout ce que je ſçavois qui avoit eſté offert à Mr. le Prince, j'avois de fortes raiſons pour être perſuadé, que ſa Majeſté ne le voudroit pas; & que dans l'opinion que la Reine avoit de Mr. le Prince, elle l'en diſſuaderoit entierement.

Il me pria fort de ne vouloir pas mettre en doute l'offre qu'il avoit faite là-deſſus, en propoſant de donner à Mr. le Prince

quelques places en ſouveraineté; 36.
mais que Lainet ſçavoit tres bien, que ces places ne luy devoient eſtre données qu'avec les ſeûretez & precautions neceſſaires de n'en pouvoir jamais diſpoſer en faveur du Roi, ny ſervir ſa Majeſté avec les dites places, & de plus à condition que la ligne de Mr. le Prince venant à manquer, elle retourneroient à l'Eſpagne. Il me demanda, ſi je croiois que ce fût la même choſe de donner à ces conditions des places à Mr. le Prince, ou de les donner purement au Roy; & s'il y avoit aucune comparaiſon entre ajoûter à tant de conquêtes, que le Roi retenoit dans les Païs-bas, ce qu'on avoit intention de donner à Mr. le Prince, ou donner à ce Prince, qui n'auroit autre choſe que cela, & qui pourroit en mille conjonctures ſervir utilement l'Eſpagne: & que par la même raiſon que je lui avois dit que le Roi n'y conſentiroit jamais, je

36. ne pouvois pas douter, que cela ne fût avantageux au Roy ſon maître.

Je luy répondis, que je ne pouvois pas m'empécher de tomber d'accord ; qu'il y auroit grande difference de donner au Roi ou à Mr. le Prince ; & que pour cet effet donnant quelque choſe de moins, je ne laiſſerois pas d'employer mes offices auprés de ſa Majeſté, comme je luy avois offert, ſans vouloir répondre en aucune façon qu'elle acceptât cette ouverture.

Il continua aprés ſon diſcours, & je ne ſçaurois aſſez repreſenter à leurs Majeſtez la peine qu'il eût à accoucher de la propoſition, qu'aſſûrément il avoit premedité de me faire, lors qu'il verroit que la ſortie, dont je viens de vous parler, ne luy reüſſiroit pas.

Enfin, m'ayant dit qu'il me feroit une offre dans laquelle il confondroit ce que le Roi ſon Maître feroit pour Mr. le Prince, & ce

qu'il donneroit pour Bergue, ne 36.
comptant pour rien la Baſſée parce qu'elle ſeroit demolie ; il me parla de Mariembourg, & de Philippeville avec leurs dependances, exagerant la qualité & l'importance de ces deux villes, en me diſant que Caracene lui avoit mandé qu'elles ne ſe pouvoient aliener, ſans cauſer un préjudice irreparable à l'Eſpagne pour tout ce qu'elle poſſedoit du côté de la Meuſe.

Je lui repartis qu'il ſe moquoit, ou qu'il me croyoit bien peu intelligent, & bien facile à ſurprendre ; qu'il ne me falloit parler que d'Aire, de St. Omer, ou de Cambray & du Cambreſis, ou d'Avennes, Charlemont, Philippeville, & Mariembourg, ainſi qu'on les avoit offerts à Mr. le Prince. Je crus à propos d'avancer cela, quoique leurs Majeſtez ſçachent qu'on ne lui a jamais offert que les dernieres places; & qu'à nôtre égard il eſt vray de dire, que la premie-

36. re, c'eſt à dire Avennes, vaut bien les trois autres.

Il me repliqua, que pour ne pas perdre le temps inutilement, il étoit obligé de me declarer qu'il ne falloit pas parler des deux premiers partis non plus auſſi que du dernier, ſi je me voulois opiniâtrer à pretendre les quatre places, me jurant devant Dieu qu'on n'avoit jamais parlé d'Avennes à Mr. le Prince. Et aprés mille contorſions, & des peines indicibles à lâcher le mot, il dit enfin, que pour ſortir d'affaire, il depêcheroit en toute diligence au Roi ſon Maître pour le ſupplier de trouver bon, qu'il pût offrir Avennes, qui eſtoit à nôtre égard bien plus important que Cambrai; & que c'eſtoit une choſe d'un ſi grand éclat, & qui feroit murmurer tant de monde contre luy, pour s'eſtre aviſé de faire une ſemblable propoſition, qu'il me prioit de ne le prendre pas au mot, & de ne faire aucun fondement ſur ce qu'il me di-

ſoit juſqu'à ce qu'il eû reçu réponſe de Madrid. 36.

Quoique je fuſſe fort touché de cette propoſition, n'y ayant rien, ſelon moi, qui puiſſe eſtre plus utile au Roi que l'aquiſition d'Avennes, qui eſt aſſûrément une des plus fortes places des Païs-bas, & qui nous rend plus puiſſans que le Roy d'Eſpagne dans le Hainault, & couvre tout à fait la Tierache & la Champagne, lors que nous aurons retiré Rocroy, je ne laiſſay pas pourtant de luy témoigner de la froideur, diſant que l'offre n'étoit pas proportionnée à ce que nous rendions, & à l'effet que mes offices auroient pû produire auprés du Roy en faveur de Mr. le Prince, ſi ſa Majeſté l'agreoit ainſi.

Il s'emporta là-deſſus, témoignant d'être au deſeſpoir, & criant qu'il étoit bien malheureux, puiſque je ne faiſois nul cas d'un offre qu'il trembloit d'avoir faite, ne devant pas douter que le Conſeil

36. d'Eſpagne ne s'élevaſt contre luy, quand il en apprendroit la nouvelle.

Et moy continuant dans ma froideur, je le priay de ne vouloir pas s'expoſer au reproche qu'on luy feroit en Eſpagne de m'avoir offert Avennes, outre Philippeville & Mariembourg, puiſque la paix concluë à Paris pouvoit eſtre executée ſans parler de tout cela, n'y ayant autre choſe à faire, qu'à retenir, comme il eſt porté par ce traité, Bergue & la Baſſée; laquelle le Roi ne feroit jamais raſer, pour quoy que ce fuſt, vû les contributions qu'on établiſſoit dans ce Païs par le moyen de cette place, qui ſoit par ſon aſſiette, ou par ſa fortification, étoit en temps de guerre beaucoup plus conſiderable qu'aucune de celles qu'ill m'offroit. Ce que je dis ſçachant bien le contraire, & que le Roy ne peut retenir la Baſſée ſans la faire raſer trois mois aprés : Qu'à l'égard de Mr. le

Prince, je ne demanderois rien, 36.
& qu'au-contraire je luy aurois les dernieres obligations, s'il m'exemtoit d'éxecuter une propoſition, que la ſeule paſſion d'obliger ſon Excellence m'avoit contraint de luy faire ; qu'il n'y avoit qu'à s'en tenir au Traité de Paris, & à donner à Mr. le Prince une gratification en argent ; à quoy je déclarois que le Roi ne s'opoſeroit pas ; & qu'ainſi l'on termineroit cette negociation ſans plus de delay.

Tout cela ne ſervit qu'à l'échauffer davantage dans le deſir de procurer par toutes ſortes de moyens quelque ſatisfaction à Mr. le Prince ; & il me dit, que je luy avois donné un bon exemple de ce qu'il devoit farire, par les preſſantes inſtances que je luy avois portées en faveur du Duc de Neubourg, juſques à offrir, que le Roi cederoit au Roi Catholique une des meilleures places de celles qu'on lui laiſſe pour faire

36. rendre Julliers à ce Duc. Il me fut aiſée de lui fermer la bouche là deſſus, en lui répondant, que, ſans parler de la diſparité qu'il y avoit entre un Prince libre & un ſujet; & entre une place qui avoit été miſe en dépoſt pour la retirer lors que le Duc n'auroit plus beſoin du Roi d'Eſpagne pour la conſerver, & ce que le Roi avoit donné liberalement à Mr. le Prince, lors qu'il eſtoit dans ſon devoir; ce Prince, par une perfidie deteſtable, avoit abuſé des places & des gouvernemens qu'il tenoit du Roi, à favoriſer les entrepriſes des Eſpagnols: Et qu'avec toute cette diſparité, aprés avoir un peu inſiſté en faveur du Duc de Neubourg, le Roi avoit bien voulu ſe relâcher ſur ce point, faiſant ſcrupule, quelque juſtice qu'il y eût dans ſa pretention, de retarder un ſeul moment le repos de la Chrétienté pour l'intereſt d'un particulier tout bien fondé qu'il étoit. Mais que ſon Excellence, au-lieu

d'en uſer de meſme, revenoit toû- 36.
jours à la charge, ne ſe voulant pas tenir pour vaincüe ſur l'intereſt de Mr. le Prince: que je croiois qu'elle me faiſoit l'honneur d'avoir aſſez bonne opinion de moi, pour eſtre perſuadée que je n'aurois pas manqué d'eſprit ny de fermeté pour apuyer la cauſe du Duc de Neubourg, ſi la commiſeration de tous les peuples, qui gemiſſent dans le retardement de la paix, n'avoit touché le cœur du Roi, & obligé ſa Majeſté de m'envoyer ordre de n'inſiſter pas davantage là-deſſus.

Et je finis en luy diſant, que je n'étois pas ſurpris de la dureté, que je rencontrois en ſon Excellence, lors qu'il étoit queſtion de rendre à ce Duc une place que le Roi Catholique n'avoit qu'en dépoſt; car n'eſtant pas la mode des Eſpagnols de rendre jamais rien de ce qu'ils tiennent une fois, ſi ce n'eſt pour en tirer un plus grand avantage, je lui compatiſſois, ſi

36. jusqu'icy il n'avoit pas apris, comment il falloit faire pour se dessaisir du bien qui ne leur appartenoit pas, quelque exemple que la France leur eût pû donner du contraire dans le dernier traité, par lequel elle restitua plus de vingt places au Duc de Savoye, quoiqu'elles eussent coûté à la Couronne tant de sang & tant d'argent. La conference s'acheva en nous promettant reciproquement, que l'on ne parleroit à personne de ce qui avoit esté traité, & particulierement de l'offre qu'il m'avoit faite; & que nous employerions un jour entier à examiner les choses, dont nous avions discouru; que nous nous reverrions aujourd'huy, & que je lui ferois réponse sur la proposition qu'il m'avoit faite comme de lui, sans pouvoir du Roi son Maistre.

FIN.
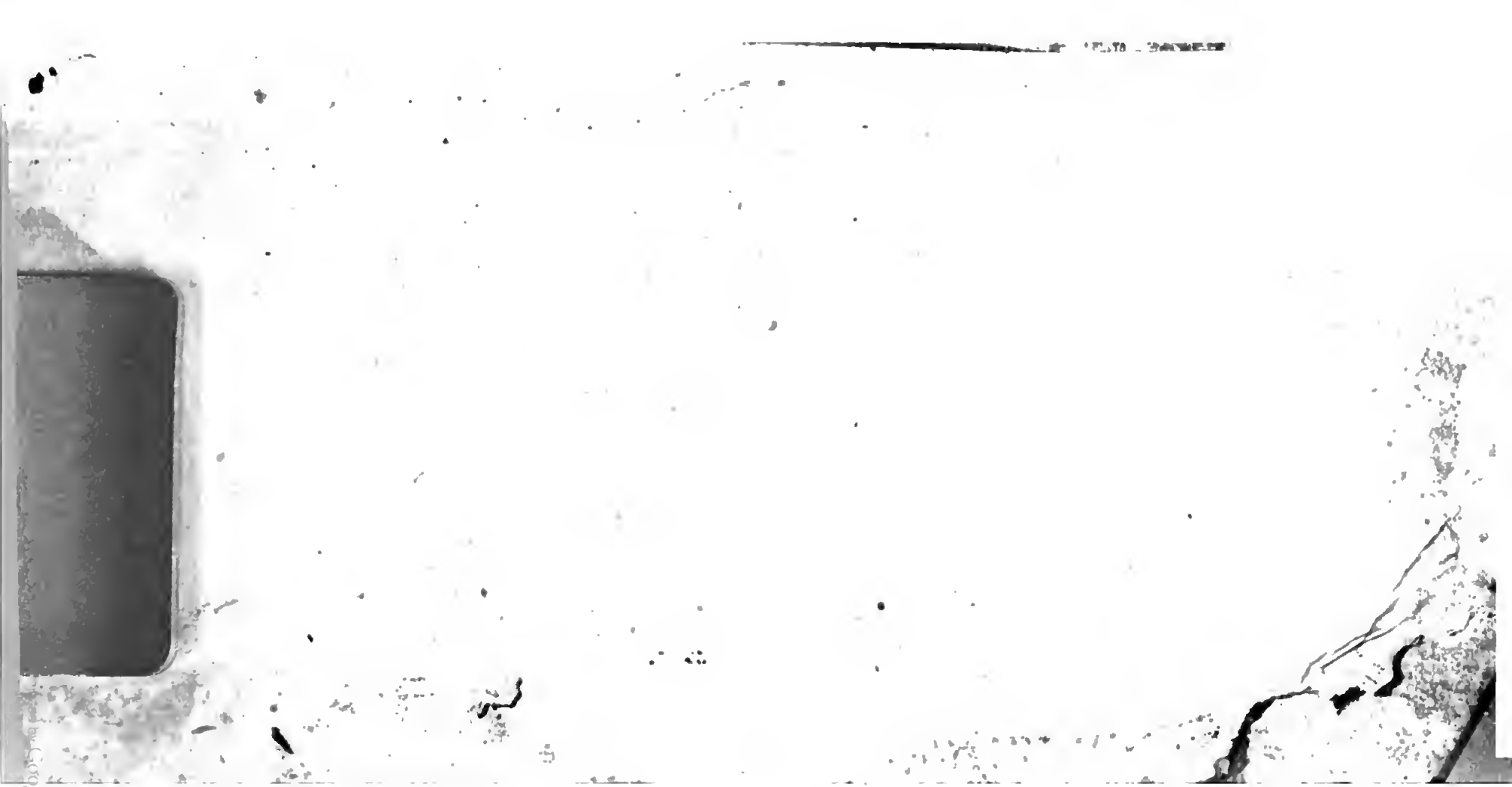
A01 1455472